

1

N° 11.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1845.

SITUATION GÉNÉRALE

DU

TRÉSOR PUBLIC

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1845,

Déposée par M. le Ministre des Finances.



BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE

ET DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

1845.

SITUATION GÉNÉRALE

DU TRÉSOR PUBLIC AU 1^{er} SEPTEMBRE 1845,

DÉPOSÉE PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES.

MESSIEURS,

Je viens vous présenter la situation du Trésor Public au 1^{er} septembre 1845.

L'exposé que j'ai l'honneur de vous faire se divise en trois parties :

La première comprend les tableaux généraux de tous les recouvrements opérés sur les divers revenus et produits de l'État, et de toutes les dépenses faites sur les crédits alloués par les Chambres pour les exercices 1843, 1844 et 1845, qui sont en cours d'exécution.

La seconde renferme les états de développement par nature de produits, lesquels ne sont compris dans les premiers tableaux que sous un point de vue général.

La troisième offre, pour chaque Département d'administration générale, le développement de toutes les dépenses effectuées, appuyé d'états présentant la situation des Budgets généraux des dépenses, par chapitres et articles, tels qu'ils ont été votés par les Chambres.

Les exercices antérieurs à 1843 ne sont renseignés dans la présente situation que pour donner un résultat général de notre situation financière à partir de la révolution de 1830.

L'excédant de dépenses de ces exercices réunis, d'après les arrêts que la Cour des Comptes a portés sur la plupart d'entre eux, sera constaté à des Budgets à indiquer ultérieurement, lors du vote de la loi qui règlera définitivement ces exercices.

Voici le résumé des résultats que présente la situation du Trésor Public, sur les exercices réglés ou non réglés, au 1^{er} septembre 1845.

EXERCICES EN COURS D'EXÉCUTION.

RECETTES.

Les recettes sur les trois exercices en cours d'exécution de 1843, 1844 et 1845, se présentent comme suit :

1° Il a été recouvré sur les revenus et produits ordinaires de l'exercice 1843, SAVOIR :

Pendant l'année 1843	fr. 101,510,707 59
— 1844	5,757,555 61
— 1845, jusqu'au 31 août	502,574 99
	<hr/>
	Fr. 105,570,456 19

Et sur les revenus et produits extraordinaires :

Pendant l'année 1843	fr. 10,097,888 22
— 1844	5,257,142 86
— 1845, au 31 août	897,748 11
	<hr/>
	16,252,779 19

Le total des recouvrements faits sur cet exercice est de ⁽¹⁾ . . . fr. 121,623,215 38

2° Il a été recouvré sur les revenus et produits ordinaires de l'exercice 1844, SAVOIR :

Pendant l'année 1844	fr. 106,569,242 82
— 1845, jusqu'au 31 août	2,895,064 34
	<hr/>
	109,464,307 16

Et sur les revenus et produits extraordinaires :

Pendant l'année 1844	fr. 4,778,426 67
— 1845, au 31 août	» 4,778,426 67
	<hr/>

Le total des recouvrements faits sur l'exercice 1844 est de ⁽²⁾ . . . fr. 114,242,753 85

3° Il a été recouvré sur les revenus et produits ordinaires de l'exercice 1845, SAVOIR :

Pendant l'année 1845, au 31 août	fr. 70,520,478 19
Et sur les revenus et produits extraordinaires, pendant l'année 1845, au 31 août	10,526,429 04
	<hr/>

Le total des recouvrements faits sur cet exercice est de ⁽³⁾ . . . fr. 80,646,907 25

A REPORTER. fr. 316,512,856 44

(1) Voir l'état n° 1 et l'état comparatif litt. A.

(2) Voir l'état n° 1 et l'état comparatif litt. B.

(3) Voir l'état n° 1 et l'état comparatif litt. C.

REPORT. fr. 316,512,856 44

En conséquence les recouvrements opérés au 1^{er} septembre 1845, sur les revenus tant ordinaires qu'extraordinaires des exercices en cours d'exécution de 1843 à 1845, s'élèvent à fr. 316,512,856 44

Mais il reste encore à recouvrer sur ces exercices ⁽¹⁾, SAVOIR :

Sur l'exercice 1843	fr. 16,386,048 46
— 1844	1,458,660 33
— 1845	55,193,452 61

Ensemble. fr. 73,038,144 40

De manière que les recouvrements faits et à faire sur ces trois exercices présentent un total de. fr. 389,550,997 84

D'après les Budgets des Voies et Moyens adoptés par les Chambres législatives, les recettes étaient évaluées,

SAVOIR :

Pour l'exercice 1845,

En revenus ordinaires (loi du 29 décembre 1842, n° 1100) à	fr. 109,680,053 »
En revenus extraordinaires (lois du 18 juin 1836, n° 327, et 21 mai 1843, n° 143) à	51,090,452 54
	<hr/> 140,770,505 54

Pour l'exercice 1844,

En revenus ordinaires (loi du 30 déc. 1843, n° 920) à fr.	109,581,084 »
— extraordinaires (lois du 22 mars et 24 juillet 1844) à	4,778,426 67
	<hr/> 114,359,510 67

Pour l'exercice 1845,

En revenus ordinaires (loi du 17 déc. 1844, n° 206) à fr.	111,158,170 »
— extraordinaires (lois des 7 mars, 6 avril, 13 avril, 16 mai et 9 juillet 1845) à	24,126,322 66
	<hr/> 135,284,492 66

L'évaluation des revenus des trois exercices de 1843 à 1845, s'élève ainsi à fr. 390,394,508 87

Les recouvrements déjà faits et ceux qui restent à faire n'étant que de . 389,550,997 84

Les recouvrements probables seront inférieurs aux évaluations ⁽²⁾ de fr. 845,511 03

⁽¹⁾ Voir l'état n° 1 et les états comparatifs litt. A, B et C.

⁽²⁾ Voir l'état n° 1.

DÉPENSES.

Les dépenses sur les trois exercices en cours d'exécution se résument ainsi qu'il suit :

1° Il a été payé sur les crédits votés pour l'exercice 1845 ⁽¹⁾, SAVOIR :

Pendant l'année 1845	{ Ordinaires . 72,198,273 62 }	75,749,551 92
	{ Extraordin. 3,551,258 50 }	
— 1844		27,217,561 64
— 1845, jusqu'au 31 août		10,425,752 55
		115,392,626 11

2° Il a été payé sur les crédits votés pour l'exercice 1844 ⁽²⁾, SAVOIR :

Pendant l'année 1844	fr. 75,206,942 94
— 1845, jusqu'au 31 août	21,483,263 93
	94,690,206 87

3° Il a été payé sur les crédits votés pour l'exercice 1845 ⁽³⁾, SAVOIR :

Pendant l'année 1845, jusqu'au 31 août	fr. 38,791,517 52
--	-------------------

Les paiements effectués au 1^{er} septembre 1845 sur les exercices en cours d'exécution de 1845 à 1845, s'élèvent par conséquent à fr. 246,874,150 50

Et il reste à payer ⁽⁴⁾, SAVOIR :

Sur l'exercice 1845.	fr. 6,692,679 61
— 1844.	22,115,844 54
— 1845.	85,778,593 48
	114,586,917 43

De manière que le montant total des Budgets des dépenses desdits exercices est de fr. 361,461,067 75

On présume toutefois pouvoir réaliser sur les crédits votés une économie de 6,150,000 francs, qui se répartit comme suit :

Sur l'exercice 1845.	fr. 1,000,000 »
— 1844.	4,150,000 »
— 1845.	1,000,000 »
Ensemble.	fr. 6,150,000 »

Les dépenses générales à charge de ces trois exercices présenteraient ainsi un total effectif de fr. 355,311,067 73

Les recettes étant présumées devoir s'élever à 389,550,997 84

Il y a un excédant de ressources sur les trois exercices en cours d'exécution de 1845 à 1845, de. fr. 34,239,930 11

(1) Voir l'état n° 1 et l'état comparatif litt. D.

(2) Voir l'état n° 4 et l'état comparatif litt. E.

(3) Voir l'état n° 1 et l'état comparatif litt. F.

(4) Voir l'état n° 4 et les états de situation des Budgets litt. D, E et F.

REPORT. fr. 54,259,950 11

Mais pour connaître la situation réelle du Trésor à l'époque du 1^{er} septembre 1845, il faut retrancher de cet excédant l'insuffisance qui résulte des exercices clos de 1830 à 1841 inclusivement, et qui s'élève (1) à . fr. 20,122,584 27

Ainsi que l'insuffisance présumée de l'exercice 1842 clôturé le 1^{er} janvier 1845 (1), ci 1,710,560 82

Ensemble. fr. 21,853,145 09

Ce qui réduit l'excédant précité à fr. 12,406,785 02

Dont il est nécessaire de retrancher encore le montant présumé des créances arriérées, restant à payer sur les exercices antérieurs à 1846, lesquelles concernent divers départements et services, et qui doivent être l'objet de nouveaux crédits à demander à la Législature (1), ci 1,500,000 »

De sorte qu'en définitive l'excédant de ressources sur tous les exercices, depuis le 1^{er} octobre 1830 jusqu'au 1^{er} janvier 1846, est de. fr. 10,906,785 02

Après avoir exposé ainsi dans son ensemble la situation du Trésor au 1^{er} septembre 1845, il m'a paru utile, afin de vous permettre de mieux l'apprécier, de vous la présenter par exercice, ainsi qu'il suit.

EXERCICE 1845.

Les crédits accordés aux divers Départements par le Budget primitif pour les dépenses à faire sur l'exercice 1845, s'élèvent à une somme de fr. 108,855,372 01

Le Budget des Voies et Moyens a été fixé, par la loi du 29 décembre 1842, n° 1100, à. 109,680,055 »

Il y avait par conséquent, lors du premier vote du Budget général de cet exercice, un excédant de ressources de fr. 844,680 99

Mais plusieurs modifications ont été apportées à ces prévisions.

Les crédits accordés aux Ministres s'élèvent, comme nous venons de le voir, à fr. 108,855,372 01

De nouveaux crédits alloués successivement sont venus augmenter ce chiffre, SAVOIR :

A REPORTER. fr. 108,855,372 01

(1) Voir l'état n° 2.

REPORT. fr. 54,259,950 11

Mais pour connaître la situation réelle du Trésor à l'époque du 1^{er} septembre 1845, il faut retrancher de cet excédant l'insuffisance qui résulte des exercices clos de 1850 à 1844 inclusivement, et qui s'élève (1) à . fr. 20,122,584 27

Ainsi que l'insuffisance présumée de l'exercice 1842 clôturé le 1^{er} janvier 1845 (1), ci 1,740,560 82

Ensemble. fr. 21,855,145 09

Ce qui réduit l'excédant précité à fr. 12,406,785 02

Dont il est nécessaire de retrancher encore le montant présumé des créances arriérées, restant à payer sur les exercices antérieurs à 1846, lesquelles concernent divers départements et services, et qui doivent être l'objet de nouveaux crédits à demander à la Législature (1), ci 1,500,000

De sorte qu'en définitive l'excédant de ressources sur tous les exercices, depuis le 1^{er} octobre 1850 jusqu'au 1^{er} janvier 1846, est de. fr. 10,906,785 02

Après avoir exposé ainsi dans son ensemble la situation du Trésor au 1^{er} septembre 1845, il m'a paru utile, afin de vous permettre de mieux l'apprécier, de vous la présenter par exercice, ainsi qu'il suit.

EXERCICE 1845.

Les crédits accordés aux divers Départements par le Budget primitif pour les dépenses à faire sur l'exercice 1845, s'élèvent à une somme de fr. 108,855,572 01

Le Budget des Voies et Moyens a été fixé, par la loi du 29 décembre 1842, n° 1100, à. 109,680,055 »

Il y avait par conséquent, lors du premier vote du Budget général de cet exercice, un excédant de ressources de fr. 844,680 99

Mais plusieurs modifications ont été apportées à ces prévisions.

Les crédits accordés aux Ministres s'élèvent, comme nous venons de le voir, à fr. 108,855,572 01

De nouveaux crédits alloués successivement sont venus augmenter ce chiffre, SAVOIR :

A REPORTER. fr. 108,855,572 01

(1) Voir l'état n° 2.

REPORT. fr. 113,752,629 45

Pour le service du Département de la Marine.

1° Par la loi du 12 avril 1843, n° 178, crédit pour subvenir aux dépenses résultant de la construction de quatre bateaux pilotes destinés au service de la station des bouches de l'Escaut, ci fr.	153,000	»
2° Par la loi du 12 avril 1843, n° 188, crédit pour frais d'entretien du navire à vapeur la <i>British Queen</i> , pendant l'année 1843, ci	30,000	»
3° Par la loi du 12 avril 1843, n° 190, crédit pour frais de la police maritime, en exécution de la loi du 27 septembre 1842, ci.	30,000	»
4° Par la loi du 31 mai 1844, n° 110, les articles 2 et 3 du chapitre IV du Budget de ce Département sont majorés de	57,814	64
Ensemble. fr.	252,814	64

Pour le service du Département de la Guerre.

1° Par la loi du 14 avril 1843, n° 174, crédit pour le paiement des créances arriérées qui sont détaillées dans le tableau annexé à ladite loi fr.	96,859	74
2° Par la loi du 12 février 1844, crédit pour solder des travaux entrepris par la veuve Beeckman, en exécution de son contrat du 10 décembre 1841, ci.	53,536	54
3° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 juillet 1844, n° 142, crédit pour le paiement des créances qui restent à liquider et qui sont détaillées au tableau annexé à ladite loi, ci	59,345	81
4° Par l'article unique de la loi du 19 mai 1843, (<i>Moniteur</i> du 21, n° 141) il a été ouvert un crédit applicable au paiement de diverses créances qui restent à liquider sur des exercices clos de.	62,169	77
Ensemble. fr.	271,951	86

Pour le service du Département des Finances.

1° Par la loi du 5 avril 1843, n° 177, crédit pour assurer le service de surveillance des fabriques à sucre, ci fr.	40,000	»
2° Par la loi du 14 février 1844, n° 27, crédit pour acquitter les intérêts judiciaires et les frais dus en vertu d'un jugement en date du 9 mai 1843, au profit des sieurs J. Van Dachne, etc., ci	11,178	»
A REPORTER. fr.	51,178	» 114,257,375 65

REPORT. fr. 51,178 » 114,257,375 65

3° Par l'article 1^{er} de la loi du 23 mars 1844, n° 47, crédit de fr. 808,055 05 c^s, destiné: *a* au paiement de fr. 622 30 c^s, pour frais de voyage et de séjour; *b* au paiement des dépenses du service du caissier général de l'État, pendant les années 1838, 1839 et 1840, jusqu'à concurrence d'une somme de fr. 765,887 73 c^s; *c* à faire face aux dépenses résultant de l'art. 64 du traité du 5 novembre 1842, lesquelles s'élèvent à 21,525 francs; et *d* au paiement de 15,000 francs pour subvenir à des dépenses relatives à des exercices clôturés, notamment à celles se rapportant à des termes antérieurs au 1^{er} octobre 1850, ci 805,055 05

4° Par les articles 1 et 2 de la loi du 17 avril 1845, (*Moniteur* du 19, n° 109) il a été ouvert des crédits supplémentaires pour fr. 584,455 92 c^s, savoir: 1° fr. 269,409 19 c^s, destinés à la liquidation de dépenses arriérées sur les exercices 1838 et antérieurs à 1843 inclusivement, en ce qui concerne l'administration de l'enregistrement, des domaines et des eaux et forêts; 2° de fr. 115,047 73 c^s, pour liquider des dépenses arriérées sur les exercices 1842 et antérieurs, relatives à l'administration des contributions, cadastre, douanes et accises 584,456 92

5° Par l'article unique de la loi du 17 avril 1845, (*Moniteur* du 19, n° 109) il a été ouvert un crédit spécialement destiné au paiement des sommes qui restent dues à d'anciens employés du cadastre rentrés en Hollande, du chef de travaux exécutés par eux dans les provinces belges avant les événements politiques de 1830, de 77,024 54

Ensemble. fr. 1,515,694 29

Pour le service des Remboursements, Restitutions et Non-Valeurs.

Par l'article 3 de la loi du 17 avril 1845, (*Moniteur* du 19, n° 109) il a été ouvert un crédit supplémentaire, pour régulariser des dépenses arriérées appartenant au Budget des Remboursements et Non-Valeurs, de fr. 960,977 48

Ce qui élève le total des crédits mis à la disposition des Ministres, pour les dépenses ordinaires du Budget de cet exercice, à fr. 116,554,047 42

A REPORTER. fr. 116,554,047 42

REPORT. fr. 116,534,047 42

Les prévisions des ressources ayant été fixées, ainsi qu'on l'a vu plus haut, à. 109,680,035 »

Il résulte de l'ensemble des dispositions législatives qui ont successivement déterminé les évaluations des revenus, et fixé les dépenses du Budget de l'exercice 1843, qu'au lieu de l'excédant de ressources précité de fr. 844,680 99 c^s, il y a une insuffisance de ressources de 6,853,994 42

Mais les recouvrements sur cet exercice étant présumés devoir rester au-dessous des évaluations de 4,000,197 »

Et les économies probables sur les crédits votés pour les dépenses n'étant, par contre, que de 1,000,000 »

Il y aurait encore à ajouter 3,000,197 »

Ce qui élèverait l'insuffisance de ressources résultant du Budget ordinaire de l'exercice 1843, à. fr. 9,854,191 42

Indépendamment des ressources et des dépenses ordinaires du Budget de l'exercice 1843, dont on vient d'établir la situation, il a été appliqué à ce même exercice, par la loi du 21 mai 1843, (*Moniteur* du 23 suiv., n^o 143) comme ressources et comme dépenses extraordinaires, les diverses valeurs entrées dans les caisses de l'État, et les paiements à faire par suite du traité du 5 novembre 1842 avec les Pays-Bas.

Les valeurs dont le Trésor est mis en possession par suite de divers décomptes arrêtés en exécution du traité du 5 novembre 1842, lesquelles sont comprises dans un Budget supplémentaire de Voies et Moyens pour l'exercice 1843, se résument ainsi qu'il suit :

1 ^o Montant de l'encaisse du caissier général de l'État, au 1 ^{er} octobre 1830, représenté par 13,458 obligations de l'emprunt à 4 p. % (Art. 56 du traité)	fr. 12,172,285 »
2 ^o Montant du solde en caisse existant à la Banque d'Anvers, le 1 ^{er} novembre 1830, au compte courant ouvert le 6 octobre 1830. (Art. 56 du traité)	53,150 68
3 ^o Montant du solde de la participation de la Société générale à l'emprunt de 30 millions de florins à 5 $\frac{1}{2}$ p. %, autorisé par la loi du 27 mai et du 1 ^{er} juin 1830. (Art. 57 et 59 du traité)	757,078 11
4 ^o Montant des certificats de rentes remboursables (<i>domein los-renten</i>), versés depuis le 31 décembre 1838 en paiement du prix des domaines vendus. (Art. 59, § 3, du traité)	441,961 95
5 ^o Montant des intérêts bonifiés par le Gouvernement Néerlandais sur les cautionnements des comptables belges, versés antérieurement au 1 ^{er} octobre 1830. (Art. 69, § 1, du traité)	2,081,615 45
6 ^o Montant des intérêts bonifiés par le Gouvernement Néerlandais sur les fonds de consignations et dépôts judiciaires versés avant le 1 ^{er} octobre 1830. (Art. 69, § 2, du traité)	441,836 29
7 ^o Montant de la restitution faite par le Gouvernement Néerlandais du fonds de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du Département des recettes (Art. 63 du traité)	833,109 15

A REPORTER. fr. 16,701,036 61

REPORT. fr.	16,701,036 61
8° Montant de la restitution faite par le Trésor Néerlandais du fonds des pensions des employés civils et des officiers de la marine coloniale aux Indes Orientales. (<i>Art. 63 du traité</i>)	30,566 66
9° Montant de la restitution faite par le Trésor Néerlandais des avances effectuées par le Trésor Belge pour le paiement des pensions et gratifications sur le fonds de Waterloo. (<i>Art. 8 de la Convention du 8 juillet 1843</i>)	169,312 17
10° Montant de la restitution à faire par les provinces de Liège et de Limbourg, de la somme à payer au Gouvernement Néerlandais pour rachat de la part de la Belgique dans l'emprunt contracté pour la construction du <i>Zuid-Willems-Vaart</i> . (<i>Art. 62 du traité</i>).	603,174 60
11° Montant du capital de un million de florins à 2 $\frac{1}{2}$ p. %, provenant du fonds de l'agriculture, transcrit au profit du Gouvernement Belge. (<i>Art. 63 du traité</i>).	1,142,837 14
12° Montant de la restitution à faire par le Trésor Néerlandais pour pensions payées par le Trésor Belge à des néerlandais ou luxembourgeois domiciliés en Belgique. (<i>Art. 68 du traité</i>)	161,701 15
15° Montant des versements faits par la Société générale, en vertu de la convention conclue avec elle le 4 novembre 1842	10,548,148 15
14° Montant des intérêts sur un capital de 72,000 florins en <i>los-renten</i> , dénoncés remboursables à Amsterdam et à Bruxelles (selon les procès-verbaux d'annulation des <i>los-renten</i>)	2,174 60
13° Montant des intérêts bonifiés par le Gouvernement Néerlandais sur un capital de 7 millions de florins, à 2 $\frac{1}{2}$ p. %, du 1 ^{er} janvier 1839 au 31 décembre 1842 (<i>Art. 64 du traité</i>).	1,481,481 48
<hr/>	
L'ensemble de ces diverses sommes, lesquelles consistent en valeurs négociables montant à fr. 13,448,515 36 c ^s , et en valeurs numéraires montant à fr. 17,391,938 98 c ^s , est de ⁽¹⁾ fr.	30,840,452 54
<hr/> <hr/>	

Les dépenses résultant dudit traité, et auxquelles sont applicables les ressources détaillées ci-dessus, sont celles qui suivent :

1° Le paiement à faire par la Belgique pour travaux à exécuter au canal de Terneuzen (<i>Art. 20, § 6, et art. 23 du traité</i>). Deux semestres 23,000 florins, échus le 5 mai et le 5 novembre 1845 fr.	32,910 05
2° Le paiement à faire à la Néerlande, pour rachat de la part de la Belgique dans l'emprunt contracté pour la construction du <i>Zuid-Willems-Vaart</i> . (<i>Art. 62 du traité</i>) 285,000 florins fr.	603,174 60
3° Le paiement à faire à la Néerlande, pour rachat de la part de la Belgique dans la charge des pensions accordées à des étrangers qui ne sont domiciliés ni en Belgique ni dans les Pays-Bas. (<i>Art. 68, § 7, du traité</i>).	
<hr/>	
A REPORTER. fr.	656,084 65

(1) Voir l'état comparatif litt. A.

	REPORT. fr.	656,084 65
Année échue le 19 avril 1840 fl.	40,000 »	
— 1841	56,000 »	
— 1842	52,000 »	
— 1845	28,000 »	
Et 3 trim. échus le 31 déc. 1845	16,800 »	
	<hr/>	
	152,800 »	525,586 24
4° Le paiement à faire en restitution des pensions servies par le Trésor Néerlandais à des Belges domiciliés dans les anciennes provinces septentrionales de l'ancien royaume des Pays-Bas (<i>art. 68 du traité</i>), fl. 129,929 50 c.		
		274,982 64
5° Le montant du décompte des intérêts bonifiés à la Néerlande sur une partie des retenues opérées, et dont il a été fait emploi en fonds nationaux au profit du Trésor Belge, sur le paiement de la rente de cinq millions de florins pendant les années 1839, 1840, 1841 et 1842,		
SAVOIR :		
a. Intérêts, à 4 p. %, de 2,267,940 florins, depuis le 1 ^{er} juillet 1839 jusques et y compris le 30 juin 1845, 1 ^{er} semestre 1839 (<i>art. 69, § 5, du traité du 5 novembre 1842</i>) fl.	562,870 40	
b. Intérêts sur 57,500 florins, depuis le 1 ^{er} janvier 1840 au 30 juin 1845 (2 ^e semestre 1839)	5,250 »	
c. Intérêts sur 57,500 florins, depuis le 1 ^{er} juillet 1840 au 30 juin 1845 (1 ^{er} semestre 1840)	4,500 »	
d. Intérêts sur 57,500 florins, depuis le 1 ^{er} janvier 1841 au 30 juin 1845 (2 ^e semestre 1840)	5,750 »	
e. Intérêts sur 57,500 florins, depuis le 1 ^{er} juillet 1841 au 30 juin 1845 (2 ^e semestre 1840)	5,000 »	
f. Intérêts sur 57,500 florins, depuis le 1 ^{er} janvier 1842 au 30 juin 1845 (2 ^e semestre 1841)	2,250 »	
g. Intérêts sur 57,500 florins, depuis le 1 ^{er} juillet 1842 au 30 juin 1845 (1 ^{er} semestre 1842)	1,500 »	
h. Intérêts sur 57,500 florins, depuis le 1 ^{er} janvier 1845 au 30 juin 1845 (2 ^e semestre 1842)	750 »	
	<hr/>	
	585,870 40	812,424 12
	<hr/>	
6° Le montant de la somme de 700,000 florins, bonifiée par le Gouvernement Néerlandais en acquit des intérêts, à 2 $\frac{1}{2}$ p. %, du 1 ^{er} janvier 1839 au 31 décembre 1842, du capital de 7,000,000 de florins, qui a		
	A REPORTER. fr.	2,066,877 65

REPORT. fr.	2,066,877 65
été inscrit (conformément à l'art. 63, § 4, du traité du 5 novembre 1842) sur le grand - livre de Belgique au profit du Gouvernement Belge, avec jouissance du 1 ^{er} janvier 1845, pour, au moyen de cette inscription et de la somme précitée de 700,000 florins, achever les liquidations mentionnées à l'art. 64 du traité du 5 novembre 1842	1,481,481 48
7 ^o Le paiement à faire au Gouvernement Néerlandais, pour le rachat des droits de fanal, mentionné au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842 (du 12 novembre au 31 décembre 1843), sur une somme annuelle de 40,000 florins, soit fl. 1,569 86 c., ou fr.	2,899 17
TOTAL des paiements ci-dessus (1). fr.	<u>5,551,258 30</u>

Pour obtenir la situation générale du Budget de l'exercice 1845, il faut donc réunir aux résultats déjà présentés le montant des recettes et des dépenses extraordinaires que l'on vient de détailler,

SAVOIR :

Les ressources ordinaires de l'exercice 1845 s'élèvent à fr.	405,679,856 »
Les ressources extraordinaires résultant de l'exécution du traité mentionné à	30,840,452 54

Ensemble. fr. 156,520,308 54

A quoi il faut ajouter :

1 ^o La somme que l'on présume devoir être perçue au delà des prévisions du Budget extraordinaire des Voies et Moyens, montant au chiffre ci-dessus de fr. 30,840,452 54 c ^s , ci (2).	1,258,955 30
2 ^o Les ressources extraordinaires attribuées à cet exercice, du chef de la première moitié de la somme de 500,000 francs tenue en réserve sur le produit de l'emprunt contracté en vertu de la loi du 18 juin 1836, n ^o 327, et qui était destinée au paiement à faire le 1 ^{er} janvier 1840 aux concessionnaires de la Sambre canalisée. Cette première moitié, faisant 250,000 francs, est portée ici en recette, afin de couvrir la dépense de pareille somme faite en 1845, et qui est comprise dans le Budget du Département des Travaux Publics de cet exercice, ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer ci-dessus, ci (3)	250,000 »

TOTAL des ressources de l'exercice 1845. fr. 158,009,265 84

Les dépenses ordinaires du même exercice ont été portées, en tenant compte des économies probables sur

A REPORTER. fr. 138,009,265 84

(1) Voir l'état litt. D.

(2) Voir l'état litt. A.

(3) Idem.

REPORT. fr. 138,009,263 84

les crédits votés, et qu'on présume devoir s'élever à
1,000,000 de francs, à fr. 115,534,047 42

Et les dépenses extraordinaires, qu'on vient de détailler, et qui sont nécessitées par suite dudit traité, montent à 3,551,258 30

TOTAL des dépenses de l'exercice 1843. fr. 119,085,305 72

L'exercice 1843 présente, en définitive, au lieu d'une insuffisance de ressources de fr. 9,854,191 42 c^s, un excédant de (1) 18,923,958 12

EXERCICE 1844.

Les crédits accordés aux divers Départements par le Budget primitif, pour les dépenses à faire sur l'exercice 1844, s'élèvent à une somme de. fr. 110,125,796 67

Le Budget des Voies et Moyens a été fixé par la loi du 30 décembre 1843, n^o 920, à 109,581,084 »

Il y avait en conséquence, lors du premier vote du Budget général de cet exercice, une insuffisance de ressources de fr. 542,712 67

Mais des modifications ont également été apportées à ces prévisions.

Les crédits accordés aux Ministres par les lois du Budget s'élèvent, comme nous venons de le dire, à fr. 110,125,796 67

Ce chiffre a été augmenté par de nouveaux crédits accordés successivement, Savoir :

Pour le service de la Dette Publique.

1^o Par l'art. 10 de la loi du 21 mars 1844, n^o 42, pour couvrir les frais de matériel et de confection des titres qui sont créés en vertu des dispositions de ladite loi, ci fr. 80,000 »

2^o Par l'art. 4 de la loi du 22 mars 1844, n^o 44, pour couvrir les frais de matériel et de confection des titres qui seront créés en vertu des dispositions de ladite loi, ci 70,000 »

3^o Par la loi du 17 décembre 1844, n^o 208, il a été ouvert divers crédits formant les articles 24 à 29 du Budget de la Dette Publique pour les intérêts, l'amortissement et divers frais, 1^o de l'emprunt converti, fr. 879,951 66 c^s; 2^o de l'emprunt de 84,686,000, fr. 2,980,915 63 c^s, ensemble 3,860,865 29

4^o Par la loi du 13 mars 1845, (*Moniteur* du 16, n^o 75) article unique, il a ouvert un crédit supplémentaire

A REPORTER. fr. 4,010,865 29 110,125,796 67

(1) Voir l'état n^o 2.

REPORT. fr. 4,010,865 29 110,123,796 67

de fr. 41,211 57 c', dont 20,000 francs, pour acquitter les intérêts de cautionnements tant de l'exercice 1844 que des exercices antérieurs, et fr. 21,211 57 centimes, pour payer les intérêts des consignations faites dans les caisses de l'État, qui restent à liquider sur 1842 et 1843, ci 41,211 57

Ensemble. fr. 4,052,076 86

Pour le service des Dotations.

Par la loi du 11 décembre 1844, n° 203, il a été ouvert un crédit supplémentaire, pour le service de la Chambre des Représentants, de. . fr. 65,000 »

Pour le service du Département de la Justice.

1° Par la loi du 31 décembre 1844, n° 227, l'art. 5 du chap. I^{er}, *matériel de l'administration centrale*, a été augmenté de. fr. 18,000 »

2° Par la loi du 30 mai 1845, (*Moniteur* du 1^{er} juin, n° 152) art. 2, il a été accordé un supplément de crédit, pour le service du *Moniteur*, de. 16,553 60

Ensemble. fr. 34,553 60

Pour le service du Département des Affaires Étrangères.

Par le § 2 de l'article unique de la loi du 29 juin 1844, n° 151, il a été ouvert un crédit, pour faire face aux dépenses qui résultent du traité avec les Pays-Bas, de fr. 89,265 74

Pour le service du Département de l'Intérieur.

1° Par l'art. 5 de la loi du 27 mai 1844, n° 102, pour subvenir aux frais de confection des tables décennales des actes de l'état civil, pour la période 1833 à 1842, en exécution du décret du 20 juillet 1807 et des articles 69 et 70 de la loi provinciale, ci fr. 30,000 »

2° Par l'art. 4 de la même loi 12,550 francs, pour frais de confection des médailles de la vaccine, accordées pour l'exercice 1840, et 6,000 francs pour payer la part due par le Gouvernement dans l'expertise des musées acquis en 1842 de la ville de Bruxelles, ensemble . . . 18,550 »

3° Par la loi du 29 juin 1844, n° 150, pour subvenir

A REPORTER. fr. 48,550 » 114,564,690 87

REPORT. fr.	48,550	» 114,564,690 87
pendant l'année 1844, aux dépenses que nécessite l'exécution de la loi du 1 ^{er} mai 1842, relative aux indemnités à accorder pour pertes causées par les événements de la guerre	50,930	»
4 ^o Par la loi du 30 mai 1845, (<i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juin, n ^o 152) article unique, le Budget a été augmenté, conformément au tableau annexé à ladite loi, de . . .	402,487	67
	<hr/>	
Ensemble. fr.	501,967	67

Pour le service du Département des Travaux Publics.

1^o Par la loi du 30 mars 1844, n^o 57, SAVOIR :

Exerc ^{ce} 1840 et années antérieures, pour diverses créances arriérées. fr.	44,875	14
Exerc ^{ce} 1841. Pour le chemin de fer. . .	128,063	71
— 1842. Pour le chemin de fer, les canaux et rivières, etc.	282,219	56
— 1843. Pour les canaux et rivières et les bâtiments civils .	88,828	89
	<hr/>	
	510,985	10

2^o Par la loi du 7 juillet 1844, SAVOIR :

Exerc ^{ce} 1839. Pour dépenses imprévues.	429	60
— 1840. Pour routes.	22,767	95
— 1841. —	4,368	80
— 1842. Routes, postes, etc.	5,640	29
— 1843. Chemin de fer et postes .	142,221	72
— 1844. Postes	25,000	»
	<hr/>	
	195,128	54

3^o Par la loi du 24 juillet 1844, n^o 160, pour la continuation des travaux du canal de la Campine, décrété par les lois des 29 septembre 1842 et 10 février 1843. Le § 2 de cet article porte : « Cette somme sera couverte provisoirement par une émission en bons du Trésor pour une valeur équivalente. » Ci fr.

1,110,000	»
<hr/>	
Ensemble. fr.	1,816,113 44

Pour le service du Département de la Marine.

Par la loi du 15 juillet 1844, n^o 143, pour assurer l'entretien du navire à vapeur la *British Queen* jusqu'au 1^{er} janvier 1845, ci fr.

4,000	»
<hr/>	
A REPORTER. fr.	116,686,771 98

REPORT. fr. 116,686,771 98

Pour le service du Département des Finances.

1° Par la loi du 23 mars 1844, pour faire face aux dépenses résultant de l'exécution de l'art. 64 du traité du 5 novembre 1842, ci fr.	26,725 »
2° Par la loi du 14 juillet 1844, n° 144, pour payer la part contributive de la route projetée de Dolhain à la forêt de s'Hertogenwald, de.	50,000 »
3° Par l'article unique de la loi du 13 mars 1845 (<i>Moniteur</i> du 16, n° 75), il a été ouvert un crédit supplémentaire pour faire face, par suite de condamnation envers les communes de Petit-Rechain et Dison, en remboursement de capitaux et au paiement d'arrérages et d'intérêts judiciaires dus auxdites communes, etc., de . . .	42,554 25
Ensemble fr.	119,279 25

Ce qui élève le total des crédits législatifs mis à la disposition des Ministres, pour les dépenses du Budget de l'exercice 1844, à fr. 116,806,051 21

Aux évaluations des recettes qui ont été fixées à . fr. 109,581,084 »
il doit être ajouté :

1° Le produit de l'émission de bons du Trésor autorisée par la loi du 24 juillet 1844, n° 160, pour pourvoir aux travaux du canal de la Campine	1,110,000 »
2° Le bénéfice réalisé sur la négociation de l'emprunt de 84,656,000 francs, créé en vertu de la loi du 22 mars 1844, n° 44, l'émission des obligations au taux de 104 p. % ayant produit 88,042,240 francs, ci . . .	3,386,240 »
3° Le montant du fonds de la dotation de l'amortissement de l'emprunt de 84,656,000 francs, qui, par suite des dispositions de l'art. 2 de la loi du 22 mars 1844, doit servir à la réduction de la Dette flottante, lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair, lequel s'élève, pour l'exercice 1844, à	282,186 67

Ce qui porte le total des prévisions à fr. 114,559,510 67

Il résulte ainsi de l'ensemble des dispositions législatives qui ont successivement déterminé les évaluations de ressources et autorisé les dépenses du Budget de l'exercice 1844, qu'au lieu de l'insuffisance précitée de fr. 542,712 67 c', il y a celle de fr. 2,446,540 54

Mais comme on présume que les recouvrements sur cet exercice dé-

A REPORTER. fr. 2,446,540 54

	REPORT. fr.	2,446,540 54
passeront les évaluations de fr.	1,541,883 49	
Et que l'on prévoit sur les crédits votés une économie de	4,150,000 »	
	Ensemble. fr.	5,491,883 49
L'exercice 1844 présentera, en définitive, un excédant de ressources de (1) fr.		3,045,542 95

EXERCICE 1845.

Les crédits accordés aux divers Départements par le Budget primitif, pour les dépenses à faire sur l'exercice 1845, s'élèvent à une somme de. fr. 110,571,585 49

Le Budget des Voies et Moyens a été fixé par la loi du 17 décembre 1844, n° 206, à 111,158,170 »

Il y avait, en conséquence, lors du premier vote du Budget général de cet exercice, un excédant de ressources de fr. 766,784 51

Mais des modifications ont également été apportées à ces prévisions : Les crédits accordés aux Ministres, par les lois du Budget, s'élèvent, comme nous venons de le dire, à fr. 110,571,585 49

Ce chiffre a été augmenté par de nouveaux crédits accordés successivement, SAVOIR :

Pour le service de la Dette Publique.

Par l'art. 8 de la loi du 19 mai 1845, (*Moniteur* du 21, n° 141) il a été ouvert deux crédits relatifs aux pensions supplémentaires des officiers belges qui ont fait partie de l'armée des Pays-Bas aux Indes Orientales, l'un de 11,640 francs, pour faire face au paiement des suppléments de pensions qui seront liquidés en vertu de ladite loi du 19 mai, l'autre de 55,400 fr., pour le paiement de l'arriéré, ci 47,040 »

Pour le service du Département de l'Intérieur.

Par l'art. 2 de la loi du 18 mai 1845, (*Moniteur* du 22, n° 142) il a été ouvert deux crédits, l'un de 135,000 francs, formant le premier tiers d'une somme de 400,000 francs nécessaire pour pourvoir aux dépenses des travaux d'appropriation d'un local destiné à remplacer l'hôtel du Gouvernement provincial à Liège, l'autre de 10,000 francs, pour pourvoir aux frais de reclassement des archives et de la réorganisation des bureaux de l'administration provinciale de Liège. 145,000 »

A REPORTER. fr. 110,561,425 49

(1) Voir l'état n° 2.

REPORT. fr. 110,561,425 49

Pour le service du Département des Travaux Publics.

Dépenses faites en 1845 sur la seconde moitié non employée des 500,000 francs, exigibles le 1^{er} janvier 1840, et lesquels forment le dernier terme de la somme affectée par l'art. 3, § 2, de la loi du 18 juin 1836, n^o 527, au paiement à faire à la société concessionnaire de la Sambre canalisée, et tenue en réserve en exécution de l'art. 10, § 2, de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835. (Voir la situation générale du Trésor au 1^{er} novembre 1856), ci 114,682 66

Pour le service du Département des Finances.

1^o Par la loi du 17 avril 1845, (*Moniteur* n^o 119) article unique, il a été ouvert un crédit supplémentaire destiné à acquérir, pour être réunies au domaine de Terwueren, diverses propriétés, ci 59,402 65

2^o Par la loi du 16 mai 1845, (*Moniteur* n^o 158) il a été ouvert un crédit pour le mettre à même de terminer par transaction le procès existant entre le Gouvernement et les héritiers Dapsins, au sujet de terrains de la citadelle de Tournay, dont le sieur Dapsins, père, a été exproprié en 1792, ci. 54,200 »

Ensemble. fr. 95,602 65

Ce qui porte le total des crédits mis à la disposition des Ministres, pour les dépenses ordinaires du Budget de cet exercice, à 110,769,710 80

Les prévisions des ressources ayant été fixées, ainsi qu'on la vu plus haut, à. 111,158,170 »

Il résulte de l'ensemble des dispositions législatives qui ont successivement déterminé les évaluations des ressources et fixé les dépenses du Budget de l'exercice 1845, qu'au lieu de l'excédant de ressources de fr. 766,784 51 c^s, il n'y a plus qu'un excédant de fr. 568,459 20

Indépendamment des ressources et des dépenses formant le Budget ordinaire de l'exercice 1845, il a été voté des dépenses extraordinaires et créé des ressources spéciales que l'on a attribuées à cet exercice, et dont il est nécessaire d'ajouter les résultats à ceux qui précèdent, pour établir une situation générale.

Les dépenses extraordinaires de l'exercice 1845, lesquelles doivent être couvertes au moyen de bons du Trésor à émettre à mesure des besoins, forment l'objet des lois de crédit, comme suit :

1^o Loi du 7 mars 1845, (*Moniteur* n^o 67) allouant un crédit pour rétablir la circulation d'une manière sûre et permanente sur la section du chemin de fer de Louvain à Tirlemont (*tunnel* de Cumptich), de 500,000 »

A REPORTER. fr. 500,000 »

REPORT.	fr.	300,000	»
2° Loi du 6 avril 1845, (<i>Moniteur</i> , n° 700) qui accorde un crédit pour la construction, avec le concours des riverains, d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine, de		1,040,000	»
3° Loi du 13 avril 1845, (<i>Moniteur</i> , n° 106) ouvrant des crédits pour les objets suivants ,			
SAVOIR :			
a. Travaux aux chemins de fer de l'État			
(doubles voies)	fr.	5,175,840	»
Bâtiments et stations		2,898,960	»
Jonction de la station de Gand au canal de Terneuzen et l'entrepôt		235,000	»
		6,509,800	»
b. Extension du matériel d'exploitation des chemins de fer.		1,650,200	»
		7,960,000	»
4° Loi du 16 mai 1845, (<i>Moniteur</i> , n° 140) allouant un crédit pour la construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc, de		3,500,000	»
5° Loi du 9 juillet 1845, (<i>Moniteur</i> , n° 196) qui accorde un crédit pour l'acquisition de trois paquebots à vapeur, destinés à l'établissement d'un service pour le transport des voyageurs entre la Belgique et l'Angleterre, de.		1,000,000	»
		15,800,000	»
TOTAL des dépenses extraordinaires.	fr.	15,800,000	»

Les ressources spéciales de l'exercice dont il s'agit sont celles qui suivent :

1° Produit des bons du Trésor à émettre pour subvenir aux dépenses extraordinaires détaillées ci-dessus. fr.	15,800,000	»
2° Moitié de la somme restée disponible sur la dotation allouée au Budget de la Dette Publique de 1845, pour l'amortissement de l'emprunt à 4 1/2 p. % de 1844, laquelle moitié est destinée à la réduction de la Dette flottante en vertu de l'art. 2 de la loi du 22 mars 1844, n° 44	211,640	»
3° Produit de l'émission d'obligations, à 4 1/2 p. %, faite en vertu de la loi du 21 mars 1844, n° 42, pour la conversion de 10,000,000 de francs de dette flot-		

A REPORTER.	fr.	14,011,640	»	15,800,000	»
---------------------	-----	------------	---	------------	---

REPORT.	fr.	14,011,640	»	13,800,000	»
tante en dette consolidée (1)		10,000,000	»		
4° Recette pour couvrir les dépenses faites en 1843, sur la seconde moitié (250,000 francs), restée disponible des 500,000 francs tenus en réserve pour paiement à faire le 1 ^{er} janvier 1840, à la société concessionnaires de la Sambre canalisée, et prélevés sur le produit de l'emprunt contracté par la loi du 18 juin 1836, n° 527 (art. 3, § 2), ci.		114,682	66		
TOTAL des ressources spéciales.	fr.	24,126,322	66		
Excédant.	fr.	10,326,322	66		
En y ajoutant celui résultant du Budget ordinaire, montant à		368,459	20		
L'ensemble des opérations de l'exercice offrirait un excédant de	fr.	10,694,781	86		
Et comme d'un côté on présume que les recouvrements dépasseront les évaluations de	fr.	575,847	18		
Et que d'un autre côté les économies probables sur les crédits votés sont de		1,000,000	»		
Ensemble.	fr.	1,575,847	18		
L'excédant de ressources de l'exercice 1843 sera, en définitive, de (2) fr.		12,270,629	04		
En récapitulant les diverses situations que l'on vient d'établir, desquelles résulte que les trois exercices en cours d'exécution de 1843 à 1845, se présentent avec des excédants de ressources comme suit :					
L'exercice 1843 de.	fr.	18,923,958	12		
— 1844 de.		5,045,542	95		
— 1845 de.		12,270,629	04		
Ce qui fait ensemble.	fr.	34,239,950	11		
A REPORTER.	fr.	34,239,950	11		

(1) Le produit résultant de l'émission d'obligations à 4 1/2 p. %, pour la conversion de dix millions de francs de Dette flottante, porté à l'art. 3 ci-dessus parmi les ressources spéciales de l'exercice 1843, s'explique comme suit :

Aux termes de l'art. 3 de la loi du 21 mars 1844, le Gouvernement a été autorisé à convertir en dette consolidée une valeur effective de dix millions de la Dette flottante, au moyen d'une ou de plusieurs émissions d'obligations à 4 1/2 p. % à un taux qui ne soit pas inférieur au pair net.

Le remboursement de ces dix millions de Dette flottante a été effectué au 1^{er} juin 1844, et la conversion s'en est opérée :

1° Par une négociation faite, du 1 ^{er} janvier 1843 jusqu'au 6 mai suivant, à l'étranger, de 7,500,000 francs de capital nominal, en obligations à 4 1/2 p. %, au taux de fr. 102 61 c ^s , donnant ainsi une somme effective de	fr.	7,695,818	88
2° Par un placement au 1 ^{er} mai 1843, au profit des fonds de cautionnements et des consignations de 2,221,000 francs de capital nominal, en obligations à 4 1/2 p. %, au taux de fr. 105 75 c ^s , donnant une somme effective de.		2,504,287	50

L'émission en obligations à 4 1/2 p. % s'élève, en conséquence, à 9,721,000 francs de capital nominal, et donne un produit effectif de. fr. 10,000,106 38

(2) Voir l'état n° 2.

REPORT. fr. 34,239,930 11

Et retranchant l'insuffisance de ressources qui résulte de la clôture des exercices antérieurs à 1843, c'est-à-dire de 1830 à 1842, dont il est fait mention ci-dessus, et qui se trouve amplement développée dans le tableau n° 2 ci-annexé. fr. 21,835,145 09

Le résultat sera le même que celui présenté pour l'ensemble des Budgets, c'est-à-dire qu'il offrira un excédant de ressources de fr. 12,406,785 02

Nous venons de dire que l'excédant de ressources sur tous les exercices de 1830 à 1843 inclusivement est de fr. 12,406,785 02

Mais il est nécessaire de comprendre dans la présente situation le montant des créances arriérées, restant à payer sur les exercices antérieurs à 1846, lesquelles concernent divers Départements et services, et qu'on présume devoir s'élever à 1,500,000 »

De sorte que l'excédant n'est en réalité que de fr. 10,906,785 02

CONCLUSION.

En résumé, il résulte, Messieurs, de l'exposé qui précède :

Que l'exercice en cours d'exécution de 1843, qui, d'après le premier vote du Budget, offrait *un excédant de ressources de* fr. 844,680 99 c', présentera, au moment de sa clôture et à l'aide des ressources extraordinaires résultant de l'exécution du traité du 5 novembre 1842, un excédant de ressources de fr. 18,923,958 12

Que l'exercice en cours d'exécution de 1844, qui, d'après le premier vote du Budget, présentait *une insuffisance de ressources de* fr. 542,712 67 c', nous offrira, au lieu de cette insuffisance, un excédant de ressources de 3,045,542 95

REPORT. fr. 21,969,301 07

REPORT. fr.	20,969,301 07
Que l'exercice en cours d'exécution de 1845, qui, d'après le premier vote du Budget, offrait un excédant de ressources de fr. 766,784 51 c ^s , présentera, au moment de sa clôture, un excédant de ressources de . . .	12,270,629 04
Que la clôture de tous les exercices antérieurs à 1845, c'est-à-dire de 1850 à 1842 inclusivement, nous met en présence d'une insuffisance de ressources de. fr.	21,833,145 09
Qu'enfin les créances arriérées, qui restent à payer sur tous les exercices antérieurs à 1846, et pour lesquelles des crédits sont à demander, s'élèvent à	1,500,000 »
TOTAL des excédants de ressources fr.	34,239,930 11
TOTAL des insuffisances de ressources. fr.	23,353,145 09

Ce qui fait ressortir, au premier janvier 1846, un excédant de ressources de. fr. 10,906,785 02

Et comme nous avons fait remarquer que parmi les ressources extraordinaires provenant de l'exécution du traité du 5 novembre 1842, et votées par la loi du 21 mai 1845, il se trouvait des valeurs non réalisables immédiatement, pour une somme de 13,448,513 56

Il s'en suit, qu'en attendant la rentrée du produit de ces valeurs, il nous reste pour la marche régulière du service à pourvoir, par une émission de bons du Trésor, à une insuffisance de ressources de. . . . fr. 2,541,728 54

A laquelle il convient d'ajouter :

- 1° Le montant des bons du Trésor à émettre pour subvenir aux crédits accordés par les lois des 26 juin 1842, n° 478, et 20 février 1844, n° 33, destinés au paiement des travaux du canal de Zelzaete (section de Damme à la mer). 1,250,000 »
- 2° Le montant des bons du Trésor porté en recette à l'exercice 1844, pour subvenir aux travaux du canal de la Campine (loi du 24 juillet 1844, n° 160). 1,410,000 »
- 3° Le montant des bons du Trésor à émettre pour dépenses à faire par suite du crédit alloué par la loi du 7 mars 1845, (*Moniteur* n° 67) pour rétablir la circulation sur la section du chemin de fer de Louvain à Tirlemont (*tunnel* de Cumplich) de. 500,000 »
- 4° Le montant des bons du Trésor à émettre pour dépenses à faire par suite du crédit alloué par la loi du 6 avril 1845, (*Moniteur* n° 100) pour la construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine, ci 1,040,000 »
- 5° Le montant des bons du Trésor à émettre pour dépenses à faire ensuite du crédit alloué par la loi du 15 avril 1845, (*Moniteur* n° 106) pour travaux aux chemins de fer de l'État, de 7,960,000 »
- 6° Le montant des bons du Trésor à émettre pour dépenses à faire par suite du crédit alloué par la loi du 16 mai 1845, (*Moniteur* n° 140) pour la construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc, de 3,500,000 »

REPORT. fr. 17,701,728 54

REPORT. fr. 17,701,728 54

7° Le montant des bons du Trésor à émettre pour les dépenses à faire par suite du crédit alloué par la loi du 9 juillet 1845, (*Moniteur* n° 196) pour l'acquisition de trois paquebots à vapeur destinés à l'établissement d'un service pour le transport des voyageurs entre la Belgique et l'Angleterre, de 1,000,000 »

Ce qui élèverait le montant des bons du Trésor à émettre, pendant l'année 1846, à un capital de fr. 18,701,728 54

Mais comme l'art. 8 de la loi du 21 mars 1841 a établi une réserve des fonds non employés de la dotation de l'amortissement de la dette provenant de la conversion de l'emprunt émis en 1831, et des emprunts autorisés par les lois du 26 juin 1840 et du 29 septembre 1842, et que depuis leur émission, le cours des obligations de ces divers emprunts étant demeuré au-dessus du pair, le montant desdits fonds est resté déposé dans la caisse de l'État, il y a lieu de réduire l'émission des bons du Trésor,

SAVOIR :

1° Du fonds d'amortissement créé pour la Dette 4 1/2 p. %, provenant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844, et dont le capital nominal a été fixé provisoirement à 95,722,000 fr., ci. 1,116,756 66

2° Du fonds d'amortissement créé pour l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 26 juin 1840, ci 4,491,900 »

3° Du fonds d'amortissement créé pour l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c, à 5 p. %, autorisé par la loi du 29 septembre 1842, ci. 906,554 40

Ensemble. fr. 6,515,011 06

L'émission des bons du Trésor se réduit, en définitive, à fr. 12,186,717 48
Soit, en somme ronde, 12,000,000 de francs.

En terminant, je ne crois pas inutile de vous faire remarquer, Messieurs, que la situation établie ci-dessus, à la date du 1^{er} septembre 1845, vient de se modifier par deux nouveaux crédits alloués comme suit :

1° Au Ministre de l'Intérieur, par la loi du 24 septembre 1845, (*Moniteur* n° 268) pour mesures relatives aux subsistances, de fr. 2,000,000 »

1° Au Ministre des Travaux Publics, par la loi du 24 septembre 1845, (*Moniteur* n° 269) pour la continuation des travaux du canal de la Campine, décrété par les lois du 29 septembre 1842 et du 10 février 1845, de fr. 950,000 »

Ensemble. fr. 2,950,000 »

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

COMPARAISON

*Entre la situation du Trésor, au 1^{er} septembre 1844, et celle
au 1^{er} septembre 1845.*

La situation du Trésor, au 1^{er} septembre 1844, présentait une insuffisance de ressources de fr. 4,542,980 75
à laquelle il a fallu ajouter :

1^o Le montant des bons du Trésor compris dans la recette de 1842, et dont l'émission a eu lieu pour subvenir aux dépenses votées par les lois du 26 juin 1842 et du 20 février 1844, pour le canal de Zelzaete, ci fr. 4,250,000 »

2^o Le montant des bons du Trésor compris dans la recette de 1844, et émis pour faire face aux dépenses votées par la loi du 24 juillet 1844, pour le canal de la Campine fr. 4,140,000 »

2,360,000 »

Ensemble. fr. 6,902,980 75

La situation, au 1^{er} septembre 1845, accuse au contraire un excédant de ressources de fr. 10,906,785 02

Mais en retranchant de la recette des exercices 1842 et 1844, le montant des bons du Trésor mentionné ci-dessus, ci. fr. 2,360,000 »

Et de la recette de l'exercice 1845 le montant des bons du Trésor à émettre pour couvrir les dépenses extraordinaires votées pour cet exercice. 15,800,000 »

Ensemble. fr. 16,160,000 »

Cette dernière situation fait ressortir une insuffisance de fr. 5,255,214 98

Le découvert est, par conséquent, diminué de fr. 1,649,765 77

Cette diminution s'explique de la manière suivante :

Exercice clos de 1842.

Au 1 ^{er} septembre 1844, on présumait que l'exercice 1842 laisserait, lors de sa clôture, une insuffisance de ressources de fr.	3,463,025 26
Au 1 ^{er} septembre 1845, l'insuffisance, d'après le compte définitif, ne s'élève plus qu'à	1,710,560 82
Différence en moins. fr.	1,752,464 44

Cette différence provient comme suit :

D'après la première situation, les économies sur les dépenses de cet exercice avaient été évaluées à fr.	1,000,000 »
Ces économies s'élèvent, d'après le compte définitif, à	2,875,295 75
En conséquence, diminution sur les dépenses, de	1,875,295 75
A quoi il faut ajouter le montant des ordonnances de l'exercice 1839, dont l'annulation a eu lieu le 31 décembre 1844.	71,476 19
Ensemble. fr.	1,944,771 92

D'un autre côté, les recettes qui s'élevaient, d'après la première situation, à fr.	155,005,185 48
Ne montent plus aujourd'hui qu'à	154,812,877 70
Par suite, diminution sur les recettes de fr.	192,507 48
Reste somme égale. fr.	1,752,464 44

Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1843.

Au 1 ^{er} septembre 1844, les revenus probables de l'exercice 1843 étaient fixés à fr.	105,688,551 54
Au 1 ^{er} septembre 1845, ils sont portés à	105,679,856 »
Différence en moins. fr.	8,495 34

Cette diminution résulte des changements que l'on a cru devoir faire à diverses estimations de revenus, et qui peuvent se vérifier en rapprochant l'état comparatif entre les évaluations de revenus et les recettes effectives (litt. A), joint à l'appui de la situation actuelle, de pareil état annexé à la situation précédente.

Budget des dépenses de l'exercice 1843.

Au 1 ^{er} septembre 1844, les dépenses votées pour l'exercice 1843 s'élevaient à . fr.	110,502,025	79
sur lesquelles on présumait faire une économie de	1,000,000	»
Restait.	fr.	109,502,025 79
Au 1 ^{er} septembre 1844, lesdites dépenses s'élèvent à . fr.	116,534,047	42
et l'économie présumée reste fixée à	1,000,000	»
Reste.	115,534,047	42
Différence en plus.	fr.	6,032,021 63

Cette augmentation de dépense forme le montant des nouveaux crédits alloués comme suit :

1 ^o A la Dette Publique, par la loi du 19 avril 1845, <i>Moniteur</i> n ^o 112,	fr.	75,681	11
2 ^o Au Dép ^t de la Justice, — 30 mai 1845, — 152.	.	5,285	41
3 ^o — des Travaux Publics, — 17 avril 1845, — 110.	.	4,466,426	60
4 ^o — de la Guerre, — 19 mai 1845, — 141.	.	62,169	77
5 ^o — des Finances, — 17 avril 1845, — 109.	.	584,456	92
6 ^o — — — — —	.	77,024	54
7 ^o Pour les Remboursements et Non-Valeurs, — — — — —	.	960,977	48
Somme égale.	fr.	6,032,021	63

Budget supplémentaire des Voies et Moyens de l'exercice 1843.

Au 1 ^{er} septembre 1844, les sommes et valeurs dont le Trésor est mis en possession par suite de l'exécution du traité du 5 novembre 1842, et lesquelles font l'objet dudit Budget supplémentaire, étaient évaluées à . fr.	30,840,452	54
Au 1 ^{er} septembre 1845, ces mêmes sommes et valeurs sont estimées à .	32,079,407	84
Différence en plus.	fr.	1,238,955 30

On pourra reconnaître les changements portés à diverses évaluations, et lesquels ont produit cette augmentation, en faisant le même rapprochement que celui indiqué ci-dessus, pour le Budget ordinaire des Voies et Moyens de cet exercice.

Budget supplémentaire des dépenses de l'exercice 1845.

Les dépenses résultant du traité précité, et auxquelles sont affectées les sommes et valeurs dont il vient d'être question, composent ce Budget. Elles étaient évaluées dans la situation

précédente à fr. 3,551,258 30 c^s, et sont portées pour la même somme dans la situation actuelle, de manière qu'elles n'influent en rien sur le résultat de la comparaison entre les deux situations.

Ressources extraordinaires de l'exercice 1845.

Ces ressources, qui sont comprises dans la situation actuelle pour une somme de 250,000 francs, n'ont pas varié depuis la situation présentée le 1^{er} septembre 1844.

Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1844.

Au 1 ^{er} septembre 1844, on prévoyait que les revenus tant ordinaires qu'extraordinaires de cet exercice, se seraient élevés à fr.	114,863,064 58
Au 1 ^{er} septembre 1845, ils sont évalués à	115,701,594 16
Différence en plus. fr.	858,529 58

Pour vérifier cette augmentation de ressources, il faut avoir recours aux états comparatifs joints aux deux situations, ainsi qu'on l'a fait remarquer plus haut, en ce qui concerne l'accroissement des revenus de l'exercice 1845.

Budget des dépenses de l'exercice 1844.

Au 1 ^{er} septembre 1844, les dépenses votées pour cet exercice s'élevaient à . fr.	112,359,378 85
et l'on présunait faire une économie de.	4,150,000 »
Restait. fr.	108,209,378 85

Au 1 ^{er} septembre 1845, les dépenses votées pour le même exercice mont ^t à. fr.	116,806,051 21
et l'économie probable de- meure fixée à	4,150,000 »
Reste. fr.	112,656,051 21
Différence en plus. fr.	4,446,672 56

Cet accroissement de dépenses résulte de nouveaux crédits accordés comme suit :

1 ^o A la Dette Publique, par la loi du 17 déc. 1844, n ^o 208 . . . fr.	3,860,865 29
2 ^o — — — 15 mars 1845, <i>Moniteur</i> n ^o 75 . . .	41,211 57
3 ^o Pour les dotations — 11 déc. 1844, n ^o 205 . . .	65,000 »
4 ^o Au Dép. de la Justice, — 31 déc. — n ^o 227 . . .	18,000 »
5 ^o — — — 50 mai 1845, <i>Moniteur</i> n ^o 152 . . .	16,553 60
6 ^o Au Dép. de l'Intérieur, — 30 mai — — . . .	402,487 67
7 ^o Au Dép. des Finances, — 15 mars 1845, — n ^o 75 . . .	42,554 23
Somme égale. fr.	4,446,672 56

Crédits à demander pour des créances arriérées concernant des exercices antérieurs à 1846.

Au 1 ^{er} septembre 1844, les crédits de cette nature s'élevaient à . fr.	11,536,576 74
— 1845, on évalue ceux qui seront nécessaires à . .	1,500,000 »
	9,836,576 74
Différence en moins. fr.	9,836,576 74

Budget des Recettes et Dépenses de l'exercice 1845.

Toutes les comparaisons qui précèdent ont rapport à des faits consignés dans les deux situations. Les résultats de l'exercice 1845, qui ne se trouvent que dans la dernière, et qu'il est nécessaire d'ajouter à ceux produits par lesdites comparaisons pour rencontrer le chiffre de fr. 1,649,765 77 c^s, que l'on s'est proposé d'analyser, se présentent comme suit :

Montant des revenus probables, y compris les ressources extraordinaires. fr.	135,840,559 84
Montant des dépenses votées primitivement, y compris le Budget spécial fr.	124,171,585 49
Montant des dépenses votées postérieurement au Budget	598,525 51
Ensemble. fr.	124,569,710 80
Économie présumée	1,000,000 »
	Reste. fr. 125,569,710 80
Excédant de ressources de l'exercice 1845. fr.	12,270,629 04

Mais comme il se trouve compris dans les ressources extraordin^{es} de cet exercice une somme de 15,800,000 francs, provenant d'une émission de bons du Trésor destinée à couvrir les dépenses du Budget spécial du même exercice, et que ce produit ne constitue qu'une recette fictive, il y a lieu, en attendant qu'il ait été pourvu auxdites dépenses par des ressources réelles, d'en faire ici l'objet d'une déduction fr. 15,800,000 »

De manière que l'exercice doit être considéré comme étant provisoirement en déficit de fr.	1,529,370 96
--	--------------

Les détails que l'on vient de donner pour expliquer la diminution de déficit que présente la situation actuelle, comparée avec la situation précédente, se résument comme suit :

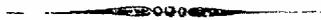
Différences en faveur de la situation au 1^{er} septembre 1844.

Diminution des revenus probables de l'exercice 1845 fr.	8,495 54	
Augmentation des dépenses du même exercice . .	6,032,021 63	
Augmentation des dépenses de l'exercice 1844 . .	4,446,672 56	
Déficit de l'exercice 1845	1,529,570 96	
	<hr/>	12,016,560 29

Différences en faveur de la situation au 1^{er} septembre 1845.

Diminution du déficit de l'exercice 1842 . . . fr.	1,752,464 44	
Augmentation des ressources spéciales de l'exercice 1845	1,238,955 30	
Augmentation des revenus probables de l'exercice 1844	858,529 58	
Diminution de crédits à demander pour des créances arriérées fr.	9,836,576 74	
	<hr/>	15,666,526 06

La situation, au 1^{er} septembre 1845, se présente, en conséquence,
plus favorablement que la situation précédente, ainsi qu'il résulte de
la comparaison du résultat général établie ci-dessus, de. . . . fr. 1,649,765 77



PREMIÈRE PARTIE

SITUATION GÉNÉRALE

DU PRÉSON PUBLIC

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1845

ÉTAT GÉNÉRAL de la situation

COMPTE DES		
ÉTATS A L'APPUI.	EXERCICES.	ÉVALUATION des REVENUS.
ÉTAT LITT. A. .	1843. Ressources ordinaires	109,680,053 »
	— Ressources extraordinaires	31,090,452 54
— B. .	1844. Ressources ordinaires	109,581,084 »
	— Ressources extraordinaires	4,778,426 67
— C. .	1845. Ressources ordinaires	111,158,170 »
	— Ressources extraordinaires	24,126,522 66
		590,594,508 87

du Trésor au 1^{er} septembre 1845.

REVENUS.

REVENUS EFFECTIFS.						DIFFÉRENCE	
VERSEMENTS FAITS				RESTE à RECOUVRER.	MONTANT GÉNÉRAL des Revenus probables.	EN MOINS de L'ÉVALUATION.	EN PLUS de L'ÉVALUATION.
EN 1845.	EN 1844.	EN 1845 au 31 août 1845.	TOTAL.				
101,510,707 59	5,757,353 61	502,574 99	105,570,456 19	509,419 31	105,679,856 »	4,000,197 »	»
10,097,888 22	5,257,142 86	897,748 11	16,252,779 19	16,076,628 65	32,529,407 84	»	1,258,955 50
»	106,569,242 82	2,895,064 54	109,464,507 16	1,458,660 55	110,922,967 49	»	1,541,885 49
»	4,778,426 67	»	4,778,426 67	»	4,778,426 67	»	»
»	»	70,520,478 19	70,520,478 19	41,595,452 61	111,715,910 80	»	575,740 80
»	»	10,526,429 04	10,526,429 04	15,800,000 »	24,126,429 04	»	106 58
111,408,595 81	120,562,165 96	84,742,094 67	516,512,856 44	75,058,141 40	589,550,997 84	4,000,197 »	5,156,685 97
En moins des prévisions. fr.							845,511 05

Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL de la situation

COMPTE DES				
ÉTATS A L'APPUI.	EXERCICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF.	AUGMENTATIONS faites PAR DES LOIS SPÉCIALES.	DIMINUTIONS faites PAR DES LOIS SPÉCIALES.
ÉTAT LITT. A .	1843. Budget ordinaire	108,835,372 01	7,098,675 41	»
	— Budget spécial	3,551,258 50	»	»
— B. .	1844. Budget ordinaire	110,123,796 67	6,682,254 54	»
	— Budget spécial	»	»	»
— C. .	1845. Budget ordinaire	110,571,585 49	598,525 51	»
	— Budget spécial	13,800,000 »	»	»
		546,681,812 47	14,779,255 26	»

RÉSULT

Les Budgets généraux des dépenses pour les exercices en cours d'exécution de 1843, 1844 et 1845, s'élèvent à . . .

Il est à présumer qu'on pourra, lors de la clôture de ces exercices, retrancher de cette

1 ^o	Une économie probable sur les crédits alloués aux Ministres pour l'exercice 1843 de.	—	—	1844 de.
2 ^o	—	—	—	1845 de.
3 ^o	—	—	—	1843 de.

Les recouvrements faits et à faire sur les Budgets des Voies et Moyens pour les mêmes exercices, montant à

Il y a un excédant de ressources sur les trois exercices en cours d'exécution de.

Les Budgets pour les exercices clos se présentent suivant les comptes définitifs qui ont été

D'une part : avec une insuffisance de ressources à l'exercice 1837 de.

— — — 1839 de.

— — — 1841 de.

D'autre part : avec un excédant de ressources à l'exercice 1838 de.

— — — 1840 de.

D'où ressort une insuffisance

A laquelle il faut ajouter celle présumée lors de la clôture de

En conséquence, l'exécution de tous les Budgets présente un excédant de
Mais comme il y a des crédits à demander pour acquitter des créances arriérées, montant

L'excédant de ressources n'est en

du Trésor au 1^{er} septembre 1845.

DÉPENSES.

RESTE.	DÉPENSES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR SUR LE VISA DE LA COUR DES COMPTES.				RESTE DISPONIBLE sur LES CRÉDITS au 1 ^{er} septembre 1845.	Observations.
	EN 1843.	EN 1844.	EN 1845 au 31 août 1845.	TOTAL.		
116,554,047 42	72,198,275 02	27,217,561 64	10,425,752 55	109,841,567 81	6,692,079 01	
3,551,258 30	3,551,258 30	»	»	3,551,258 30	»	
116,806,051 21	»	73,206,942 94	21,485,263 93	94,690,206 87	22,115,844 34	
»	»	»	»	»	»	
110,709,710 80	»	»	58,791,317 32	38,791,317 32	71,978,393 48	
13,800,000 »	»	»	»	»	13,800,000 »	
361,461,067 75	75,749,531 92	100,424,304 58	70,700,313 80	246,874,150 30	114,586,917 45	

TOTAL.

..... fr. 361,461,067 75

somme, SAVOIR :

..... fr. 1,000,000 »
 fr. 4,150,000 » } 6,150,000 »
 fr. 1,000,000 »

..... fr. 555,511,067 75

..... 589,550,997 84

..... 34,339,950 11

rendus :

..... fr. 1,428,744 00
 9,101,396 13
 13,655,374 67

Fr. 24,165,715 40

..... fr. 579,248 22

..... 3,461,882 91

..... 4,041,151 15

(voir l'état n° 2 ci-après) de fr. 20,122,584 27

l'exercice 1842, ci. 1,710,560 82

..... 21,833,145 09

ressources de fr. 12,406,785 02

ensemble à 1,500,000 »

définitive que de fr. 10,906,785 02

COMPARAISON des résultats des Budgets des recettes et dépenses, tels qu'ils ont
comptes rendus pour les années

EXERCICES.	BUDGETS VOTÉS PRIMITIVEMENT.		MODIFICATIONS apportées AUX ÉVALUATIONS PRIMITIVES par des lois spéciales.		BUDGETS fixés DÉFINITIVEMENT PAR LES LOIS.		FAITS Par suite de l'exécution conformément aux	
	RECETTE.	DÉPENSE.	Augmentation OU DIMINUTION DE RECETTE. A. OU D.	Augmentation OU DIMINUTION DE DÉPENSE. A. OU D.	RECETTE.	DÉPENSE.	RECETTE.	
1830, 4 ^e trimestre.	27,095,101 52	28,580,525 42	"	"	27,095,101 52	28,580 525 42	27,101,575 99	
1831	100,825,575 94	115,806,850 65	"	"	100,825,575 94	115,806,850 65	115,225,815 05	
1832	141,655,804 95	203,972,286 68	"	D 2,050,544 15	141,655,804 95	201,941,742 55	152,464,505 97	
1833	86,057,982 "	97,696,855 55	"	D 5,547,000 "	86,057,982 "	94,149,855 55	88,058,515 92	
1834	94,279,578 "	93,272,610 52	"	A 5,601,590 11	94,279,578 "	98,874,000 45	96,701,557 76	
1835	92,580,640 90	86,569,595 77	D 2,452,972 68	A 3,180,740 51	80,927,668 22	89,559,554 28	89,855,654 75	
							954,058 05	
							267,512 92	
1836	99,951,514 74	99,952,501 19	"	A 1,667,450 59	99,951,514 74	101,599,951 78	102,586,634 16	
							45,998 25	
1837	99,159,452 99	101,048,402 16	"	A 4,177,701 55	99,159,452 99	103,226,105 69	101,657,527 97	
							57,922 27	
1838	120,252,325 56	120,725,985 80	"	A 1,849,906 98	120,252,325 56	122,574,992 78	125,465,079 51	
							44,855 50	
1839	120,095,551 "	120,899,097 55	"	A 7,795,917 90	120,095,551 "	128,695,015 45	115,788,816 92	
							48,612 05	
1840	172,615,569 "	164,111,857 25	"	A 6,454,054 64	172,615,569 "	170,345,891 89	171,218,748 59	
							44,715 95	
1841	101,464,464 "	105,791,842 58	"	A 15,617,459 14	101,464,464 "	117,409,281 72	101,505,775 25	
							59,458 19	
				A 44,551,581 40				
				D 5,577,544 15				
Résultats des exercices 1830 à 1841	1,264,769,540 20	1,336,207,466 70	D 2,452,972 68	A 58,754,057 27	1,262,316,567 52	1,374,961,503 97	1,284,928,674 76	
1842	156,550,612 "	154,816,962 81	A 50,000 "	A 4,772,447 65	156,400,612 "	159,589,410 44	154,812,877 70	
							71,476 19	
							154,884,555 89	
1843	109,900,055 "	108,855,572 01	A 50,870,452 54	A 11,249,955 71	140,770,505 54	120,085,505 72	158,009,265 84	
1844	114,359,510 67	110,125,796 67	"	A 6,682,254 54	114,359,510 67	116,806,051 21	115,701,594 16	
1845	155,264,492 66	124,171,585 49	"	A 398,525 51	155,264,492 66	124,569,710 80	155,840,559 84	
Résultats des exercices en cours d'exécution.	559,524,056 55	545,150,554 17	A 50,870,452 54	A 18,550,515 56	590,594,508 87	561,461,067 75	589,550,997 84	
RÉCAPITULU								
Exercices clos de 1830 à 1841	1,264,769,540 20	1,336,207,466 70	D 2,452,972 68	A 58,754,057 27	1,262,316,567 52	1,374,961,503 97	1,284,928,674 76	
Exercice de 1842	156,550,612 "	154,816,962 81	A 50,000 "	A 4,772,447 65	156,400,612 "	159,589,410 44	154,884,555 89	
Exerc. en cours d'exé- cution de 1843 à 1845.	559,524,056 55	545,150,554 17	A 50,870,452 54	A 18,550,515 56	590,594,508 87	561,461,067 75	589,550,997 84	
			A 50,920,452 54					
			D 2,452,972 68					
	1,760,644,208 53	1,814,154,983 68	A 28,467,479 86	A 61,856,998 46	1,789,111,688 39	1,876,011,982 14	1,809,384,026 49	
A DIMINUER les allocations au Budget de la Dette publique de 1852 pour l'exécution des art. 13 et 14 du traité du 15 novembre 1851, lesquelles doivent être consi- dérées comme non avenues					86,900,295 75			
					57,546,540 74			
RESTE ENCLAVANT DE DÉPENSES, d'après le vote des Chambres législatives.					49,555,955 01			

été votés, avec les résultats de l'exécution de ces Budgets, conformément aux
1850 à 1845 inclusivement.

RÉALISÉS tion des Budgets, et comptes rendus	DIFFERENCES ENTRE LES ÉVALUATIONS ET LES FAITS RÉALISÉS				EXCÉDANTS D'APRÈS LES COMPTES RENDUS.		Observations.
	RECETTE		DEPENSE		En RECETTE	En DEPENSE	
	EN PLUS DU BUDGET.	EN MOINS DU BUDGET.	EN PLUS DU BUDGET.	EN MOINS DU BUDGET.			
28,580,525 42	8,174 07	"	"	"	"	1,178 917 45	Résultats du compte définitif
112,413,963 51	5,400,259 09	"	"	3,592,867 14	811,851 52	"	Idem
158,500,918 95	10,850,701 02	"	"	15,440,825 60	"	6,056,412 98	Idem
91,901,974 94	2,020,551 92	"	"	2,241,860 59	"	5,846,661 02	Idem
96,515,600 96	2,421,759 76	"	"	2,560,599 47	187,756 80	"	Idem
87,104,004 96	"	74,015 49	"	2,455,529 52	2,749,649 77	"	Idem
"	954,058 05	"	"	"	954,058 05	"	Recouvrements faits sur les excr. clos de 1850 et antérieurs, 1851 et 1852
"	267,552 92	"	"	"	267,552 92	"	Dép. annulées sur les excr. clos de 1850 et ant., 1851 et 1852, à constater en recette
99,528,487 96	2,055,519 42	"	"	2,071,465 82	5,058,146 20	"	Résultats du compte définitif
"	45 998 25	"	"	"	45,998 25	"	Depenses annulées sur l'exercice clos de 1853, à constater en recette
103,531,731 64	2,497,874 98	"	"	1,894,572 05	"	1,674,405 67	Résultats du compte définitif
"	57,922 27	"	"	"	57,922 27	"	Depenses annulées sur l'exercice clos de 1854 à constater en recette
120,198,578 44	5,212,554 15	"	"	2,576,614 54	5,266,701 07	"	Résultats du compte définitif
"	44,855 50	"	"	"	44,855 50	"	Depenses annulées sur l'exercice clos de 1855, à constater en recette
124,196,508 51	"	4,306,714 08	"	4,496,506 94	"	8,407,691 59	Résultats du compte définitif
"	48,612 05	"	"	"	48,612 05	"	Depenses annulées sur l'exercice clos de 1856, à constater en recette
167,801,579 65	"	1,596,820 41	"	2,744,512 26	5,417,168 96	"	Résultats du compte définitif
"	44,715 95	"	"	"	44,715 95	"	Depenses annulées sur l'exercice clos de 1857, à constater en recette
114,976,586 11	"	160,690 75	"	2,452,695 61	"	15,672,812 86	Résultats du compte définitif
"	59,458 19	"	"	"	59,458 19	"	Depenses annulées sur l'exercice clos de 1858, à constater en recette
1,305,051,259 03	28,550,545 97	5,958,258 75	"	69,910,244 94	14,994,545 28	55,116,929 55	
						20,122,584 27	
156,594,914 71	"	1,587,754 50	"	2,994,495 75	"	1,782,057 01	Résultats présumés du compte définitif
"	71,476 19	"	"	"	71,476 19	"	Depenses annulées sur l'exercice clos de 1859, à constater en recette
						1,710,560 82	
119,085,505 72	"	2,761,241 70	"	1,000 000 "	18,925,958 12	"	Résultats présumés du compte définitif
112,056,051 21	1,541,885 49	"	"	4,150,000 "	5,045,542 95	"	Résultats présumés d'après le 2 ^e compte provisoire
125,569,710 80	575,847 18	"	"	1,000,000 "	12,270,629 04	"	Résultats présumés d'après le 1 ^{er} compte provisoire
555,511,067 75	1,917,750 67	2,761,241 70	"	6,150 000 "	54,259,950 11	"	
					54,259,950 11	"	
RELATION.							
1,305,051,259 03	28,550,545 97	5,958,258 75	"	69,910,244 94	"	20,122,584 27	
156,594,914 71	71,476 19	1,587,754 50	"	2,994,495 75	"	1,710,560 82	
555,511,067 75	1,917,750 67	2,761,241 70	"	6,150,000 "	54,259,950 11	"	
1,796,957,241 47	50,559,552 85	10,287,214 75	"	79,054,740 67	54,259,950 11	21,855,145 09	
	20,252,558 10			79,054,740 67			
EXCÉDANT de ressources résultant de l'exécution des Budgets					12,406,785 02		
A DÉDUIRE les crédits à demander pour acquitter des créances arriérées					1,500,000 "		
RESTE fr					10,906,785 02		

8

DEUXIÈME PARTIE.

ÉTAT COMPARATIF

ENTRE

L'ÉVALUATION DES REVENUS DU ROYAUME

ET

LES RECETTES EFFECTIVES.

EXERCICES 1843 A 1845.

*ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
effectués au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.		ÉVALUATION des REVENUS.
IMPÔTS.		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, CADASTRE, DOUANES ET ACCISES.		
Foncier.		17,740,827 "
Personnel.		8,500,492 "
Patentes		2,876,077 "
Redevances sur les mines.		215,985 "
Douanes		10,654,172 "
Droits de consommation sur les boissons distillées.		960,000 "
Sel		4,000,000 "
Vins étrangers		1,850,000 "
Eau-de-vie étrangère		240,000 "
— indigène		4,800,000 "
Bières et vinaigres.		6,411,000 "
Sucres		640,000 "
Timbres sur les quittances		1,500,000 "
— — permis de circulation		14,000 "
Droits de garantie des matières d'or et d'argent.		150,000 "
— d'entrepôts, y compris ceux de l'entrepôt d'Anvers		150,000 "
Recettes extraordinaires et accidentelles		12,000 "
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.		
Enregistrement		11,000,000 "
Greffe		280,000 "
Hypothèques		1,800,000 "
Successions		6,500,000 "
Timbre.		5,000,000 "
Amendes		150,000 "
Indemnité payée par les miliciens pour remplacement et pour décharge de responsabilité de remplacement.		75,500 "
Amendes en matière de simple police, civile, correctionnelle, etc.		170,000 "
Produit des examens		47,000 "
— des brevets d'invention.		55,000 "
— des diplômes des artistes vétérinaires		2,000 "
A REPORTER.		83,563,053 "

pour l'exercice 1845, et les recettes effectives, contenant les recouvrements
septembre 1845.

REVENUS EFFECTIFS				RESTE à RECOURIR.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE	
EN 1843.	EN 1844.	EN 1845.	TOTAL.			EN PLUS DE L'ÉVALUATION	EN MOINS DE L'ÉVALUATION
10,662,189 31	1,042,286 94	"	17,704,476 25	"	17,704,476 25	"	45,550 75
7,766,048 14	939,182 28	"	8,705,230 42	"	8,705,230 42	204,758 42	"
2,420,289 80	547,203 30	"	2,767,493 10	"	2,767,493 10	"	108,585 90
105,315 05	42,159 16	"	145,474 21	"	145,474 21	"	70,510 79
10,966,058 75	92,209 52	"	11,058,248 07	"	11,058,248 07	424,076 07	"
958,985 75	50 "	"	959,035 75	"	959,035 58	"	964 25
4,094,450 92	605 66	"	4,095,056 58	"	4,095,056 58	95,056 58	"
2,196,035 46	2,852 59	"	2,198,868 05	"	2,198,868 05	548,868 05	"
255,505 55	775 "	"	256,170 35	"	256,170 35	16,170 35	"
5,780,874 29	1,728 06	"	5,782,602 55	"	5,782,602 55	"	1,017,597 65
6,170,459 55	255 24	"	6,170,692 77	"	6,170,692 77	"	240,507 25
862,444 41	"	"	862,444 41	"	862,444 41	222,444 41	"
1,515,716 75	1,901 82	"	1,517,618 57	"	1,517,618 57	17,618 57	"
8,671 35	" 50	"	8,671 85	"	8,671 85	"	5,528 17
150,739 56	"	"	150,739 56	"	150,739 56	759 56	"
590,487 95	45,089 35	"	455,577 30	"	455,577 30	285,577 30	"
10,156 01	10,402 62	"	20,558 65	"	20,558 65	8,558 65	"
10,550,554 96	11,521 27	"	10,542,076 25	"	10,542,076 25	"	457,925 77
287,191 55	5,085 82	"	292,275 15	"	292,275 15	12,275 15	"
1,869,587 90	" 04	"	1,869,587 94	"	1,869,587 94	69,587 94	"
4,254,414 53	"	"	4,254,414 55	"	4,254,414 55	"	2,245,585 67
2,881,855 64	1,277 37	"	2,885,151 01	"	2,885,151 01	"	116,868 99
156,895 21	248 55	"	157,145 54	"	157,145 54	7,145 54	"
59,755 44	517 46	"	60,052 90	"	60,052 90	"	15,447 10
159,889 19	1,693 59	"	141,582 78	"	141,582 78	"	28,417 22
295 "	14,775 "	"	15,070 "	"	15,070 "	"	31,950 "
"	"	"	"	"	"	"	55,000 "
16,025 "	"	"	16,025 "	"	16,025 "	14,025 "	"
78,508,700 16	2,561,596 72	"	80,870,296 88	"	80,870,296 88	1,726,859 37	4,419,615 49

Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
effectués au 1^{er}

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT.	83,565,055 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Produit des canaux et rivières appartenants au domaine, droits d'écluse, ponts, navigation.	802,000 »
— de la Sambre canalisée.	450,000 »
— du canal de Charleroy	1,540,000 »
— des droits de bacs et passages d'eau.	110,000 »
— des barrières sur les routes de 1 ^{re} et de 2 ^{me} classe	2,300,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	3,220,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS. Produit du chemin de fer.	10,000,000 »
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Rachats et transferts de rentes, y compris l'aliénation des rentes constituées d'après l'état n° 14, annexé au Budget des Voies et Moyens	1,250,000 »
Capitaux du fonds de l'industrie	120,000 »
— de créances ordinaires	50,000 »
Prix de vente d'objets mobiliers, transactions en matière domaniale, dommages et intérêts, successions en déshérence, épaves	350,000 »
Prix de vente de domaines, en vertu de la loi du 27 décembre 1822, payés en numéraire, en suite de la loi du 28 décembre 1835 et de la loi du 30 juin 1840	1,000,000 »
Prix à provenir de la vente de petites parties de biens domaniaux d'après l'état n° 15, annexé au Budget des Voies et Moyens	500,000 »
Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations, ventes d'herbes, extraction de terre et de sable	400,000 »
Fermages de biens-fonds et bâtiments, de chasses et pêches, arrérages de rentes, revenus des domaines du Département de la Guerre.	400,000 »
Intérêts de créances du fonds de l'industrie et de créances ordinaires	50,000 »
Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière	2,500 »
Restitutions volontaires	500 »
Abonnements au <i>Moniteur</i> et au <i>Bulletin Officiel</i>	51,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	50,000 »
Intérêts de l'encaisse de l'ancien caissier général, sans préjudice aux droits envers le même caissier, dont il est fait réserve expresse	557,000 »
Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	700,000 »
Produit de l'école vétérinaire et d'agriculture.	60,000 »
A REPORTER.	107,246,055 »

pour l'exercice 1843, et les recettes effectives, contenant les recouvrements
septembre 1845.

REVENUS EFFECTIFS				RESTE à RECOUVRER.	REVENUS PROBABLES.	DIFFERENCE	
EN 1843.	EN 1844.	EN 1845.	TOTAL.			EN PLUS DE L'ÉVALUATION	EN MOINS DE L'ÉVALUATION
78,508,700 16	2,561,506 72	"	80,870,206 88	"	80,870,206 88	1,726,859 37	4,419,615 49
704,584 57	"	"	704,584 57	"	704,584 57	"	97,415 65
505,702 58	"	"	505,702 58	"	505,702 58	55,702 58	"
1,567,477 65	"	"	1,567,477 65	"	1,567,477 65	27,477 65	"
108,556 47	50 "	"	108,406 47	"	108,406 47	"	1,595 53
1,084,185 50	24,706 62	"	2,008,890 12	"	2,008,890 12	"	291,109 88
5,150,524 83	55,045 56	"	5,212,568 39	"	5,212,568 39	"	7,451 61
8,959,284 17	55,185 16	"	8,994,459 33	"	8,994,459 33	"	1,005,560 67
644,789 48	11,836 49	"	656,625 97	"	656,625 97	"	593,574 05
126,555 50	6,849 21	"	133,204 71	"	133,204 71	15,204 71	"
116,865 21	"	"	116,865 21	"	116,865 21	86,865 21	"
257,516 58	8,761 05	"	266,077 45	"	266,077 45	"	65,922 57
1,509,045 88	"	"	1,509,045 88	"	1,509,045 88	509,045 88	"
525,980 94	105,189 68	"	627,170 62	"	627,170 62	127,170 62	"
451,056 88	367 56	"	451,398 44	"	451,398 44	51,398 44	"
581,775 36	655 74	"	582,407 10	"	582,407 10	"	17,592 90
77,101 55	5 75	"	77,197 08	"	77,197 08	27,197 08	"
1,854 44	59 85	"	1,894 29	"	1,894 29	"	605 71
787 49	"	"	787 49	"	787 49	287 49	"
24,446 "	"	"	24,446 "	"	24,446 "	"	26,554 "
"	47,744 04	"	47,744 04	"	47,744 04	17,744 04	"
537,520 "	"	"	537,520 "	"	537,520 "	520 "	"
624,150 88	"	"	624,150 88	"	624,150 88	"	75,869 12
"	"	"	"	60,000 "	60,000 "	"	"
100,554,879 48	2,873,999 45	"	105,208,878 91	60,000 "	105,268,878 91	2,623,471 05	6,600,645 14

Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume effectués au 1^{er}

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT.	107,246,055 »
TRÉSOR PUBLIC. (Suite.)	
Produit du droit de pilotage.	250,000 »
— des actes des commissariats maritimes. (Loi du 12 avril 1843, n° 190.)	30,000 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	1,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	80,000 »
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Recouvrement de reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes	50,000 »
Bénéfice éventuel produit par la fonderie de canons à Liège sur la fabrication d'armes de guerre à exporter pour l'étranger	25,000 »
Frais de poursuites et d'instances, frais de justice en matière forestière	15,000 »
Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs de bois domaniaux pour frais de régie de leurs bois	140,000
Frais de perceptions faites pour le compte de tiers	4,000 »
— — — des provinces	10,000 »
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc.	150,000 »
Frais d'entretien, de transport et de remplacement de mendiants, d'entretien et de remplacement de mineurs, d'enfants trouvés, etc.	15,000 »
Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique	1,000 »
Pensions à payer par les élèves de l'école militaire	28,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,000,000 »
Recouvrement d'une partie des avances faites par le Département de la Guerre aux corps de l'armée, pour masse d'habillement et d'entretien	200,000 »
Recouvrement d'une partie des avances faites par le Trésor, pour l'habillement des équipages de la Marine.	50,000 »
Recettes accidentelles.	150,000 »
Versement des sommes allouées aux Budgets des communes et des provinces pour le transport des dépêches.	60,000 »
Banque de Belgique. — Intérêts exigibles en 1843	60,000 »
Chemin de fer rhénan. — Intérêts exigibles en 1843	100,000 »
Recouvrement d'une partie des avances faites aux régences, par le Département de la Guerre, pour construction d'écuries destinées à la cavalerie	15,000 »
Remboursements des frais de perception des revenus provinciaux	»
	109,680,053 »

pour l'exercice 1845, et les recettes effectives, contenant les recouvrements
septembre 1845.

REVENUS EFFECTIFS				RESTE à RECOURIR.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE	
EN 1845.	EN 1844.	EN 1845.	TOTAL.			EN PLUS DE L'ÉVALUATION	EN MOINS DE L'ÉVALUATION
100,534,879 48	2,875,999 45	"	105,208,878 91	60,000 "	105,268,878 91	2,625,471 05	6,600,645 14
"	505,105 22	"	505,105 22	"	505,105 22	55,105 22	"
"	50,565 56	"	50,565 56	"	50,565 56	565 56	"
1,359 02	18 49	"	1,578 41	"	1,578 41	578 41	"
54,690 76	4,018 12	"	58,708 88	"	58,708 88	"	41,291 12
27,465 45	545 "	"	28,008 45	"	28,008 45	"	21,991 55
"	"	"	"	"	"	"	25,000 "
11,964 51	496 64	"	12,461 15	"	12,461 15	"	2,558 85
150,284 87	1,091 41	"	151,376 28	"	151,376 28	"	8,625 72
4,827 79	28 25	"	4,856 02	"	4,856 02	856 02	"
"	"	"	"	"	"	"	10,000 "
155,812 18	46 80	"	155,858 98	"	155,858 98	5,858 98	"
22,476 28	"	"	22,476 28	"	22,476 28	7,476 28	"
452 25	"	"	452 25	"	452 25	"	567 75
42,500 "	400 "	"	42,900 "	"	42,900 "	14,900 "	"
425,276 58	578,759 67	10 04	804,046 29	195,955 71	1,000,000 "	"	"
"	"	200,000 "	200,000 "	"	200,000 "	"	"
25,426 68	"	"	25,426 68	24,575 32	50,000 "	"	"
82,010 58	"	"	82,010 58	"	82,010 58	"	67,989 42
6,100 42	27,881 80	4,000 "	57,982 22	22,017 78	60,000 "	"	"
"	74,056 51	"	74,056 51	"	74,056 51	14,056 51	"
"	"	95,125 "	95,125 "	6,875 "	100,000 "	"	"
7,201 84	25,950 72	"	51,152 56	"	51,152 56	16,152 56	"
"	56,410 01	5 239 95	41,649 96	"	41,649 96	41,649 96	"
101,510,707 59	5,757,553 61	502,374 99	105,570,456 19	509,419 81	105,679,856 "	2,778,450 55	6,778,647 55
						4,000,197	

Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
effectués au 1^{er}

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
RESSOURCES SPÉCIALES (Traité du 5 novembre 1842).	
Le montant de l'encaisse du caissier général de l'État, au 1 ^{er} octobre 1830	12,172,285 »
— du solde en caisse existant à la banque d'Anvers le 1 ^{er} novembre 1830	55,150 08
— du solde résultant de la participation de la société générale à l'emprunt de 30 millions de florins, à 3 $\frac{1}{2}$ p. %	757,078 11
— des certificats de rentes remboursables (<i>Domsin los-renten</i>) versées depuis le 31 octobre 1838.	411,961 95
— des intérêts bonifiés par le Gouvernement Néerlandais sur les cautionnements de comptables .	2,081,615 45
— — — — sur le fonds de consignations et dépôts judiciaires	411,856 29
— de la restitution faite par le Gouvernement Néerlandais du fonds de la caisse de retraite . .	855,109 13
— — — — du fonds de pensions des Indes	50,566 66
— — — — des avances du Trésor belge, pour pensions sur le fonds dit de <i>Waterloo</i> .	169,512 17
— — à faire au Trésor belge par les provinces de Liège et de Limbourg, de la somme à payer au Gouvernement Néerlandais pour rachat de la part de la Belgique dans l'emprunt du Zuid-Willems-Vaart	605,174 60
— du capital de 1 million de florins en dette active, à 2 $\frac{1}{2}$ %, provenant du fonds d'agriculture et transcrit au profit du Gouvernement Belge	1,142,857 14
— de la restitution à faire par le Gouvernement Néerlandais, pour pensions payées à des néerlandais ou luxembourgeois domiciliés en Belgique	161,701 13
— du versement par la société générale par suite de la convention du 4 novembre 1842	10,548,148 15
— des intérêts sur un capital de 72,600 fl. en <i>los renten</i> dénoncées à Amsterdam et à Bruxelles .	2,174 60
— de la somme de 700,000 florins, pour intérêt à 2 $\frac{1}{2}$ %, du 1 ^{er} janvier 1839 au 31 décembre 1842, sur le capital de 7,000,000 de florins inscrit au profit du Gouvernement Belge	1,481,481 48
	50,840,452 54
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	
Première moitié de la somme de 500,000 francs, affectée par l'art. 3, § 2, de la loi du 18 juin 1836, n° 327, au paiement à faire à la société concessionnaire de la Sambre canalisée et tenue en réserve en exécution de l'art. 10, § 2, de la transaction du 15 avril 1835, approuvée par la loi du 26 septembre 1835	250,000 »
	250,000 »
RÉCAPITULATION.	
Revenus ordinaires	109,680,055 »
Ressources spéciales	50,840,452 54
Ressources extraordinaires	250,000 »
	140,770,505 54

pour l'exercice 1845, et les recettes effectives, contenant les recouvrements
septembre 1845.

REVENUS EFFECTIFS				RESTE à RECOURIR.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE	
EN 1845.	EN 1844.	EN 1845.	TOTAL.			EN PLUS DE L'ÉVALUATION	EN MOINS DE L'ÉVALUATION
"	"	"	"	13,149,240	" 15,149,240	976,955	"
"	"	"	"	53,150 68	53,150 68	"	"
53,358 57	"	744,040	799,598 57	"	799,398 57	42,520 46	"
"	"	"	"	398,000	398,000	"	13,961 95
2,081,615 45	"	"	2,081,615 45	"	2,081,615 45	"	"
411,836 29	"	"	411,836 29	"	411,836 29	"	"
524,557 71	"	153,708 11	478,245 82	401,953 26	880,199 08	47,089 95	"
50,566 66	"	"	50,566 66	"	50,566 66	"	"
169,512 17	"	"	169,512 17	"	169,512 17	"	"
"	"	"	"	605,174 60	605,174 60	"	"
"	"	"	"	1,248,677 24	1,248,677 24	103,820 10	"
"	"	"	"	242,432 87	242,432 87	80,731 74	"
5,291,005 29	5,257,142 86	"	10,548,148 15	"	10,548,148 15	"	"
2,174 60	"	"	2,174 60	"	2,174 60	"	"
1,481,481 48	"	"	1,481,481 48	"	1,481,481 48	"	"
9,847,888 22	5,257,142 86	897,748 11	16,002,779 19	16,076,628 65	52,079,407 84	1,252,917 25	13,961 95
						1,238,955 50	
250,000	"	"	250,000	"	250,000	"	"
250,000	"	"	250,000	"	250,000	"	"
101,510,707 59	5,757,355 61	592,574 99	105,370,456 19	509,419 81	105,679,856	2,778,450 55	6,778,647 55
9,847,888 22	5,257,142 86	897,748 11	16,002,779 19	16,076,628 65	52,079,407 84	1,252,917 25	13,961 95
250,000	"	"	250,000	"	250,000	"	"
111,408,595 81	9,014,496 47	1,200,125 10	121,623,215 58	16,586,048 46	158,009,263 84	4,031,367 80	6,792,609 50
						2,761,241 70	

*ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
effectués au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	17,753,584 »
Personnel	8,625,100 »
Patentes	2,800,000 »
Redevances sur les mines	180,180 »
Douanes	11,407,000 »
Droits de consommation sur les boissons distillées	965,000 »
{ Sel	4,000,000 »
{ Vins étrangers	1,950,000 »
{ Eau-de-vie étrangère	250,000 »
ACCISES { — indigène	3,900,000 »
{ Bières et vinaigres	6,500,000 »
{ Sucres	3,200,000 »
{ Timbres collectifs sur les quittances	1,225,000 »
{ — — sur les permis de circulation	8,000 »
Droits de marque des matières d'or et d'argent	150,000 »
Droits d'entrepôt, y compris ceux de l'entrepôt d'Anvers	150,000 »
Recettes extraordinaires et accidentelles	10,000 »
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Enregistrement	11,000,000 »
Greffe	300,000 »
Hypothèques	2,000,000 »
Successions	4,400,000 »
Timbre	3,000,000 »
Amendes	150,000 »
Indemnité payée par les miliciens pour remplacement et pour décharge de responsabilité de remplacement	70,000 »
Amendes en matière de simple police, civile, correctionnelle, etc.	150,000 »
Produit des examens	47,000 »
— des brevets d'invention	35,000 »
— des diplômes des artistes vétérinaires	2,000 »
A REPORTER.	84,027,864 »

pour l'exercice 1844, et les recettes effectives, contenant les recouvrements
septembre 1845.

REVENUS EFFECTIFS			RESTE à RECOURIR.	REVENUS PROBABLS.	DIFFERENCE		Observations.
EN 1844.	EN 1845	TOTAL.			EN PLUS DE L'ÉVALUATION	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
16,940,075 30	777,979 03	17,718,054 42	35,764 24	17,753,818 06	234 66	"	
7,984,449 63	518,649 88	8,503,099 51	339,986 53	8,843,086 04	217,986 04	"	
2,476,423 89	236,697 69	2,713,121 58	64,946 10	2,778,067 68	"	21,932 32	
125,060 80	6,887 17	131,947 97	503 61	152,451 58	"	47,728 42	
11,774,418 60	28,488 98	11,802,907 58	"	11,802,907 58	393,907 58	"	
968,035 "	25 "	968,060 "	"	968,060 "	3,060 "	"	
3,897,923 99	"	3,897,923 99	"	3,897,923 99	"	102,076 01	
1,886,471 20	1,026 65	1,887,497 85	"	1,887,497 85	"	62,502 15	
228,032 26	118 78	228,151 04	"	228,151 04	"	21,848 96	
4,075,900 69	"	4,075,900 69	"	4,075,900 69	173,900 69	"	
6,131,993 63	227 10	6,132,220 73	"	6,132,220 73	"	167,779 27	
3,661,210 86	"	3,661,210 86	"	3,661,210 86	461,210 86	"	
855,297 25	134 38	855,431 63	"	855,431 63	"	369,568 37	
1,847 71	"	1,847 71	"	1,847 71	"	6,152 29	
133,243 46	"	133,243 46	"	133,243 46	3,243 46	"	
126,540 26	36,340 77	162,881 03	"	162,881 03	13,581 03	"	
14,277 05	706 80	14,983 85	"	14,983 85	4,983 85	"	
10,175,266 10	"	10,175,266 10	"	10,175,266 10	"	826,733 90	
293,613 37	"	293,618 37	"	293,618 37	"	6,581 63	
2,009,791 74	"	2,009,791 74	"	2,009,791 74	9,791 74	"	
5,188,913 81	"	5,188,913 81	"	5,188,913 81	788,913 81	"	
3,114,605 59	"	3,114,605 59	"	3,114,605 59	114,605 59	"	
172,939 07	"	172,939 07	"	172,939 07	22,939 07	"	
53,791 36	"	53,791 36	"	53,791 36	"	16,208 44	
196,072 33	"	196,072 33	"	196,072 33	46,072 33	"	
72,550 "	"	72,550 "	"	72,550 "	25,550 "	"	
36,282 75	"	36,282 75	"	36,282 75	1,282 75	"	
3,773 41	"	3,773 41	"	3,773 41	1,773 41	"	
82,614,808 40	1,607,782 23	84,222,590 63	441,200 48	84,663,791 11	2,284,838 87	1,648,911 76	

Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
effectués au 1^{er}

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT.	84,027,864 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Produits des canaux et rivières appartenants au domaine, droits d'écluse, ponts, navigation	800,000 »
— de la Sambre canalisée.	460,000 »
— du canal de Charleroy	1,530,000 »
— du canal de Mons à Condé, dont l'administration est reprise à dater du 1 ^{er} janvier 1844	50,000 »
— des droits de bacs et passages d'eau	100,000 »
— des barrières sur les routes de 1 ^{re} et de 2 ^{me} classe	2,000,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes	5,245,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemin de fer	10,600,000 »
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Rachat et transfert de rentes, y compris l'aliénation des rentes constituées	375,000 »
Capitaux du fonds de l'industrie	120,000 »
— de créances ordinaires	50,000 »
Prix de vente d'objets mobiliers, et transactions en matière domaniale, dommages-intérêts, successions en déshérence, épaves.	530,000 »
Prix de vente de domaines, en vertu de la loi du 27 déc. 1822, payés en numéraire, et de la loi du 30 juin 1840.	650,000 »
Prix à provenir de la vente de petites parties de biens domaniaux	100,000 »
Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations, vente d'herbes, extraction de terre et de sable.	680,000 »
Fermages de biens-fonds et bâtiments, de chasses et de pêches, arrérages de rentes, revenus des domaines du Département de la Guerre	552,000 »
Intérêts de créances du fonds de l'industrie, de créances ordinaires	45,000 »
Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière	4,000 »
— volontaires.	500 »
Abonnement au <i>Moniteur</i> et au <i>Bulletin Officiel</i>	51,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	50,000 »
Intérêts de 2264 obligations de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 %, acquises par le fonds d'amortissement de l'emprunt de 1840	90,560 »
Intérêts de 11174 obligations de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 %, provenant de l'encaisse de l'ancien caissier général, sans préjudice aux droits envers le même caissier.	446,960 »
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	550,000 »
— de l'école vétérinaire et d'agriculture	60,000 »
— des actes des commissariats maritimes.	50,000 »
— de la fabrication de pièces de 2 centimes	500,000 »
— du droit de pilotage et de fanal	371,200 »
A REPORTER.	107,280,084 »

pour l'exercice 1844, et les recettes effectives, contenant les versements
septembre 1845.

REVENUS EFFECTIFS			RESTE à RECOURRER.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
EN 1844.	EN 1845.	TOTAL.			EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
82,614,808 40	1,607,782 25	84,222,590 65	441,200 48	84,065,791 11	2,284,858 87	1,648,911 76	
794,271 81	"	794,271 81	"	794,271 81	"	5,728 19	
526,111 41	"	526,111 41	"	526,111 41	66,111 41	"	
1,517,808 52	"	1,517,808 52	"	1,517,808 52	"	52,191 68	
50,000 "	"	50,000 "	"	50,000 "	"	"	
109,915 89	"	109,915 89	"	109,915 89	9,915 89	"	
1,990,410 22	"	1,990,410 22	"	1,990,410 22	"	9,589 78	
5,247,574 37	"	5,247,574 37	52,425 63	5,300,000 "	55,000 "	"	
11,119,915 60	96,050 22	11,216,545 82	"	11,216,545 82	616,545 82	"	
506,224 17	"	506,224 17	"	506,224 17	"	68,775 85	
89,099 51	"	89,099 51	"	89,099 51	"	50,900 49	
568,597 51	"	568,597 51	"	568,597 51	318,597 51	"	
580,590 89	"	580,590 89	"	580,590 89	50,590 89	"	
588,602 76	"	588,602 76	"	588,602 76	"	261,597 24	
94,696 66	"	94,696 66	"	94,696 66	"	5,505 54	
696,859 79	"	696,859 79	"	696,859 79	16,859 79	"	
504,402 68	"	504,402 68	"	504,402 68	"	47,597 52	
69,841 18	"	69,841 18	"	69,841 18	24,841 18	"	
2,261 90	"	2,261 90	"	2,261 90	"	1,758 10	
84 05	"	84 05	"	84 05	"	415 97	
66,274 19	"	66,274 19	"	66,274 19	15,274 19	"	
"	68,576 22	68,576 22	"	68,576 22	18,576 22	"	
90,560 "	"	90,560 "	"	90,560 "	"	"	
446,960 "	"	446,960 "	"	446,960 "	"	"	
670,459 17	"	670,459 17	"	670,459 17	120,459 17	"	
"	"	"	60,000 "	60,000 "	"	"	
"	"	"	50,000 "	50,000 "	"	"	
54,254 25	176,988 55	231,242 78	68,757 22	500,000 "	"	"	
"	581,151 17	581,151 17	"	581,151 17	9,951 17	"	
105,800,182 71	2,551,108 57	108,151,291 08	652,585 55	108,783,674 41	3,607,140 11	2,112,549 70	

Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
effectués au 1^{er}

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT.	107,289,084 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions directes, etc.	1,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	80,000 »
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Recouvrements des reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes	50,000 »
Bénéfice éventuel, produit par la fonderie de canons à Liège, sur la fabrication d'armes de guerre à exporter pour l'étranger.	25,000 »
Frais de poursuites et d'instances, frais de justice en matière forestière	15,000 »
Recouvrement sur les communes, les hospices et les acquéreurs de bois domaniaux, pour frais de régie de leurs bois.	140,000 »
Frais de perception faite pour le compte des tiers	4,000 »
— — — des provinces	10,000 »
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc.	150,000 »
Frais d'entretien, de transport et de remplacement de mendiants, d'entretien et de remplacement de mineurs, d'enfants trouvés, etc.	15,000 »
Frais de justice devant le conseil de discipline de la garde civique	1,000 »
Pensions à payer par les élèves de l'école militaire.	21,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	1,165,000 »
Recouvrement d'une partie des avances faites par le Département de la Guerre aux corps de l'armée, pour masse d'habillement et d'entretien	150,000 »
Recouvrement d'une partie des avances faites par le Département de la Guerre, pour construction d'écuries destinées à la cavalerie.	15,000 »
Recettes accidentelles	150,000 »
Versement des sommes allouées aux Budgets des communes et des provinces, pour le transport des dépêches.	60,000 »
Banque de Belgique, intérêts exigibles en 1844	40,000 »
Chemin de fer rhénan, intérêts exigibles en 1844	200,000 »
Frais de perception des revenus provinciaux	»
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	
Produit d'une émission de bons du Trésor en vertu de la loi du 24 juillet 1844, n° 160, afin de faire face aux dépenses autorisées par la même loi, pour la continuation des travaux du canal de la Campine	109,581,084 »
Excédant du produit de l'emprunt de 84,656,000 francs autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44, pour effectuer le rachat du capital de 80,000,000 de florins, à 2 ½ %, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842	1,110,000 »
Part restée disponible sur le crédit alloué par la loi du 17 décembre 1844 (<i>Bull. offic.</i> n° 208, chap. 1 ^{er} , art. 26), pour l'amortissement de l'emprunt de 84,656,000 francs qui, par suite du cours élevé des obligations de cet emprunt, en vertu de l'article 2 de la loi du 22 mars 1844, n° 44, ne sont susceptibles d'être amorties que pour autant que le cours ne dépasse le pair net, et doit servir, conformément au paragraphe 2 de l'article précité, à la réduction de la dette flottante	3,386,240 »
	282,186 67
	114,359,510 67

pour l'exercice 1844, et les recettes effectives, contenant les versements
septembre 1845.

REVENUS EFFECTIFS			RESTE à RECOURIR.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
EN 1844.	EN 1845.	TOTAL.			EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
105,800,182 71	2,551,108 57	108,151,291 08	652,585 53	108,785,674 41	5,607,140 11	2,112,549 70	
1,265 75	"	1,265 75	"	1,265 75	265 75	"	
56,185 42	2,701 24	58,884 66	"	58,884 66	"	41,115 54	
55,425 25	"	55,425 25	"	55,425 25	"	14,576 77	
"	"	"	"	"	"	25,000 "	
8,755 68	"	8,755 68	"	8,755 68	"	6,244 52	
140,165 10	"	140,165 10	"	140,165 10	165 10	"	
15,655 45	"	15,655 45	"	15,655 45	9,655 45	"	
"	"	"	"	"	"	10,000 "	
159,057 62	"	159,057 62	"	159,057 62	9,057 62	"	
10,711 19	"	10,711 19	"	10,711 19	"	4,288 81	
1,044 50	"	1,044 50	"	1,044 50	44 50	"	
24,000 "	"	24,000 "	"	24,000 "	3,000 "	"	
287,981 75	465,745 60	751,727 44	415,272 56	1,165,000 "	"	"	
"	"	"	150,000 "	150,000 "	"	"	
5,004 52	13,884 64	18,888 96	"	18,888 96	5,888 96	"	
40,552 50	"	40,552 50	"	40,552 50	"	109,467 70	
5,500 "	14,445 56	19,745 56	40,254 44	60,000 "	"	"	
"	"	"	40,000 "	40,000 "	"	"	
"	57,250 "	57,250 "	162,750 "	200,000 "	"	"	
"	51,928 84	51,928 84	"	51,928 84	51,928 84	"	
106,569,242 82	2,805,064 54	109,464,507 16	1,458,660 55	110,922,967 49	5,665,126 15	2,525,242 64	
1,110,000 "	"	1,110,000 "	"	1,110,000 "	"	"	
5,586,240 "	"	5,586,240 "	"	5,586,240 "	"	"	
"	282,186 67	282,186 67	"	282,186 67	"	"	
111,065,482 82	5,177,251 01	114,242,755 85	1,458,660 55	115,701,594 16	5,665,126 15	2,525,242 64	
					1,541,885 49		

*ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
faits au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.													
IMPÔTS.														
CONTRIBUTIONS DIRECTES, CADASTRE, DOUANES ET ACCISES.														
Foncier	18,559,750 »													
Personnel	8,800,000 »													
Patentes	2,800,000 »													
Relevances sur les mines	152,500 »													
Douanes	12,577,000 »													
Droits de consommation sur les boissons distillées	970,000 »													
<table border="0"> <tr> <td data-bbox="167 840 295 896" rowspan="6">ACCISES</td> <td data-bbox="295 840 1204 896">Sel</td> <td align="right" data-bbox="1204 840 1412 896">4,650,000 »</td> </tr> <tr> <td data-bbox="295 896 1204 940">Vins étrangers</td> <td align="right" data-bbox="1204 896 1412 940">2,200,000 »</td> </tr> <tr> <td data-bbox="295 940 1204 985">Eau-de-vie étrangère</td> <td align="right" data-bbox="1204 940 1412 985">250,000 »</td> </tr> <tr> <td data-bbox="295 985 1204 1030">— indigène</td> <td align="right" data-bbox="1204 985 1412 1030">4,000,000 »</td> </tr> <tr> <td data-bbox="295 1030 1204 1075">Bières et vinaigres</td> <td align="right" data-bbox="1204 1030 1412 1075">6,820,000 »</td> </tr> <tr> <td data-bbox="295 1075 1204 1120">Sucres</td> <td align="right" data-bbox="1204 1075 1412 1120">5,500,000 »</td> </tr> </table>	ACCISES	Sel	4,650,000 »	Vins étrangers	2,200,000 »	Eau-de-vie étrangère	250,000 »	— indigène	4,000,000 »	Bières et vinaigres	6,820,000 »	Sucres	5,500,000 »	
ACCISES		Sel	4,650,000 »											
		Vins étrangers	2,200,000 »											
		Eau-de-vie étrangère	250,000 »											
		— indigène	4,000,000 »											
		Bières et vinaigres	6,820,000 »											
	Sucres	5,500,000 »												
<table border="0"> <tr> <td data-bbox="167 1120 295 1164" rowspan="2"></td> <td data-bbox="295 1120 1204 1164">Timbres collectifs sur les quittances</td> <td align="right" data-bbox="1204 1120 1412 1164">»</td> </tr> <tr> <td data-bbox="295 1164 1204 1209">— sur les permis de circulation</td> <td align="right" data-bbox="1204 1164 1412 1209">5,000 »</td> </tr> </table>		Timbres collectifs sur les quittances	»	— sur les permis de circulation	5,000 »									
		Timbres collectifs sur les quittances	»											
	— sur les permis de circulation	5,000 »												
Droits de marque des matières d'or et d'argent	150,000 »													
— d'entrepôts, y compris ceux de l'entrepôt d'Anvers	180,000 »													
Recettes extraordinaires et accidentelles	10,000 »													
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.														
Enregistrement	10,600,000 »													
Greffes	500,000 »													
Hypothèques	1,900,000 »													
Successions	4,600,000 »													
Timbre	5,000,000 »													
Amendes	150,000 »													
Indemnité payée par les miliciens pour remplacement et pour décharge de responsabilité de remplacement	60,000 »													
Amendes en matière de simple police, civile, correctionnelle, etc.	200,000 »													
Produit des examens	50,000 »													
— des brevets d'invention	55,000 »													
— des diplômes des artistes vétérinaires	1,000 »													
A REPORTER.	85,900,050 »													

pour l'exercice 1845, et les recettes effectives, contenant les versements
septembre 1845.

VERSEMENTS des HUIT PREMIERS MOIS DE 1845.	RESTE A RECOUVRER.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
			EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
10,435,821 76	7,923,928 24	18,359,750 »	»	»	
5,274,628 53	3,568,280 85	8,842,909 16	42,000 16	»	
1,655,070 87	1,106,902 51	2,852,873 58	52,873 58	»	
70,480 24	70,450 02	140,948 26	8,648 26	»	
7,921,058 75	4,455,941 27	12,377,000 »	»	»	
957,950 50	22,049 50	980,000 »	10,000 »	»	
5,194,192 84	1,785,807 16	4,980,000 »	350,000 »	»	
1,260,673 45	673,526 55	1,956,000 »	»	264,000 »	
162,860 32	78,139 68	241,000 »	»	9,000 »	
2,685,554 35	1,474,445 67	4,160,000 »	160,000 »	»	
4,795,715 57	1,829,284 65	6,625,000 »	»	195,000 »	
1,940,210 59	1,109,780 41	3,050,000 »	»	250,000 »	
3,596 73	1,903 27	5,500 »	5,500 »	»	
711 85	488 17	1,200 »	»	3,800 »	
95,987 29	56,012 71	150,000 »	»	»	
65,361 72	66,638 28	152,000 »	»	48,000 »	
7,925 40	10,076 60	18,000 »	8,000 »	»	
6,773,055 66	3,238,944 54	10,012,000 »	»	588,000 »	
214,256 17	95,745 85	310,000 »	10,000 »	»	
1,092,894 54	507,105 46	1,600,000 »	»	500,000 »	
3,594,203 71	1,805,796 29	5,400,000 »	800,000 »	»	
1,887,262 24	952,757 76	2,840,000 »	»	160,000 »	
122,028 87	65,971 13	188,000 »	38,000 »	»	
37,152 71	17,847 29	55,000 »	»	5,000 »	
101,258 82	48,741 18	150,000 »	»	50,000 »	
48,355 »	21,645 »	70,000 »	20,000 »	»	
13,693 32	6,506 68	20,000 »	»	15,000 »	
»	1,000 »	1,000 »	»	»	
54,410,877 34	31,087,503 46	85,498,180 80	1,485,930 80	1,887,800 »	

Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
faits au 1^{er}

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT.	85,900,050 "
PEAGES.	
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Produits des canaux et rivières appartenant au domaine, droits d'écluse, ponts, navigation	826,000 "
— de la Sambre canalisée	500,000 "
— du canal de Charleroy	1,450,000 "
— — de Mons à Condé	61,000 "
— des droits de bacs et passages d'eau	100,000 "
— des barrières sur les routes de 1 ^{re} et de 2 ^{me} classe	2,000,000 "
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes	3,505,000 "
CAPITAUX ET REVENUS.	
Produits du chemin de fer	11,500,000 "
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Rachat et transfert de rentes, y compris l'aliénation des rentes constituées	20,000 "
Capitaux du fonds de l'industrie	120,000 "
— de créances ordinaires	50,000 "
Prix de vente d'objets mobiliers, transactions en matière domaniale, dommages et intérêts, successions en déshérence, épaves	350,000 "
Prix de ventes de domaines en vertu de la loi du 27 décembre 1822, payés en numéraire ensuite de la loi du 28 décembre 1855, pour l'exécution de celle du 27 décembre 1822 et de la loi du 50 juin 1840.	350,000 "
Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations, vente d'herbes, extraction de terre et de sable.	680,000 "
Fermages de biens-fonds et bâtiments, de classes et de pêches, aérages de rentes, revenus des domaines du Département de la Guerre	360,000 "
Intérêts des créances du fonds de l'industrie et de créances ordinaires	45,000 "
Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière	4,000 "
— volontaires	500 "
Abonnements au <i>Moniteur</i> et au <i>Bulletin officiel</i>	51,000 "
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	45,000 "
Intérêts de 15438 obligations de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. $\frac{0}{100}$, provenant de l'emploi de l'encaisse de l'ancien caissier général, sans préjudice aux droits envers le même caissier dont il est fait réserve expresse.	557,520 "
Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	500,000 "
— de l'école vétérinaire et d'agriculture	60,000 "
— des actes des commissariats maritimes	30,000 "
— des droits de pilotage et de fanal.	380,000 "
A REPORTER.	100,003,070 "

pour l'exercice 1845, et les recettes effectives, contenant les versements
septembre 1845.

VERSEMENTS des HUIT PREMIERS MOIS DE 1845.	RESTE A RECOURRER.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
			EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
54,410,877 54	31,087,505 46	85,498,180 80	1,485,950 "	1,887,800 "	
588,502 17	291,497 85	880,000 "	54,000 "	"	
411,123 99	188,876 01	600,000 "	100,000 "	"	
944,170 74	505,820 26	1,450,000 "	"	"	
41,909 07	19,090 05	61,000 "	"	"	
68,954 15	51,065 85	120,000 "	20,000 "	"	
1,254,390 45	745,609 55	2,000,000 "	"	"	
2,206,253 39	1,175,747 61	3,580,000 "	75,000 "	"	
7,941,598 14	4,358,401 86	12,500,000 "	1,000,000 "	"	
25,661 68	11,553 52	55,000 "	15,000 "	"	
69,207 50	50,792 50	120,000 "	"	"	
19,910 01	50,089 99	50,000 "	"	"	
60,515 58	59,684 42	120,000 "	"	210,000 "	
152,214 53	147,785 48	500,000 "	"	50,000 "	
466,870 84	215,129 16	680,000 "	"	"	
161,991 60	198,008 40	560,000 "	"	"	
40,621 29	19,578 71	60,000 "	15,000 "	"	
529 94	670 06	1,000 "	"	5,000 "	
21 97	78 03	100 "	"	400 "	
55,625 75	18,574 25	54,000 "	5,000 "	"	
"	45,000 "	45,000 "	"	"	
537,520 "	"	537,520 "	"	"	
454,796 60	45,205 40	500,000 "	"	"	
"	60,000 "	60,000 "	"	"	
"	50,000 "	50,000 "	"	"	
"	580,000 "	580,000 "	"	"	
69,890,845 72	39,750,955 08	109,621,800 80	2,767,950 80	2,151,200 "	

Suite de l'Etat COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
faits au 1^{er}

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT	109,005,070 »
REMBOURSEMENTS	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc	2,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	80,000
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS	
Recouvrement de reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes	50,000
Bénéfice éventuel produit par la fonderie de canons à Liège, sur la fabrication d'armes de guerre à exporter pour l'étranger	25,000 »
<i>Avances faites par le Ministère des Finances</i>	
Frais de poursuites et d'instances, frais de justice en matière forestière	10,000
Recouvrements sur les communes les hospices et les acquéreurs de bois domaniaux, pour frais de régie de leurs bois	145,000
Frais de perceptions faites pour le compte de tiers	5,000 »
— — — — des provinces	10,000
<i>Avances faites par le Ministère de la Justice</i>	
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc	160,000
Frais d'entretien, de transport et de remplacement de mendicants, d'entretien et de remplacement de mineurs, d'enfants trouvés, etc	15,000
<i>Avances faites par le Ministère de l'Intérieur</i>	
Frais de justice devant le conseil de discipline de la garde civique	1,000
Pensions à payer par les élèves de l'école militaire	18,000
Annuités à payer par les propriétaires riverains du canal de la Campine	24,000
Remboursements divers	»
TRÉSOR PUBLIC	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice, aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	965,500 »
Recouvrement d'une partie des avances faites par le Département de la Guerre aux corps de l'armée, pour masse d'habillement et d'entretien	200,000
Recouvrement d'une partie des avances faites aux régences par le Département de la Guerre, pour construction d'écuries destinées à la cavalerie	15,000
Recettes accidentelles	150,000 »
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien dans les prisons	19,600
Banque de Belgique — Intérêts exigibles en 1845	40,000 »
Chemin de fer rhénan — Intérêts exigibles en 1845	200,000 »
À REPORTER	fi 111,153 170

pour l'exercice 1845, et les recettes effectives, contenant les versements
septembre 1845.

VERSEMENTS des HUIT PREMIERS MOIS de 1845.	RESTE A RECOURER.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
			EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
69,890,845 72	50,750,975 08	109,621,800 80	2,767,950 80	2,151,200 "	
114 78	885 22	1,000 "	"	1,000 "	
47,527 21	52,472 79	80,000 "	"	"	
15,080 90	56,919 10	50,000 "	"	"	
"	25,000 "	25,000 "	"	"	
8,211 26	5,788 74	12,000 "	2,000 "	"	
109,477 85	10,522 15	120,000 "	"	25,000 "	
5,640 72	1,559 28	5,000 "	"	"	
4,847 06	5,152 94	8,000 "	"	2,000 "	
100,414 07	59,585 05	160,000 "	"	"	
2,744 55	1,255 67	4,000 "	"	11,000 "	
5 "	7 "	10 "	"	990 "	
11,000 "	7,000 "	18,000 "	"	"	
69 17	950 85	1,000 "	"	25,000 "	
5,896 59	14,105 41	20,000 "	20,000 "	"	
84,026 85	879,475 15	965,500 "	"	"	
"	200,000 "	200,000 "	"	"	
2,554 52	12,645 48	15,000 "	"	"	
56,224 16	113,775 84	150,000 "	"	"	
"	19,600 "	19,600 "	"	"	
"	40,000 "	40,000 "	"	"	
"	200,000 "	200,000 "	"	"	
70,520,478 19	41,395,452 61	111,715,910 80	2,789,950 80	2,214,190 "	

*Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
faits au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT. fr.	111,138,170 °
PRÉVISIONS EXTRAORDINAIRES.	
Produit de diverses créations de bons du Trésor, à émettre au fur et à mesure des besoins, à l'effet de faire face aux crédits ouverts par les lois énoncées ci-dessous, savoir :	
1° Par la loi du 7 mars 1845, pour la reconstruction du tunnel de Cumplich	500,000 °
2° Par la loi du 10 avril 1845, pour la construction du canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine.	1,040,000 °
3° Par la loi du 15 avril 1845, pour l'extension du matériel destiné à l'exploitation du chemin de fer	7,960,000 °
4° Par la loi du 16 mai 1845, pour la construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc	3,500,000 °
5° Par la loi du 9 juillet 1845, pour l'acquisition de trois paquebots, à l'effet d'établir entre la Belgique et l'Angleterre un service à vapeur pour le transport des voyageurs et des dépêches	1,000,000 °
Moitié de la somme restée disponible (1 ^{er} semestre 1845) sur le crédit alloué par la loi du 17 décembre 1844 (<i>Bull. offic. n° 208</i>), chap. 1 ^{er} , art. 15, pour l'amortissement de l'emprunt de 84,656,000 qui, par suite du cours élevé des obligations de cet emprunt, en vertu de l'art. 2 de la loi du 22 mars 1844, n° 44, ne sont susceptibles d'être amorties que pour autant que le cours ne dépasse le pair net, et doit servir, conformément au § 2 de l'article précité, à la réduction de la dette flottante	211,640 °
Le produit de la conversion de dix millions, valeur effective de la dette flottante, en dette consolidée à l'intérêt annuel de 4 $\frac{1}{2}$ p. %, aux termes de l'art. 5 de la loi du 21 mars 1844	10,000,000 °
Recette à valoir sur la seconde moitié de la somme de 500,000 francs affectée par l'art. 5, § 2, de la loi du 18 juin 1856, n° 527, au paiement à faire à la société concessionnaire de la Sambre canalisée, et tenue en réserve, en exécution de l'art. 10, § 2 de la transaction du 15 avril 1855, approuvée par la loi du 26 septembre 1855	114,682 66
	135,264,492 66

pour l'exercice 1845, et les recettes effectives, contenant les versements
septembre 1845.

VERSEMENTS des HUIT PREMIERS MOIS DE 1845.	RESTE A RECOURER.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		<i>Observations.</i>
			EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
70,520,478 19	41,595,452 61	111,715,910 80	2,789,950 80	2,214,190 "	
"	500,000 "	500,000 "	"	"	
"	1,040,000 "	1,040,000 "	"	"	
"	7,960,000 "	7,960,000 "	"	"	
"	5,500,000 "	5,500,000 "	"	"	
"	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	
211,640 "	"	211,640 "	"	"	
10,000,106 33	"	10,000,106 33	106 58	"	
114,682 66	"	114,682 66	"	"	
80,646,907 25	55,195,452 61	155,840,559 84	2,700,037 18	2,214,190 "	
			575,847 18		

TROISIÈME PARTIE.

ÉTAT

DE

LA SITUATION DES BUDGETS GÉNÉRAUX

DES DÉPENSES.

EXERCICES 1843 A 1845.

ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEM. D'ADMINIST. GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR				RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1843.	EN 1844.	EN 1845.	TOTAL.	
Dettes Publiques	57,752,657 57	14,750,450 02	16,027,155 73	5,902,500 04	36,740,085 79	1,012,551 78
Dotations.						
Liste civile	2,751,522 75	2,751,522 75	"	"	2,751,522 75	"
Sénat	22,000 "	22,000 "	"	"	22,000 "	"
Chambre des Représentants.	404,850 "	282,265 55	44,255 67	"	526,517 20	78,552 80
Cour des Comptes.	125,286 20	115,288 26	6,597 94	5,400 "	125,286 20	"
Département de la Justice	10,852,500 41	8,008,182 86	1,919,878 65	225,221 18	10,155,282 69	699,017 72
— des Affaires Étrang.	1,116,256 26	958,580 80	117,817 15	25,556 21	1,079,754 14	56,502 12
— de l'Intérieur.	4,890,885 71	5,855,861 08	858,141 44	14,752 47	4,706,755 89	184,140 82
A REPORTER	57,915,518 90	50,721,750 20	18,955,824 56	6,229,589 00	55,904,064 66	2,010,551 24

dépenses de l'exercice 1843, au 1^{er} septembre 1845.

OBSERVATIONS.

Le Budget de la Dette Publique a été fixé par la loi du 31 décembre 1842, n° 1113, <i>Bulletin</i> n° 116, a	fr	34,123,098 16
1 ^o Par l'article unique de la loi du 19 avril 1845, <i>Moniteur</i> du 22, n° 112, il a été ouvert un crédit, à titre de supplément, l'art 24 du chapitre 1 ^{er} , pour intérêts du 3 août au 5 décembre 1843, à payer à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, en exécution de la transaction avec les anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, autorisée par la loi du 26 septembre 1835		75 681 11
2 ^o Par l'article unique de la loi du 21 mai 1845, <i>Moniteur</i> du 23, n° 143 le Budget de la Dette Publique a été augmenté de fr 3,551,288 30 et pour les paiements faits par suite du traité du 5 novembre 1842, et ce conformément à l'état annexé à ladite loi		3,551 256 30
	Fr	37,752,637 57

Le Budget du Département de la Justice a été fixé par la loi du 31 décembre 1842, n° 114, <i>Bulletin</i> n° 116, a	fr	10,847,015
Par l'art 1 ^{er} de la loi du 30 mai 1845, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juin, n° 152, il a été ouvert au Budget de la Justice, chap VI, art 2, un crédit supplémentaire applicable au paiement des dépenses auxquelles a donné lieu le service du <i>Moniteur</i> , pendant les années 1838, 1841 et 1843, de		5 265 41
	Fr	10,852,300 41

Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé par la loi du 27 décembre 1842, n° 1093, <i>Bull</i> n° 111, a	fr	1,055,500
Par le § 1 ^{er} de l'article unique de la loi du 29 juin 1844, n° 131 <i>Bulletin</i> n° 32, le crédit de 60,000 francs ouvert au Budget de 1843, chap VIII, art unique, pour faire face aux dépenses qui résultent du traité avec les Pays Bas, a été augmenté, de		60,736 26
	Fr	1,116,236 26

Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé par la loi du 31 décembre 1842, n° 1108, <i>Bulletin</i> n° 114, a	fr	4,851,757 95
Par l'art 1 ^{er} de la loi du 27 mai 1844, n° 102, <i>Bulletin</i> n° 26, l'art 2 du chap XVII du Budget de 1843 (<i>Frais des jurys d'examen pour les grades académiques</i>), est majoré de		39,127 76
	Fr	4,890,885 71

Suite de l'état de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEM. D'ADMINIST. GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR				RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1843.	EN 1844.	EN 1845.	TOTAL.	
Report.	57,915,518 90	50,721,750 20	18,953,824 56	6,229,589 00	55,904,964 66	2,010,554 24
Département des Travaux Publics.	16,566,471 25	8,961,062 60	2,727,087 55	225,065 29	11,013,215 42	4,633,255 85
— de la Marine	1,156,550 69	925,474 52	190,152 58	7,606 05	1,129,215 15	7,517 54
A REPORTER.	75,618,520 84	40,608,287 32	21,877,044 67	6,462,061 24	68,947,303 25	6,671,127 61

dépenses de l'exercice 1843, au 1^{er} septembre 1845.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département des Travaux Publics a été fixé par la loi du 10 février 1843, n° 28, <i>Bulletin</i> n° 8, l	Fr 11,850,044 65
1° Par l'art 3, § 2 de la loi du 18 juin 1836, n° 327 <i>Bulletin</i> n° 33, il a été affecté une somme de 500,000 fr au paiement exigible le 1 ^{er} janvier 1840 par la société concessionnaire de la canalisation de la Sambre, et tenue en réserve en exécution de l'article 10, § 2 de la transaction du 15 avril 1833, approuvée par la loi du 26 septembre 1835 — Aux termes de la dépêche de M le Ministre des Travaux Publics, en date du 13 octobre 1843, n° 205, secrétaire général, il a été payé une somme de 250,000 francs auxdits concessionnaires à titre de 1 ^{re} moitié du dernier terme du prix de rétrocession de la susdite concession — Conformément à la faculté qui lui a été accordée par le § 3 dudit art 10, le Gouvernement continuera à retenir la somme de 250,000 francs (2 ^{me} moitié du dernier terme du prix de la rétrocession), à titre de garantie de l'accomplissement des obligations qui incombent à la société concessionnaire — Relativement à la somme de 500,000 fr tenue en réserve sur les fonds faits par la loi du 18 juin 1836, voir la <i>Situation au 1^{er} novembre 1836</i>	250,000
2° Par l'article unique de la loi du 17 avril 1845, <i>Moniteur</i> du 20, n° 110, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour servir au remboursement des avances faites aux concessionnaires de la Sambre canalisée par la Société générale pour favoriser l'industrie nationale	4,466,426 60
	Fr 16 566,471 25

Le Budget du Département de la Marine a été fixé par la loi du 31 décembre 1842, n° 1158 <i>Bulletin</i> n° 120, a	Fr 883,716 05
1° Par la loi du 12 avril 1843, n° 178, <i>Bulletin</i> n° 26 article unique, il a été ouvert un crédit au Ministère des Affaires Étrangères (<i>Marine</i>), pour la construction de quatre bateaux pilotes, destinés au service de la station des bouches de l'Escaut, de	130,000
2° Par la loi du 12 avril 1843, n° 188, <i>Bulletin</i> n° 27, article unique, il a été ouvert un crédit au Département des Affaires Étrangères (<i>Marine</i>), pour frais d'entretien du navire à vapeur la <i>British Queen</i> , pendant l'année 1843 de	30,000
3° Par l'art 1 ^{er} de la loi du 12 avril 1843, n° 190, <i>Bulletin</i> n° 27 il a été ouvert un crédit au Département de la Marine pour frais de police maritime, en exécution de la loi du 27 septembre 1842 (<i>Bulletin officiel</i> n° 816), de	30,000
4° Par la loi du 31 mai 1844, n° 110, <i>Bulletin</i> n° 27 article unique, il a été ouvert au Département des Affaires Étrangères (<i>Marine</i>) un crédit supplémentaire de fr 57 814 64 c, savoir A fr 50 483 31 c, dont est majoré l'art 2 du chap IV du Budget de la Marine B fr 7,331 33 c, dont est majoré l'art 3 du même chapitre, et	57,814 64
	Fr 1,136,530 69

Suite de l'état de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEM. D'ADMINIST. GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR				RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1843.	EN 1844.	EN 1845.	TOTAL.	
REPORT.	75,618,520 84	40,008,287 32	21,877,044 67	6,402,001 24	68,047,593 25	0,671,127 61
Département de la Guerre	29,021,951 86	27,652,090 55	1,087,555 16	110,531 50	28,850,177 01	191,754 85
— des Finances	12,695,875 54	3,579,916 94	3,590,892 35	3,560,524 58	10,751,535 85	(a) 1,964,541 69
À REPORTER.	117,356,528 24	71,820,294 81	26,555,492 16	10,155,117 12	108,508,904 09	8,827,424 15

dépenses de l'exercice 1843, au 1^{er} septembre 1845.

OBSERVATIONS.

1 ^o Par la loi du 30 décembre 1842, n ^o 1109, <i>Bulletin</i> n ^o 114, il a été ouvert un crédit provisoire de	fr.	1,000,000 »
2 ^o Par la loi du 11 février 1843, n ^o 41, <i>Bulletin</i> n ^o 9, il a été ouvert un crédit provisoire de		1,000,000 »
3 ^o Par la loi du 14 avril 1843, n ^o 173, <i>Bulletin</i> n ^o 26, il a été ouvert un troisième crédit, à valoir sur les dépenses du présent exercice, de		19,000,000 »
4 ^o Par la loi du 14 avril 1843, n ^o 175, <i>Bulletin</i> n ^o 26, le Ministre de la Guerre a été autorisé à employer, sur le crédit disponible de l'exercice courant, une somme de 50,000 francs, pour être affectée au paiement 1 ^o des créances arriérées sur les années 1838 et 1839, pour travaux d'appropriation et fournitures de mobiliers effectués à l'hôtel du Ministre de la Guerre, 2 ^o de l'achat des objets mobiliers qui manquent et sont encore nécessaires audit hôtel		50,000 »
5 ^o Par la loi du 17 décembre 1843, n ^o 906, <i>Bulletin</i> n ^o 101, il a été ouvert un crédit pour parfaire le solde des dépenses de la guerre de l'exercice 1843, de		2,700,000 »
Montant du Budget	fr.	28,750,000 »
6 ^o Par la loi du 14 avril 1843, n ^o 174, <i>Bulletin</i> n ^o 26, il a été ouvert au Département de la Guerre un crédit applicable au paiement des créances arriérées qui sont détaillées dans le tableau annexé à ladite loi, de		96,839 74
7 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 12 février 1844, n ^o 21, <i>Bulletin</i> n ^o 8, il a été ouvert un crédit supplémentaire, pour solde des travaux entrepris par la veuve L. Beeckman, en exécution de son contrat du 10 décembre 1841, de		33,536 54
8 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 9 juillet 1844, n ^o 142, <i>Bulletin</i> n ^o 35, il a été ouvert un crédit applicable au paiement des créances qui restent à liquider et qui sont détaillées au tableau annexé à ladite loi, de		59,345 81
9 ^o Par l'article unique de la loi du 19 mai 1845, <i>Moniteur</i> du 21, n ^o 141, il a été ouvert un crédit applicable au paiement de diverses créances qui restent à liquider sur des exercices clos, de		63,169 77
	Fr.	29,021,931 56

Le Budget du Département des Finances a été fixé par la loi du 31 décembre 1842, n ^o 1111, <i>Bulletin</i> n ^o 113, à	fr.	11,380,181 25
1 ^o Par la loi du 15 avril 1843, n ^o 177, <i>Bulletin</i> n ^o 26, article unique, il a été ouvert un crédit supplémentaire aux fins d'assurer la service de surveillance des fabriques à sucre, de		40,000 »
2 ^o Par la loi du 14 février 1844, n ^o 27, <i>Bulletin</i> n ^o 10, article unique, il a été ouvert un crédit supplémentaire au profit des sieurs J. Vandaelen et compagnie, à l'effet d'acquitter les intérêts judiciaires et les frais dus en vertu d'un jugement en date du 29 mai 1843, de		11,176 »
3 ^o Par l'article 1 ^{er} de la loi du 23 mars 1844, n ^o 47, <i>Bulletin</i> n ^o 14, il a été ouvert un crédit de fr. 803,035 03 c ^t , comme supplément au Budget des dépenses, savoir : <i>A.</i> fr. 622 30 c ^t , destinés au paiement de frais de voyage et de séjour, sur déclarations relatives à un exercice clos, et portées à l'exercice 1842, dont le crédit est insuffisant, <i>B.</i> fr. 765,887 73 c ^t , pour pourvoir au paiement des dépenses du service de la caisse générale de l'État, pendant les années 1838, 1839 et 1840, <i>C.</i> 21,525 francs, pour faire face aux dépenses résultant de l'art. 64 du traité du 5 novembre 1842; et <i>D.</i> 15,000 francs, destinés au paiement des dépenses relatives à des exercices clos, et particulièrement de celles se rapportant à des termes antérieurs au 1 ^{er} octobre 1830, et		803,035 03

A REPORTER fr. 12,234,304 28

Suite de l'état de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEM. D'ADMINIST. GÉNÉRAL.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR				RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1843.	EN 1844.	EN 1845.	TOTAL.	
REPORT .	117,556,528 24	71,820,294 81	20,555,492 16	10,135,117 12	108,508,004 09	8,827,424 15
Remboursements, Restitutions et Non-Valeurs	2,748,977 48	377,978 81	661,869 48	292,615 45	1,552,465 72	^B 1,416,515 76
	120,085,505 72	72,198,273 62	27,217,361 64	10,425,732 55	109,841,567 81	10,245,957 91

dépenses de l'exercice 1843, au 1^{er} septembre 1845.

OBSERVATIONS.

	REPOBI	fr
		12,234,394 28
4 ^o Par les articles 1 et 2 de la loi du 17 avril 1845, <i>Moniteur</i> du 19, n ^o 109 il a été ouvert des crédits supplémentaires pour fr 384,456 92 c ^s , savoir 1 ^o fr 269,409 19 c ^s destinés à la liquidation de dépenses imputées sur les exercices 1838 et antérieurs à 1843 inclusivement, en ce qui concerne l'administration de l'enregistrement, des domaines et des eaux et forêts, 2 ^o de fr 115,047 73 c ^s , pour liquider des dépenses arriérées sur les exercices 1842 et antérieurs, relatives à l'administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises		384,456 92
5 ^o Par l'article unique de la loi du 17 avril 1845, <i>Moniteur</i> du 19, n ^o 109, il a été ouvert un crédit destiné spécialement au paiement des sommes qui restent dues à d'anciens employés du cadastre rentrés en Hollande, du chef de travaux exécutés par eux dans les provinces belges avant les événements politiques de 1830, de		77,024 34
	Fr	12,695,875 54

Le Budget des Remboursements, Restitutions et Non-Valeurs, a été fixé, par la loi du 31 décembre 1842, n ^o 1111, <i>Bulletin</i> n ^o 115, à		fr 1,788,000
Par l'article 3 de la loi du 17 avril 1845, <i>Moniteur</i> du 19, n ^o 109, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour régulariser des dépenses arriérées, appartenant au Budget des Remboursements et Non-Valeurs, de		960,977 48
	Fr	2,748,977 48

a et b) Sur ces sommes disponibles doivent être imputées les dépenses faites par les administrations des contributions directes, douanes et accises et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la régularisation de la Cour des Comptes

NB La différence qui existe entre le contrôle des Budgets et la présente Situation, provient de ce que l'on porte ici seulement les dépenses ordonnancées, et que le contrôle porte les dépenses liquidées par la Cour des Comptes

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.	
		EN 1844.	EN 1845.	TOTAL.		
Dette Publique	38,268,519 07	18,812,057 35	7,940,591 48	26,752,628 81	11,515,800 20	
DOTATIONS.	Liste civile	2,751,322 75	2,751,322 75	»	2,751,322 75	»
	Sénat.	24,000 »	22,000 »	1,880 80	25,880 80	119 20
	Chambre des Représentants	471,350 »	427,906 59	31,863 06	459,769 65	11,580 55
	Cour des Comptes	151,286 20	124,587 55	4,998 65	129,586 20	1,900 »
Département de la Justice.	11,018,276 00	7,995,579 74	2,085,909 87	10,079,280 61	958,986 99	
A REPORTER.	52,664,754 62	30,153,035 06	10,063,243 86	40,196,277 82	12,468,470 80	

de l'exercice 1844, à l'époque du 1^{er} septembre 1845.

OBSERVATIONS.

Le Budget de la Dette Publique a été fixé par la loi du 30 décembre 1843, n° 921, <i>Bulletin</i> n° 106, à	34,216,442 21
1° Par l'art. 10 de la loi du 21 mars 1844, n° 42, <i>Bulletin</i> n° 13, sur la conversion de l'emprunt de 100,800,000 francs de l'année 1842, et de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c ^s de l'année 1829, il a été ouvert un crédit pour couvrir les frais de matériel et de confection des titres qui seront créés en vertu des dispositions de ladite loi, de	80,000 "
2° Par l'art. 4 de la loi du 22 mars 1844, n° 44, <i>Bulletin</i> n° 13, qui autorise le Gouvernement à ouvrir un emprunt de 84,656,000 francs, il a été ouvert un crédit pour couvrir les frais de matériel et de confection des titres qui seront créés en vertu des dispositions de ladite loi, de	70,000 "
3° Par la loi du 17 décembre 1844, n° 208, <i>Bulletin</i> n° 61, il a été ouvert divers crédits formant les articles 24 à 29 du Budget de la Dette Publique, pour les intérêts, l'amortissement et divers frais, 1° de l'emprunt converti, 879,951 francs 66 c ^s ; 2° de l'emprunt de fr. 84,686,000, fr. 2,980,913 63 c ^s	3,860,865 29
4° Par la loi du 13 mars 1845, <i>Moniteur</i> du 16, n° 75, article unique, il a été ouvert un crédit supplémentaire de fr. 41,211 57 c ^s , dont 20,000 francs pour acquitter les intérêts de cautionnement, tant de l'exercice 1844 que des exercices antérieurs, et fr. 21,211 57 c ^s , pour payer les intérêts des consignations faites dans les caisses de l'État, et qui restent à liquider sur 1842 et 1843	41,211 57
	Fr. 38,268,519 07

Le Budget de la Chambre des Représentants a été fixé par la loi du 30 décembre 1843, n° 921, <i>Bulletin</i> n° 106, à	406,350 "
Par la loi du 11 décembre 1844, n° 205, <i>Bulletin</i> n° 58, article unique, il a été ouvert un crédit supplémentaire de	65,000 "
	Fr. 471,350 "

Le Budget du Département de la Justice a été fixé par la loi du 12 février 1844, n° 19, <i>Bulletin</i> n° 7, à	fr. 10,983,723 "
1° Par la loi du 31 décembre 1844, n° 227, <i>Bulletin</i> n° 65, article unique, l'art. 3 du chap. 1 ^{er} (<i>Matériel de l'administra-</i>	
A REPORTER.	fr. 10,983,723 "

Suite de l'état de la situation du Budget général des dépenses

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1844.	EN 1845.	TOTAL.	
REPORT.	52,664,754 62	50,135,055 00	10,065,245 86	40,196,277 82	12,468,476 80
Département des Affaires Étrangères	1,074,763 74	979,811 95	81,485 59	1,061,295 52	13,468 42
— de l'Intérieur	5,651,572 87	4,154,576 28	1,070,596 59	5,225,172 87	426,200 »
À REPORTER.	50,390,801 23	55,267,422 17	11,215,523 84	46,482,746 01	12,908,145 22

de l'exercice 1844, à l'époque du 1^{er} septembre 1845.

OBSERVATIONS.

	R I P O R T	. fr.	10,983,723 .
<i>tion centrale</i>), a été augmenté de 18,000 francs et porté à 38,000, ci			18,000 .
2 ^o Par la loi du 30 mai 1845, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juin, n ^o 152, art. 2, il a été accordé un supplément de crédit, pour le service du <i>Moniteur</i> , dont sera majoré l'art. 2 du chapitre VI, de		fr.	16,533 60
		Fr.	11,018,276 60
Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 30 décembre 1843, n ^o 923, <i>Bulletin</i> n ^o 107, à fr			985,500 .
Par le § 2 de l'article unique de la loi du 29 juin 1844, n ^o 131, <i>Bulletin</i> n ^o 32, il a été ouvert un crédit pour faire face aux dépenses qui résultent du traité avec les Pays-Bas, de			89,263 74
		Fr.	1,074,763 74
Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 13 février 1844, n ^o 22, <i>Bulletin</i> n ^o 8, à		fr.	5,149,405 20
1 ^o Par l'art. 3 de la loi du 27 mai 1844, n ^o 102, <i>Bulletin</i> n ^o 26, il a été alloué un premier crédit pour subvenir aux frais de confection des tables décennales des actes de l'état civil, pour la période de 1833 à 1842, en exécution du décret du 20 juillet 1807 et des articles 69 et 70 de la loi provinciale, de			30,000 .
2 ^o Par l'art. 4 de la loi du 27 mai 1844, n ^o 102, <i>Bulletin</i> n ^o 26, il a été ouvert un crédit supplémentaire de 12,550 francs, pour frais de confection des médailles de la vaccine accordées pour l'exercice 1840, et un crédit de 6,000 francs pour payer la part due par le Gouvernement dans l'expertise des Musées, acquis en 1842 de la ville de Bruxelles, ensemble			18,550 .
3 ^o Par la loi du 29 juin 1844, n ^o 130, <i>Bulletin</i> n ^o 32, article unique, il a été ouvert un crédit pour subvenir, pendant l'année 1844, aux dépenses que nécessite l'exécution de la loi du 1 ^{er} mai 1812, relative aux indemnités à accorder pour pertes causées par les événements de guerre, de			50,930
4 ^o Par la loi du 30 mai 1845, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juin, n ^o 152, article unique, le Budget des dépenses du Département de l'Intérieur a été augmenté, conformément au tableau annexé à ladite loi, de			402,487 67
		Fr.	5,651,372 87

Suite de l'état de la situation du Budget général des dépenses

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1844.	EN 1845.	TOTAL.	
Report.	59,500,891 25	55,267,422 17	11,215,525 84	46,482,746 01	12,908,145 22
Département des Travaux Publics	14,240,228 18	10,202,725 51	5,013,165 70	15,215,887 21	1,024,540 07
— de la Marine	1,064,800 »	890,057 67	160,101 87	1,050,159 54	14,660 46
— de la Guerre.	28,150,000 »	24,825,542 24	1,767,556 18	26,592,698 42	1,557,501 58
A REPORTER.	102,825,919 41	71,185,525 59	16,155,949 59	87,341,471 18	15,484,448 25

de l'exercice 1844, à l'époque du 1^{er} septembre 1845.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département des Travaux Publics a été fixé, par la loi du 9 avril 1844, n° 69, <i>Bulletin</i> n° 9, à	fr. 12,424,114 74
1° Par la loi du 30 mars 1844, n° 57, <i>Bulletin</i> n° 10, article unique, il a été ouvert divers crédits supplémentaires, savoir : exercices 1840 et années antérieures, pour diverses créances arriérées fr. 11,873 14 et, exercice 1841, pour les chemins de fer, fr. 128,063 71 et, exercice 1842, pour les chemins de fer, les canaux et rivières, service de l'Escout, etc., fr. 282,219 36 et, exercice 1843, pour les canaux et rivières, le service de la Lys et les bâtiments civils, fr. 88,828 80 et, ensemble	510,985 10
2° Par la loi du 24 juillet 1844, n° 160, <i>Bulletin</i> n° 40, article unique, il a été ouvert un crédit pour la continuation des travaux du canal de la Campine, décrété par les lois du 29 septembre 1842 et 10 février 1843. Le § 2 de cet article porte que cette somme sera couverte provisoirement par une émission en bons du Trésor pour une valeur équivalente de	1,110,000
3° Par la loi du 7 juillet 1844, n° 138, <i>Bulletin</i> n° 31, article unique, il a été ouvert divers crédits supplémentaires, savoir : exercice 1839, dépenses imprévues, fr. 129 60 et, exercice 1840, routes, etc., fr. 22,767 93 et, exercice 1841, routes, etc., fr. 1,368 80 et, exercice 1842, routes, postes, etc., fr. 3,640 29 et, exercice 1843, chemins de fer et postes, fr. 142,221 72 et, exercice 1844, postes, 25,000 francs, ensemble	195,128 34
	Fr. 14,240,228 18

Le Budget du Département de la Marine a été fixé par la loi du 30 décembre 1843, n° 932, <i>Bulletin</i> n° 109, à	fr. 1,060,800
Par la loi du 13 juillet 1844, n° 143, <i>Bulletin</i> n° 36, article unique, il a été ouvert un crédit pour assurer l'entretien de la <i>British Queen</i> , jusqu'au 1 ^{er} janvier 1845, de	4,000 »
	Fr. 1,064,800 »

Par la loi du 30 décembre 1843, n° 927, <i>Bulletin</i> n° 108, il a été ouvert un crédit provisoire de	fr. 4,000,000
Id. 18 février 1844, n° 29, " " 10, id id	5,000,000
Id. 29 mai " " 103, " " 26, id id	5,000,000
Id. 30 juin " " 132, " " 32, id id	10,000,000
Id. 9 décembre " " 201 " " 57, indépendamment des quatre crédits ci-dessus, il a été ouvert au Ministère de la Guerre, un crédit complémentaire de	4 130,000
	Fr. 28,130,000 »

Suite de l'état de la situation du Budget général des dépenses

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1844.	EN 1845.	TOTAL.	
Report	102,825,019 41	71,185,525 59	16,155,045 59	87,341,471 18	15,484,448 25
Département des Finances	11,936,131 80	(1,822,992 18	4,666,050 79	6,489,042 97	(a) 5,447,088 85
Remboursements, Restitutions et Non-Valeurs.	2,044,000 "	198,425 17	661,267 55	859,692 72	(b) 1,184,507 28
	116,806,051 21	75,206,942 94	21,485,265 93	94,690,206 87	22,115,844 54

de l'exercice 1844, à l'époque du 1^{er} septembre 1845.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 3 février 1844, n° 11, <i>Bulletin</i> n° 5, à	11,816,852 57
1 ^o Par l'art. 2 de la loi du 23 mars 1844, n° 844, <i>Bulletin</i> n° 47, il a été ouvert un crédit pour faire face aux dépenses résultant de l'exécution de l'art. 64 du traité du 5 novembre 1842, de	26,725 "
2 ^o Par la loi du 14 juillet 1844, n° 144, <i>Bulletin</i> n° 36, article unique, il a été alloué un crédit supplémentaire, destiné à payer la part contributive du domaine national, dans les frais de construction de la route projetée de Dalham à la forêt de s' Hertogewald, de	50,000 "
3 ^o Par l'article unique de la loi du 13 mars 1845, <i>Moniteur</i> du 16, n° 75, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour faire face, par suite de condamnation envers les communes de Petit-Rechain et Dison, au remboursement de capitaux et au paiement d'arrérages et d'intérêts judiciaires dus auxdites communes, etc, de	42,554 23
	Et 11,936,131 80

a et b) Sur ces sommes disponibles doivent être imputées les dépenses faites par les administrations des contributions directes, douanes et acises et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la régularisation de la Cour des Comptes

NB. La différence qui existe entre le contrôle des Budgets et la présente Situation, provient de ce que l'on porte ici seulement les dépenses ordonnancées, et que le contrôle porte toutes les dépenses liquidées par la Cour des Comptes

ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES par LE TRÉSOR PUBLIC.	RESTANTS DISPONIBLES.
Dette publique.	32,104,168 70	4,575,313 22	27,528,855 48
DORATIONS.	Liste civile	1,854,215 12	917,107 65
	Sénat	24,000 »	14,000 »
	Chambre des Représentants.	393,450 »	249,499 21
	Cour des Comptes	152,486 20	85,270 91
Département de la Justice	11,262,111 66	4,929,610 51	6,532,501 15
— des Affaires Étrangères	986,500 »	655,758 72	332,541 28
— de l'Intérieur	5,965,572 40	2,800,934 15	5,564,458 25
A REPORTER.	55,610,211 71	14,940,601 84	58,678,600 87

dépenses de l'exercice 1845, au 1^{er} septembre 1845.

OBSERVATIONS.

Le Budget de la Dette Publique a été fixé par la loi du 17 décembre 1844, n° 207, <i>Bulletin</i> n° 60, à	fr 33 057,125 70
Par l'article 8 de la loi du 19 mai 1845, <i>Moniteur</i> du 21, n° 141, il a été ouvert deux crédits relatifs aux pensions supplémentaires des officiers belges qui ont fait partie de l'armée des Pays-Bas aux Indes orientales l'un de 11,640 francs pour faire face au payement des suppléments de pensions, qui seront liquidés en vertu de ladite loi du 19 mai l'autre de 35,400 francs, pour le payement de l'arriéré.	47,040
	Fr 32 104,168 70
	32 104,168 70

Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé par la loi du 13 mars 1845, <i>Moniteur</i> du 18 mars, n° 77, à	fr 5,822,372 40
Par l'article 2 de la loi du 18 mai 1845, <i>Moniteur</i> du 22, n° 142, il a été ouvert deux crédits l'un de 133,000 francs, formant le premier tiers d'une somme de 400,000 francs, nécessaire pour pourvoir aux dépenses des travaux d'appropriation d'un local destiné à remplacer l'hôtel du Gouvernement provincial à Liège l'autre de 10,000 francs, pour pourvoir aux frais de reclassement des archives et de la réorganisation des bureaux de l'administration provinciale de Liège	143,000
	Fr 5 965,372 40
	5 965,372 40

Suite de l'état de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES par LE TRÉSOR PUBLIC.	RESTANTS DISPONIBLES.
Report.	53,619,211 71	14,940,601 84	38,678,609 87
Département des Travaux publics	13,104,057 44	0,144,957 56	7,049,119 88
— de la Marine	1,031,719 "	658,266 05	395,452 97
— de la Guerre	28,022,000 "	15,692,549 60	12,329,450 51
— des Finances	12,858,722 65	1,508,350 50	11,550,372 26
Remboursements, Restitutions et Non- Valeurs	2,044,000 "	66,611 81	1,977,588 19
TOTAL A REPORTER.	110,769,710 80	38,701,517 52	71,978,595 48

dépenses de l'exercice 1845, au 1^{er} septembre 1845.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département des Travaux Publics a été fixé par la loi du 6 avril 1845, *Moniteur* du 10, n° 109, à fr 13 079 374 78

Par l'article 3, § 2, de la loi du 18 juin 1836, n° 327 *Bulletin* n° 33, il a été affecté une somme de 500,000 francs au paiement exigible le 1^{er} janvier 1840, par la société concessionnaire de la canalisation de la Sambre, et tenue en réserve en exécution de l'article 10, § 2 de la transaction du 15 avril 1835 approuvée par la loi du 26 septembre 1835 (voir la *Situation générale du Trésor au 1^{er} novembre 1836*) En 1843, il a été payé 250,000 francs aux concessionnaires à titre de première moitié du dernier terme du prix de la retrocession de la susdite concession (Voir la *Situation générale du Trésor au 1^{er} septembre 1844*) — Conformément à la faculté qui lui a été accordée par le § 3 du même article 10, le Gouvernement a continué à retenir la somme de 250 000 francs, deuxième moitié du dernier terme du prix de la retrocession, à titre de garantie de l'accomplissement des obligations qui incombent à la société concessionnaire. Ensuite des dépenses de M. le Ministre des Travaux Publics et du visa des demandes de paiement par le Com. des Comptes, il a été payé, en 1845, fr 114,682 66 sur cette deuxième moitié du dernier terme du prix de la retrocession s'élevant à 250 000 francs, et qui réduit la réserve à fr 135,317 34 et, savoir :

1 ^o Dépêche du 29 avril 1845, secrétariat général, n° 563. Ensuite de jugement, payé à M. Molerimont-Bivort, propriétaire	fr	8,673 65
2 ^o Dépêche du 29 avril 1845, secrétariat général, n° 773. Ensuite de jugement, payé à M. Emmanuel Driou, propriétaire	fr	6,009 01
3 ^o Dépêche du 27 juin 1845, secrétariat général, n° 405. Payé au mandataire spécial de la société concessionnaire	fr	100,000 »
		114,682 66
	fr	13,194,057 44

Par la loi du 1 ^{er} janvier 1845, n° 2, <i>Bulletin</i> n° 1, il a été ouvert un crédit provisoire de	fr	7,000,000 »
Par la loi du 19 mai 1845, <i>Moniteur</i> n° 140 il a été accordé au Département de la Guire un crédit complémentaire pour les dépenses de l'exercice 1845, de	fr	21,022 000 »
	Fr	28,022,000 »

Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 19 décembre 1844, n° 211, <i>Bulletin</i> n° 62, à	fr	12,765,120 »
1 ^o Par la loi du 17 avril 1845, <i>Moniteur</i> n° 109, article unique, il a été ouvert un crédit supplémentaire destiné à acquiescer, pour être réunies au domaine de Tervueren, diverses propriétés, de	fr	30,402 65
2 ^o Par la loi du 16 mai 1845, <i>Moniteur</i> n° 138, article unique, il a été ouvert un crédit pour le mettre à même de terminer, par transaction, le procès existant entre le Gouvernement et les héritiers Dapsens, au sujet de terrains de la citadelle de Tournay, dont le sieur Dapsens, père, a été exproprié en 1793	fr	54,200 »
	Fr	12,858,722 65

Suite de l'état de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES par LE TRÉSOR PUBLIC.	RESTANTS DISPONIBLES.
REPORT DU TOTAL.	110,769,710 80	58,791,517 52	71,978,395 48
FONDS SPÉCIAUX.			
<i>Travaux publics.</i>			
Département des Travaux Publics. — Tunnel de Cumplich, loi du 7 mars 1845, <i>Moniteur</i> n° 67	300,000 "	"	300,000 "
Département des Travaux Publics. — Canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine, loi du 6 avril 1845, <i>Moniteur</i> du 10 avril, n° 100.	1,040,000 "	"	1,040,000 "
Département des Travaux Publics. — Chemin de fer, extension du matériel d'exploitation, loi du 15 avril 1845, <i>Moniteur</i> du 16, n° 106	7,960,000 "	"	7,960,000 "
Département des Travaux Publics. — Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc, loi du 16 mai 1845, <i>Moniteur</i> du 20, n° 140	5,500,000 "	"	5,500,000 "
Département des Travaux Publics. — Pour l'acquisition de trois paquebots, à l'effet d'établir entre la Belgique et l'Angleterre un service de paquebots à vapeur, pour le transport des voyageurs et des dépêches, loi du 9 juillet 1845, <i>Moniteur</i> du 15, n° 196	1,000,000 "	"	1,000,000 "
TOTAUX. fr.	124,569,710 80	58,791,517 52	85,778,395 48

dépenses de l'exercice 1845, au 1^{er} septembre 1845.

OBSERVATIONS.

Le § 2 de la loi porte : « Ce crédit sera couvert au moyen d'une émission de bons du Trésor. »

La loi porte : « Cette dépense sera provisoirement couverte au moyen d'une émission de bons du Trésor de pareille somme, qui se fera au fur et à mesure des paiements à effectuer pour les travaux qui seront exécutés. »

La loi porte : « Ces dépenses seront provisoirement couvertes au moyen d'une émission de bons du Trésor de pareille somme, qui se fera au fur et à mesure des paiements à effectuer pour les travaux qui seront exécutés. »

La loi porte : « Cette dépense sera provisoirement couverte au moyen d'une émission de bons du Trésor. »

La loi porte : « Ce crédit sera couvert par émission de bons du Trésor. »

ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT,

PAR CHAPITRES ET ARTICLES,

DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1843,AU 1^{er} SEPTEMBRE 1843.

DETTE PUBLIQUE. — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Service de la dette.	1.					
Intérêts de la dette active inscrite au grand livre auxiliaire. 611,894 17						
Complément de la rente annuelle de fr. 10,582,010 58 c ^t (5 millions de flor.), à payer en exécution de l'art. 15 du traité signé à Londres, le 19 avril 1839 9,970,116 41	»	1	10,582,010 58	10,582,000 81	9 77	
Intérêts de l'emprunt belge de 100,800,000 fr., à 5 p. %, autorisé par la loi du 16 décembre 1851 5,040,000 »	»					
Dotations de l'amortissement de cet emprunt. 1,008,000 »	»	2	6,048,000 »	5,749,850 85	298,165 17	
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	»	5	122,000 »	122,000 »	»	
Intérêts de l'emprunt de 30 millions de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856 1,200,000 »	»					
Dotations de l'amortissement de cet emprunt. 500,000 »	»	4	1,500,000 »	1,500,000 »	»	
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	»	5	4,500 »	2,486 29	2,015 71	
Intér. de l'emp. de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1853 . 1,525,524 »	»					
Dotations de l'amortissement de cet emprunt. 508,508 »	»	6	2,054,052 »	2,054,052 »	»	
A REPORTER.			20,290,542 58	19,900,355 95	300,186 65	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES	Observations.
REPORT.			20,290,542 58	19,900,355 93	300,186 65	
Service de la dette (suite).	I					
	(suite)					
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt	»	7	52,000 »	50,290 90	1,709 10	
Intérêts de l'emprunt de francs 86,940,000, à 5 p. %, au- torisé par la loi du 26 juin 1840 4,547,000 »	»	8	5,216,400 »	5,216,400 »	»	
Dotations de l'amortissement de cet emprunt 869,400 »	»	9	108,000 »	108,000 »	»	
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	»	10	91,000 »	62,537 75	28,462 25	
Complément des mêmes frais pour 14 mois (du 1 ^{er} novembre 1840 au 31 décembre 1841)	»	11	1,717,505 10	1,717,505 10	»	
Intér., calculés à raison de 5 %, de l'empr., d'un capital no- minal de fr. 28,621,718 58 c, autorisé par la loi du 29 sep- tembre 1842 1,451,035 92	»	12	67,696 90	66,881 09	815 81	
Dotations de l'amortissement de cet emprunt 236,217 18						
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt et à la confec- tion des titres						
A REPORTER.			27,522,942 58	27,191,768 77	331,173 81	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			27,522,942 58	27,191,768 77	351,175 81	
Service de la dette (suite).	1					
	(suite)					
Intérêts de l'emprunt de francs 1,481,481 48 c., à 5 p. %, autorisé par arrêté royal du 21 mai 1839, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers	74,074 07	13	88,888 88	88,888 88	"	
Dotation de l'amortissement de cet emprunt	14,814 81					
Frais relatifs au même emprunt		14	200 "	86 50	115 50	
Indemnité pour pertes causées par les événements de guerre de la révolution (en numé- raire)	250,000 "					
Intérêts à 5 p. %, du 1 ^{er} fé- vrier au 31 décembre 1845, sur 7,000,800 francs, mon- tant approximatif des obli- gations à créer	192,500 "	15	442,500 "	118,109 73	324,390 27	
Frais relatifs à l'émission, au paiement des intérêts et à l'amortissement des mêmes obligations		16	5,000 "	"	5,000 "	
Intérêts, calculés à raison de 5 p. %, des obligations à créer en vertu de la loi du 26 juin 1842, pour la con- struction d'un canal de Zel- zaete à la mer du Nord	27,500 "	17	35,000 "	"	35,000 "	
Dotation de l'amortissement des obligations à créer	5,500 "					
Frais relatifs à l'émission, au paiement des intérêts et à l'amortissement des mêmes obli- gations.		18	4,000 "	"	4,000 "	
À REPORTER.			28,090,551 46	27,398,855 88	697,677 58	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			28,000,551 46	27,598,855 88	697,677 68	
Service de la dette (suite).	I (suite).					
Rente à payer par suite de la convention conclue avec la ville de Bruxelles	"	19	500,000 "	500,000 "	"	
Intérêts et frais présumés de la dette flottante, sur une émission éventuelle de 10 millions de francs, à 5 p. %	"	20	550,000 "	524,704 35	25,295 65	
Intérêts de la dette viagère	"	21	5,500 "	4,961 25	538 75	
— à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée	"	22	25,000 "	25,000 "	"	
— à payer à la société générale pour favoriser l'industrie nationale, en exécution de la transaction avec lesdits concessionnaires, autorisée par la loi du 26 septembre 1855	"	25	(a) 506,537 "	225,521 55	85,065 67	a) Par la loi du 19 avril 1845, <i>Moniteur</i> n° 112, le crédit de l'art. 23 a été augmenté de fr. 75,681 11 c., pour le paiement des intérêts du 3 août au 5 décembre 1843.
Indemnité de reprise à payer à la société concessionnaire du canal de Bruxelles à Charleroy, aux termes de l'art. 26 de la convention du 6 novembre 1854, entre cette société et le Gouvernement.	"	24	661,575 66	661,575 66	"	
Intérêts et amortissement du capital d'acquisition de la <i>British Queen</i>	"	25	150,000 "	"	150,000 "	
A REPORTER.			29,894,794 12	28,958,216 47	956,577 65	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Report			29,894,794 12	28,958,216 47	936,577 65	
Rémunérations.	II.					
Pensions ecclésiastiques 370,000 »						
— civiles 520,000 »						
— civiques 190,000 »						
— militaires 1,912,000 »		1	5,020,000 »	2,987,546 12	32,055 88	
— de l'ordre Léopold 25,000 »						
Arriérés de pensions de toute nature pour les exercices clôturés. 5,000 »						
Traitements d'attente (<i>wachtgeld</i>) 36,000 »						
Traitements ou pensions supplémentaires (<i>toelaegen</i>). 48,510 05		2	91,658 07	87,954 89	3,685 18	
Secours annuels (<i>jaerlyksche onderstanden</i>) 7,128 04						
Subvention à la caisse de retraite.		3	200,000 »	200,000 »	»	
Crédit supplémentaire, remboursable sur les fonds de la caisse de retraite des employés du Département des Finances, retenus en Hollande		4	609,000 »	609,000 »	»	
Avances à faire aux titulaires de pensions acquises depuis le 1 ^{er} octobre 1830, à la charge du fonds des veuves et orphelins demeuré en Hollande		5	9,947 08	4,244 68	5,702 40	
Fonds de dépôt.	III.					
Intérêts des cautionnements dont les fonds sont encore en Hollande 110,000 »						
Arriérés des intérêts dus sur des exercices clôturés 1,000 »		1	111,000 »	105,507 52	5,492 68	
A REPORTER.			55,956,579 27	52,952,209 48	1,004,109 79	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DEPLUSES.	SOMMES DISPONIBLES	Observations
REPORT			55,956,570 27	52,952,260 48	1,004,109 79	
Fonds de dépôts (suite)	III	(suite)				
Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor public de l'Etat, pour garantie de gestions des comptables, pour sûreté du paiement de droits de douanes et d'accises, pour garantie de gestions des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, etc, ci 194,000						
Articles des intérêts sur des exercices closures . 1,000		2	195 000	(a) 201,576 62		a) La dépense excède de 6 376 fr. 62 et le crédit alloué n'est que 2. Cet excédent est deduit du total des sommes disponibles.
Intérêts des consignations faites dans les caisses du Trésor public de l'Etat		3	50,000	47 268 45	2 731 55	
Intérêts et remboursements des consignations dont les fonds sont encore en Hollande		4	20,000	7 912 94	12 087 06	
Excédant de la dépense sur le crédit alloué au chap III, art 2					1,018,928 40	
					6 576 62	
Payements faits par suite du traité du 5 novembre 1842	IV	(b)				b) Les crédits du chapitre IV, art 1 à 7, valant ensemble 3,551,258 francs 30 cts, ont été ouverts par la loi du 21 mai 1845. Moniteur n° 143
Payement fait au Gouvernement des Pays Bas, pour travaux à exécuter au canal de Terneuzen (art 20, § 6, et art 25 du traité), deux semestres, 25,000 florins, échus le 5 mai et le 5 novembre 1845		1	52,910 05	52 910 05		
A REPORTER			54,254,289 52	53 241,737 54	1 012,551 78	

DETTE PUBLIQUE (suite). — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			31,254,289 52	53,241,737 54	1,012,551 78	
Dépenses spéciales.						
(Traité du 5 novembre 1842.)						
<i>Dettes publiques (suite).</i>						
Payement fait au Gouvernement des Pays-Bas, pour rachat de la part de la Belgique dans l'emprunt contracté pour la construction du <i>Zuid-Willems-Vaart</i> (art. 62 du traité), 285,000 florins	"	2	605,174 60	605,174 60	"	
Payement fait au Gouvernement des Pays-Bas, pour rachat de la part de la Belgique dans la charge des pensions accordées à des étrangers qui ne sont domiciliés ni en Belgique, ni dans les Pays-Bas (art. 68, § 7, du traité). 152,800 florins	"	5	525,586 24	525,586 24	"	
Payement fait en restitution des pensions servies par le Trésor néerlandais, à des Belges domiciliés dans les provinces septentrionales de l'ancien royaume des Pays-Bas (art. 68 du traité), fl. 129,929 50 c.	"	4	274,982 64	274,982 64	"	
Le montant du décompte des intérêts bonifiés au Gouvernement des Pays-Bas, sur une partie des retenues opérées, et dont il a été fait emploi en fonds nationaux au profit du Trésor belge, sur le paiement de la rente de 5 millions de florins, pendant les années 1839, 1840, 1841 et 1842, fl. 383,870 40 c.	"	5	812,424 12	812,424 12	"	
Le montant de la somme de 700,000 florins, bonifiée par le Gouvernement des Pays-Bas, en acquit des intérêts, à 2 $\frac{1}{2}$ p. %, du capital de 7,000,000 de florins, inscrit, au profit du Gouvernement belge, sur le grand-livre de Belgique, conformément à l'art. 65, § 4, du traité	"	6	1,481,481 48	1,481,481 48	"	
Payement fait au Gouvernement des Pays-Bas, pour rachat de droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité	"	7	2,899 17	2,899 17	"	
TOTAUX.			57,752,657 57	56,740,035 79	1,012,551 78	

Le Budget de la Dette Publique a été fixé, par la loi du 31 décembre 1842, n° 1113, à la somme de fr. 34,125,698 16 c.

DOTATIONS. — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Liste civile</i>	I.	Uniq.	2,751,322 75	2,751,322 75	»	
<i>Sénat</i>	II.	Uniq.	22,000 »	22,000 »	»	
<i>Chambre des Représentants</i>	III.	Uniq.	404,850 »	326,517 20	78,332 80	
Cour des Comptes.	IV.					
Membres de la Cour	»	1	45,386 20	45,386 20	»	
Personnel des bureaux	»	2	65,000 »	65,000 »	»	
Matériel et dépenses diverses	»	3	16,900 »	16,900 »	»	
TOTAUX			3,303,458 95	3,225,126 15	78,332 80	Le Budget des Dotations a été fixé par la loi du 31 déc. 1842, n° 1113, à la somme indi- quée ci-contre.

JUSTICE. — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES RESPONSIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	14,000 »	7,000 »	
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	»	2	159,000 »	158,999 42	» 58	
Matériel	»	3	20,000 »	19,999 82	» 18	
Frais d'impression des recueils statistiques. . .	»	4	3,500 »	831 02	2,648 98	
Frais de route et de séjour.	»	5	6,000 »	5,634 »	366 »	
Ordre judiciaire.						
	II.					
Cour de cassation (<i>Personnel</i>)	»	1	255,800 »	255,030 »	750 »	
— (<i>Matériel</i>).	»	2	3,000 »	3,000 »	»	
Cour d'appel (<i>Personnel</i>)	»	3	542,720 »	538,969 98	3,750 02	
— (<i>Matériel</i>).	»	4	18,000 »	17,738 12	241 88	
Tribunaux de 1 ^{re} instance et de commerce. . .	»	5	839,850 »	836,404 01	3,365 99	
Justice de paix et tribunaux de police	»	6	282,120 »	278,046 66	4,073 34	
Justice militaire.						
	III.					
Haute Cour militaire (<i>Personnel</i>)	»	1	65,520 »	68,028 20	5,291 80	
— (<i>Matériel</i>).	»	2	5,000 »	5,000 »	»	
Auditeurs militaires et prévôts	»	3	44,255 »	39,836 »	4,417 »	
Frais de justice.						
	IV.					
Frais d'instruction et d'exécution	»	1	679,000 »	656,310 77	42,689 23	
Indemnité pour le greffier de la Cour de Cassa- tion, à charge de délivrer <i>gratis</i> toutes les expéditions ou écritures réclamées par le procureur général et les administrations pu- bliques	»	2	1,000 »	1,000 »	»	
A REPORTER.			2,921,545 »	2,846,948 »	74,595 »	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			2,921,545 "	2,846,948 "	74,595 "	
Palais de justice.	V.					
Constructions, réparations et loyer de locaux, frais de premier ameublement du palais de la Cour de Cassation et des salles d'archives. . .	"	Uniq.	100,000 "	97,954 45	2,065 57	
Bulletin Officiel et Moniteur.	VI.					
Impression du <i>Bulletin officiel</i>	"	1	25,500 "	25,499 "	1 "	
— <i>Moniteur</i>	"	2	(a) 75,285 41	75,765 08	1,522 55	a) Par la loi du 30 mai 1845, <i>Moniteur</i> n° 152, l'article 2 du chap. VI a été majoré de fr. 5,285 41 c., pour le paiement de dépenses relatives au service du <i>Moniteur</i> , pendant les années 1838, 1841 et 1843.
Abonnements au <i>Bulletin des Arrêts</i> de la Cour de Cassation	"	5	2,800 "	2,464 "	356 "	
Pensions et secours.	VII.					
Pensions	"	1	10,000 "	5,555 71	4,664 29	
Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.	"	2	10,000 "	10,000 "	"	
Secours à des employés ou à des veuves et enfants mineurs d'employés dépendant du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.	"	5	5,000 "	5,000 "	"	
Cultes.	VIII.					
Culte catholique.	"	1	3,056,047 "	3,956,026 56	20 44	
— protestant.	"	2	61,000 "	58,189 28	2,810 72	
— israélite	"	5	11,000 "	11,000 "	"	
Secours	"	4	100,000 "	90,688 55	511 47	
A REPORTER.			7,274,175 41	7,187,848 59	86,526 82	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Report.			7,274,175 41	7,187,848 59	86,526 82	
Établissements de bienfaisance.	IX.					
Frais d'entretien et de transport de mendiants et insensés dont le domicile de secours est in- connu	"	1	20,000 "	19,995 40	6 51	
Subsides à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hos- pices d'aliénés	"	2	120,000 "	119,998 27	1 75	
Subsides pour les enfants trouvés et abandon- nés, sans préjudice du concours des com- munes et des provinces	"	3	175,000 "	141,020 82	55,979 18	
Prisons.	X.					
Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des gardiens et des détenus.	"	1	1,155,000 "	1,066,453 95	68,546 05	
Traitements des employés attachés au service domestique et aux directions des travaux.	"	2	408,125 "	582,959 18	25,185 82	
Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement.	"	3	5,000 "	5,000 "	"	
Frais d'impressions et de bureau	"	4	20,000 "	19,714 58	285 62	
Constructions nouvelles, réparations et entre- tien des bâtiments et du mobilier	"	5	450,000 "	545,989 87	104,010 45	
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	"	6	1,000,000 "	622,170 97	377,829 05	
Gratifications aux détenus	"	7	170,000 "	170,000 "	"	
Frais de police.	XI.					
Service des passe-ports.	"	1	8,000 "	8,000 "	"	
Autres mesures de sûreté publique	"	2	60,000 "	60,000 "	"	
Dépenses imprévues	XII.	Uniq.	5,000 "	2,186 78	2,815 22	
Pour solde éventuel de dépenses arriérées con- cernant des exercices dont les Budgets sont clos.	XIII.	Uniq.	4,000 "	5,966 69	35 31	
TOTAUX.			10,852,500 41	10,155,282 69	699,017 72	

Le Budget de la
Justice a été fixé,
par la loi du 31
décembre 1842,
n° 1114, à la som-
me de 10,847,015
francs.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	"	
Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	"	2	62,000 "	62,000 "	"	
Frais des commissions d'examen	"	3	2,000 "	1,640 "	360 "	
Pensions à accorder à des fonctionnaires, em- ployés et gens de service	"	4	2,000 "	"	2,000 "	
Matériel	"	5	52,000 "	52,000 "	"	
Achat de décorations de l'ordre Léopold.	"	6	10,000 "	10,000 "	"	
Traitements des agents politiques.	II.					
Autriche	"	1	40,000 "	58,541 65	1,458 55	
Confédération Germanique	"	2	40,000 "	26,226 85	13,773 17	
France	"	3	60,000 "	57,911 10	2,088 90	
Grande-Bretagne	"	4	80,000 "	80,000 "	"	
Pays-Bas	"	5	50,000 "	50,000 "	"	
Italie	"	6	40,000 "	56,518 54	5,481 46	
Prusse.	"	7	50,000 "	50,000 "	"	
Turquie	"	8	40,000 "	40,000 "	"	
Bésil	"	9	21,000 "	21,000 "	"	
Danemarck	"	10	15,000 "	15,652 79	1,547 21	
Espagne	"	11	15,000 "	14,097 24	902 76	
États-Unis	"	12	25,500 "	25,500 "	"	
Grèce.	"	15	15,000 "	15,000 "	"	
Hanovre, villes libres et anséatiques de Ham- bourg, Brême et Lubeck	"	14	15,000 "	15,000 "	"	
Portugal	"	15	15,000 "	15,000 "	"	
Sardaigne	"	16	15,000 "	15,909 75	1,090 27	
Suède	"	17	15,000 "	15,000 "	"	
A REPORTER.			680,500 "	655.997 88	26,502 12	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE). — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			680,500 »	653,997 88	26,502 12	
<i>Traitements des agents consulaires, et indemnités à quelques agents non rétribués</i>	III.	Uniq.	110,000 »	110,000 »	»	
<i>Traitements des agents politiques et consulaires en inactivité, de retour de leur mission sans qu'ils y soient remplacés</i>	IV.	Id.	10,000 »	»	10,000 »	
<i>Frais de voyage des agents du service extérieur et d'administration centrale, frais de courriers, estafettes et courses diverses</i>	V.	Id.	70,000 »	70,000 »	»	
<i>Frais à rembourser aux agents du service extérieur</i>	VI.	Id.	75,000 »	75,000 »	»	
<i>Missions extraordinaires et dépenses imprévues</i>	VII.	Id.	50,000 »	50,000 »	»	
<i>Pour faire face aux dépenses qui résulteront du traité de paix avec les Pays-Bas</i>	VIII.	Id.	(a 120,736 26	120,736 26	»	a) Par la loi du 29 juin 1844, n° 131 (Bull. n° 32), il a été ouvert au chapitre VIII, art. unique, un crédit supplémentaire de fr. 60,736 26 c.
TOTAUX.			1,116,236 26	1,079,734 14	36,502 12	Le Budget des Affaires Étrangères a été fixé par la loi du 27 décembre 1842, n° 1093, à la somme de 1,055,500 fr.

MARINE. — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
Personnel	I.	1	6,050 "	6,049 88	" 12	
Matériel	"	2	3,500 "	3,451 15	68 85	
Bâtiments de guerre.						
Personnel	II.	1	207,471 60	206,281 85	1,189 75	
Matériel	"	2	249,796 45	249,747 89	48 56	
<i>Magasin de la marine.</i>	III.	Uniq.	11,200 "	11,199 12	" 88	
Pilotage.						
Personnel (traitement fixe)	IV.	1	151,540 "	128,527 78	5,012 22	
— (dépenses variables)	"	2	(a) 128,985 51	128,985 51	"	
Matériel	"	5	(b) 45,751 55	45,400 48	240 85	
<i>Service du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre</i>	V.	Uniq.	48,758 "	48,756 57	1 65	
<i>Secours maritimes (sauvetage)</i>	VI.	Id.	16,500 "	16,460 56	59 64	
<i>Secours aux marins blessés et aux veuves d'officiers de marine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, se trouvent dans une position malheureuse</i>	VII.	Id.	4,000 "	1,900 "	2,100 "	
<i>Frais de police maritime, en exécution de la loi du 27 septembre 1842, n° 316</i>	VIII.	Id.	(c) 50,000 "	29,948 19	51 81	c) Ce crédit a été ouvert par la loi du 12 avril 1843, n° 190.
<i>Frais d'entretien du navire à vapeur la British Queen</i>	"	"	(d) 50,000 "	29,999 84	" 16	d) Ce crédit a été ouvert par la loi du 12 avril 1843, n° 188.
<i>Construction de quatre bateaux-pilotes, destinés au service de la station des bouches de l'Escaut</i>	"	"	(e) 155,000 "	154,456 95	565 07	e) Ce crédit a été ouvert par la loi du 12 avril 1843, n° 178.
TOTAUX.			1,136,550 69	1,120,215 15	7,517 54	Le Budget de la Marine a été fixé par la loi du 31 décembre 1842, n° 1158, à fr. 883,716 05 c.

a et b) Par la loi du 31 mai 1844, n° 110, l'art. 2 du chap. IX a été majoré de . . . fr. 50,483 31 et l'art. 3 de 7,331 33

ENSEMBLE. fr. 57,814 64

TRAVAUX PUBLICS. — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	»	
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	»	2	91,850 »	91,849 98	» 02	
Loyer de l'hôtel du Ministère.	»	3	9,000 »	9,000 »	»	
Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage et éclairage, menues dépenses.	»	4	31,600 »	31,581 64	18 36	
Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale	»	5	8,000 »	5,396 70	2,403 30	
Ponts et chaussées, canaux, rivières, polders, ports et côtes, bâtiments civils, personnel des ponts et chaussées.	II.					
<i>Ponts et chaussées.</i>						
Entretien et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, ponts à bascule, études de projets.	»	1	2,600,000 »	2,581,248 82	18,751 18	
Plantations	»	2	50,000 »	49,619 83	380 17	
<i>Canaux, rivières, polders.</i>						
Service des canaux de Gand au Sas-de-Gand, de Maestricht à Bois-le-Duc, de Pommerœul à Antoin et de la Sambre	»	3	595,812 50	590,170 47	5,642 03	
Remboursement des avances que la société générale pour favoriser l'industrie nationale, a faites aux concessionnaires de la Sambre canalisée	» (a)	3 bis.	4,466,426 60	»	4,466,426 60	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 17 avril 1845, <i>Moniteur</i> n° 110.
Service du canal de Bruxelles à Charleroy	»	4	121,036 »	120,774 87	261 15	
— de l'Escaut	»	5	88,900 »	88,900 »	»	
— de la Lys	»	6	50,911 50	50,911 50	20,000 »	
— de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur	»	7	253,580 »	255,430 97	2,929 03	
— de la Meuse dans le Limbourg	»	8	150,000 »	127,855 67	22,146 55	
— de la Dendre	»	9	18,496 56	18,446 56	50 »	
— du Ruppel, de la Dyle et du Demer.	»	10	5,900 »	5,816 67	83 33	
Travaux d'amélioration aux voies navigables de second ordre; frais d'étude et de levée de plans; instruments	»	11	45,000 »	21,705 85	23,294 17	
A REPORTER.			8,592,515 16	5,829,927 51	4,562,585 65	

TRAVAUX PUBLICS (suite). --- EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Report.			8,592,515 16	5,829,927 51	4,562,585 65	
<i>Canaux, rivières, polders (suite).</i>	II (suite).					
Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée de la Senne.	"	12	45,881 94	57,734 51	8,147 45	
Première moitié de la part de l'État dans les travaux d'amélioration de la navigation de Bruges vers Dunkerque, et de l'écoulement des eaux	"	15	144,120 "	142,500 "	1,620 "	
Canaux de Gand à Ostende, dont l'État reprend l'administration à partir du 1 ^{er} janvier 1845.	"	14	40,751 "	40,751 "	°	
Confection et entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances	"	15	20,000 "	9,150 28	10,849 72	
Service des polders	"	16	26,000 "	15,117 53	10,882 67	
<i>Ports et côtes.</i>						
Ports d'Ostende et de Nieuport, côte de Blankenberghe.	"	17	265,959 15	255,419 01	12,540 14	
Phares et fanaux	"	18	1,000 "	597 37	402 63	
<i>Bâtiments civils.</i>						
Entretien et réparation des hôtels, édifices et monuments de l'État.	"	19	54,000 "	55,995 99	4 01	
Constructions nouvelles et travaux d'amélioration.	"	20	51,000 "	50,995 66	4 54	
<i>Personnel des ponts et chaussées.</i>						
Traitements des ingénieurs et conducteurs, frais de bureau et de déplacement, indemnités et dépenses éventuelles	"	21	455,000 "	447,175 18	7,824 82	
Chemin de fer. — Postes.	III.					
<i>Chemin de fer.</i>						
Administration générale	"	1	291,500 "	291,150 38	349 62	
Service de l'entretien des routes et des stations.	"	2	1,445,000 "	1,410,145 36	32,856 64	
Service de locomotion et entretien du matériel.	"	3	2,570,700 "	2,492,882 30	77,817 70	
A REPORTER.			13,761,225 25	9,055,559 88	4,725,685 37	

TRAVAUX PUBLICS (suite). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES	ARTICLES	ALLOCATIONS	DEPENSES	SOMMES DISPONIBLES	Observations.
REPORT			13,761,225 25	9,055,559 88	4,725,685 57	
Chemin de fer — Postes (suite)	III (suite)					
Services des transports	„	4	1,094,800 „	1,082,980 18	11,819 82	
<i>Postes</i>						
Personnel	„	5	800,000 „	797,410 20	2,589 80	
Matériel	„	6	570,546 „	570,545 95	„ 05	
Mines	IV					
Conseil des mines	„	1	45,600 „	37,188 07	8,411 95	
Traitements des ingénieurs et conducteurs, frais de bureau et de déplacement, et dépenses éventuelles par suite de promotions ou d'admissions dans le corps	„	2	156,500	152,745 59	3,556 41	
Subsides aux caisses de prévoyance, secours et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement	„	5	45,000 „	44,985 „	15 „	
Impressions achats de livres et d'instruments, encouragements et subventions pour la publication de plans et de mémoires, essais et expériences	„	4	10 600 „	9,909 59	„ 61	
Secours	V					
Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension	„	Uniq	5,000	2,250 „	750 „	
Depenses imprévues	VI	Id	50,000	29,972 96	27 04	
Somme payée aux concessionnaires de la canalisation de la Sambre, à titre de première moitié du dernier terme du prix de rétrocession	„	α)	250,000 „	250,000 „		
Crédits ouverts au Ministère des Travaux Publics, pour dépenses relatives au chemin de fer et au canal de Charleroy, à charge d'en rendre compte					4,752 856 05	
Liquidations définitives					2,425,569 51	
Reste à justifier	fr		157,814 95	157,814 05	157,814 95	
Totaux			16,566,471 25	11,951,450 15	4,615,041 10	

α) Par l'art 3, § 2, de la loi du 18 juin 1836, n° 327, une somme de 500,000 fr a été affectée au paiement exigible le 1^{er} janvier 1840 par la société concessionnaire de la canalisation de la Sambre. Elle a été tenue en réserve en exécution de l'art 10, § 2, de la transaction du 15 avril 1835, approuvée par la loi du 26 avril 1835.

Le Budget des Travaux Publics a été fixé, par la loi du 10 fevr 1843, n° 28, à la somme de fr 11,850,044 60 c^t

INTÉRIEUR. — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	»	
— des fonctionnaires, employés et gens de services	»	2	130,450 »	130,448 77	1 25	
Fournitures de bureau, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses	»	3	24,000 »	23,845 65	154 35	
Frais de route et de séjour, courriers extraor- dinaires	»	4	4,000 »	3,950 54	49 46	
Pensions et secours.	II.					
Pensions à accorder à des fonctionnaires ou employés	»	1	8,000 »	949 40	7,050 51	
Secours, continuation ou avances de pensions à d'anciens employés belges aux Indes, ou à leurs veuves	»	2	7.570 80	4,907 34	2.665 46	
Secours à des fonctionnaires ou veuves de fonc- tionnaires, à des employés ou veuves d'em- ployés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison d'une position malheu- reuse	»	3	7.000 »	7,000 »	»	
Statistique générale.	III.					
Frais de publication des travaux de la direc- tion de la statistique générale et de la com- mission centrale, ainsi que des commissions provinciales	»	Uniq.	25,000 »	24,719 51	280 49	
A REPORTER.			227,020 80	216,821 50	10,199 50	

INTÉRIEUR (suite). — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			227,020 80	216,821 50	10,199 50	
Frais d'administration dans les provinces.	IV.					
Provinces d'Anvers.	"	1	117,477 "	117,130 50	346 50	
— de Brabant	"	2	124,275 "	124,221 50	53 70	
— de la Flandre occidentale.	"	3	150,757 "	150,658 21	118 79	
— — orientale	"	4	151,948 "	151,945 12	4 88	
— de Hainaut	"	5	140,958 "	140,950 59	7 41	
— de Liège.	"	6	125,550 "	125,088 01	241 99	
— de Limbourg	"	7	102,543 40	102,544 91	" 49	
— de Luxembourg	"	8	110,691 "	110,656 05	34 95	
— de Namur	"	9	104,265 "	101,875 45	2,589 57	
Frais de route et de tournée des commissaires d'arrondissement	"	10	18,500 "	18,468 "	32 "	
Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils; frais d'impressions et de voyage pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers; vacations des officiers de santé en matière de milice; primes pour arrestation de réfractaires.	"	11	58,540 "	58,204 59	155 41	
<i>Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale</i>	V	1	100,000 "	74,810 "	25,190 "	
Frais de confection des plans généraux de délimitation des chemins vicinaux	"	2	141,902 75	141,902 75	"	
<i>Académie royale de médecine et service de santé</i>	VI.	Uniq	45,000 "	41,976 62	25 38	
A REPORTER.			1,678,787 95	1,640,009 58	58,778 57	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			1,678,787 05	1,640,009 58	38,778 57	
Archives du royaume.	VII.					
Frais d'administration (<i>Personnel</i>)	"	1	21,350 "	21,549 72	" 98	
— — (<i>Matériel</i>)	"	2	2,600 "	2,585 45	16 55	
— de publication des inventaires des archives	"	3	4,000 "	1,000 "	3,000 "	
Archives de l'État dans les provinces, et frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées, frais de copies de documents concernant l'histoire nationale	"	4	15,000 "	14,931 64	68 56	
Frais de classement et d'inventaire des archives de la secrétairerie d'État allemande	"	5	2,400 "	2,400 "	"	
Location de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'État	"	6	3,500 "	3,499 98	" 02	
<i>Frais de célébration des fêtes nationales</i>	VIII.	Uniq.	50,000 "	29,999 41	" 59	
Eaux de Spa.	IX.					
Traitement du contrôleur des jeux et autres dépenses	"	1	2,220 "	2,220 "	"	
Frais de réparation des monuments de la commune de Spa	"	2	20,000 "	20,000 "	"	
Agriculture.	X.					
École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État (<i>jury</i> s d'examen).	"	1	155,500 "	155,120 58	379 42	
Subside à la société d'horticulture de Bruxelles.	"	2	24,000 "	24,000 "	"	
Fonds d'agriculture.	"	3	595,000 "	592,721 54	278 46	
A REPORTER.			2,560,357 05	2,507,835 70	42,522 25	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			2,550,557 95	2,507,855 70	42,522 25	
Milice.	XI.					
Frais d'impression des listes alphabétiques pour l'inscription des miliciens	"	Uniq.	1,600 "	1,575 "	25 "	
Garde civique.	XII.					
Frais de voyage de l'inspecteur général de la garde civique, des aides-de-camp qui l'accompagnent, et frais de bureau de l'état-major; achat, réparation et entretien des armes et équipement de la garde civique.	"	Id.	20,000 "	19,985 58	14 62	
Récompenses honorifiques et pécuniaires.	XIII.					
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage	"	Id.	5,000 "	2,560 "	2,440 "	
Dotations de la légion d'honneur.	XIV.					
Dotations en faveur de légionnaires ou de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune, et pension de 100 francs par personne aux décorés de la croix de fer, non pensionnés d'autre chef, et qui sont dans le besoin	"	Id.	76,000 "	75,485 58	516 62	
Commerce.	XV.					
École de navigation.	"	1	16,000 "	15,858 86	141 14	
Chambres de commerce.	"	2	12,000 "	10,597 51	1,602 49	
Portion, imputable sur l'exercice 1845, de la garantie accordée par le Gouvernement pour l'exportation des produits de l'industrie cotonnière.	"	5	70,000 "	"	70,000 "	
Frais de rédaction et de publication de la statistique industrielle et agricole.	"	4	45,500 "	45,470 01	29 99	
A REPORTER.			2,596,457 95	2,479,165 84	117,292 11	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	2,596,457 95	2,479,165 84	117,292 11	
Commerce (suite).	XV (suite).					
Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voile, sans que, dans l'un ni dans l'autre cas, les arrangements à prendre puissent obliger l'État à prendre des engagements au delà de l'année 1845, et sans que les subsides puissent excéder 40,000 francs.	»	5	100,000 »	97,765 »	2,235 »	
Primes pour construction de navires.	»	6	55,000 »	4,650 »	50,550 »	
Pêche nationale.	»	7	00,000. »	89,756 89	245 11	
Industrie.	XVI.					
Encouragements à l'industrie.	»	1	155,000 »	154,697 55	502 47	
Musée des arts et de l'industrie nationale . . .	»	2	40,000 »	59,910 55	89 67	
Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets et tous frais d'administration et de délivrance des brevets (Personnel et matériel)	»	5	55,000 »	29,139 21	5,860 79	
Instruction publique.	XVII.					
<i>Enseignement supérieur.</i>						
Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État, bourses, médailles et subsides pour le matériel.	»	1	606,800 »	606,788 32	11 68	
Frais des jurys d'examen pour les grades académiques et le concours universitaire. . . .	»	2	(a) 118,227 76	118,227 58	» 18	a) Ce crédit a été majoré de 39,127 francs 76 c ^s par la loi du 27 mai 1844, n° 102.
A REPORTER.	3,774,485 71	3,609,100 70	174,585 01	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	3,774,485 71	3,600,100 70	174,385 01	
Instruction publique (suite).	XVII	(suite)				
<i>Enseignement moyen.</i>						
Frais d'inspection des athénées et collèges	"	5	7,500 "	5,576 95	1,925 05	
Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen et industriel (écoles de Gand et de Verviers), autres que les écoles d'art et métiers et les ateliers d'apprentissage	"	4	167,100 "	167,094 91	5 09	
Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et collèges	"	5	5,000 "	4,900 "	100 "	
<i>Enseignement primaire.</i>						
Frais d'inspection, traitements des instituteurs dans les neuf provinces, écoles primaires supérieures et écoles normales (1 ^{er} établissement), encouragements, subsides et secours.	"	6	415,000 "	414,927 05	72 95	
Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles	"	7	20,000 "	19,856 10	165 90	
<i>Lettres et sciences</i>	XVIII	1	181,000 "	180,598 15	401 85	
Beaux-arts	"	2	197,000 "	196,999 51	" 49	
Administration et entretien des bâtiments et des collections cédées à l'État, en vertu de la loi du 4 décembre 1842.	"	3	25,000 "	25,000 "	"	
Monument de la place des Martyrs	"	4	10,000 "	9,999 70	" 50	
Dernier sixième du prix du monument élevé à la mémoire du chanoine Triest.	"	5	12,500 "	12,500 "	"	
Premier septième pour l'exécution de la statue équestre de Godefroid de Bouillon.	"	6	12,500 "	12,500 "	"	
Subsides aux villes et aux communes pour des monuments à élever aux grands hommes de la Belgique	"	7	10,000 "	10,000 "	"	
Subsides aux villes et communes dont les ressources sont insuffisantes pour la conservation des monuments, et commission royale des monuments	"	8	36,000 "	35,997 25	2 75	
<i>Dépenses imprévues</i>	XIX.	1	14,000 "	13,979 90	20 10	
Travail extraordinaire.	"	2	4,000 "	3,998 45	1 55	
TOTAUX.			4,890,885 71	4,713,808 67	177,077 04	

Le Budget de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 31 décemb. 1842, n° 1108, à la somme de 4.851,757 fr. 95 c.

GUERRE. — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.						
Traitement du Ministre	"	"	1	"	21,000 "	"	
— des employés et gens de service	"	"	2	"	165,000 "	"	
Supplément de traitement aux officiers	"	"	3	"	7,846 35	"	
Matériel du Ministère	"	"	4	"	40,000 "	"	
Dépôt de la guerre	"	"	5	"	19,000 "	"	
Secours à d'anciens militaires , à des veuves et enfants mineurs et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre	"	"	6	"	6,000 "	"	
Soldes et masses de l'armée. — Frais divers des corps. — Soldes des états- majors.	II.	1					
État-major général.	"	"	1	"	509,100 75	"	
— des places	"	"	2	"	206,215 08	"	
Service de l'intendance militaire	"	"	3	"	108,854 06	"	
— de santé	"	"	4	"	280,966 27	"	
Indemnité de représentation	"	"	5	"	15,547 60	"	
Soldes et habillement des troupes.	"	2					
Infanterie	"	"	1	"	10,014,878 74	"	
Cavalerie	"	"	2	"	3,118,455 49	"	
Artillerie	"	"	3	"	2,512,459 85	"	
Génie	"	"	4	"	628,068 55	"	
Gendarmerie.	"	"	5	"	1,554,188 81	"	
A REPORTER.				"	19,207,451 51	"	

GUERRE (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	10,207,451 51	..	
Masses des corps, frais divers et indemnités.	II (suite).	3					
Masse de pain	1	..	1,550,246 78	..	
— de fourrages	2	..	3,150,458 25	..	
— d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux	3	..	80,690 42	..	
— de renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	4	..	55,691 08	..	
— de casernement des chevaux	5	..	70,000 40	..	
— — des hommes	6	..	690,159 40	..	
Frais de route et de séjour des officiers	7	..	70,851 59	..	
Transports généraux et autres	8	..	58,458 68	..	
Primes de rengagement	9	..	1,400	
Chauffage et éclairage des corps-de-garde	10	..	48,771 35	..	
Vivres de campagne au camp, logement et nourriture en route	11	..	355,410 80	..	
Remonte	12	..	174,760	
Frais de bureau et d'administration des corps	15	..	548,857 59	..	
École militaire.	III.						
Traitements et indemnités de l'état-major et des employés du service intérieur	1	..	52,295 69	..	
Enseignement (<i>traitements des professeurs</i>).	2	..	61,615 95	..	
Solde des élèves	3	..	32,780 49	..	
Dépenses d'administration	4	..	21,595 04	..	
Matériel du service de santé et des hôpitaux.	IV.						
Pharmacie centrale	1	..	85,028 32	..	
Solde, supplément de solde et pain des mili- taires malades	2	..	595,252 12	..	
Loyer des bâtiments, réparations	3	..	12,098 01	..	
A REPORTER.	26,406,592 95	..	

GUERRE (SUITE). — L'EXERCICE 1845

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES	ARTICLES	ALLOCATIONS	DE PENSES	SOMMES DISPONIBLES	Observations
Restant				26 406 592 95		
Matériel de l'artillerie et du génie	V					
Matériel de l'artillerie		1		519,575 82		
— du génie		2		1 180,820 18		
Traitements divers	VI					
Traitements temporaires de non activité et de réforme, etc		1		525,511 24		
Traitements des aumôniers		2		50 862 51		
— d'employés temporaires		5		5,850		
Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement, et secours sur le fonds de Waterloo		4		25,454 88		
Depenses imprévues	VII	Uniq		55,125 84		
Créances arriérées sur les années 1853 et 1859, pour travaux d'appropriation et fournitures de mobilier effectuées à l'hôtel du Ministère de la Guerre, et achat des objets mobiliers qui manquent et sont encore nécessaires audit hôtel	VIII	Id	(a)	50,000		a) Loi du 14 avril 1843, n° 175
Depenses arriérées	IX	1	(b)	96,151 41		b) Loi du 14 avril 1843, n° 174
Solde des travaux entrepris par la V ^e Bœckman		2	(c)	55,555 55		c) Loi du 16 février 1844, n° 21
Apurement des créances arriérées de l'année 1850		5	(d)	58,865 52		d) Loi du 9 juillet 1844, n° 142
Paiement de créances qui restent à liquider sur des exercices clos	X	Uniq	(e)	44,050 52		e) Loi du 1 ^{er} mai 1845, <i>Moniteur</i> n° 141
TOTAL			29,021,951 86	28 830,177 01	191,754 85	

Crédits alloués au Ministère de la Guerre pour l'exercice 1845

Par la loi du 50 décembre 1842, n° 1109, un crédit provisoire de	fr	4 000,000
Id 14 février 1845, n° 41 id		5,000 000
Id 14 avril 1845, n° 175 id		19,000,000
Id 14 avril 1845, n° 174, il a été ouvert, pour les dépenses arriérées, un crédit supplémentaire de (Ce crédit forme le chapitre IX, article 1)		96 859 74
Id 14 avril 1845, n° 175, il a été ouvert un crédit de 50,000 francs, applicable aux dépenses indiquées au chapitre VIII article unique		50,000
Id 17 décembre 1845, n° 906, un crédit de		2 700,000
Id 16 février 1844 n° 21, il a été ouvert, pour solde des travaux entrepris par la veuve L. Bœckman, un crédit de		55,555 51
Id 9 juillet 1844, n° 142, il a été ouvert, pour l'apurement des créances arriérées de l'année 1850, un crédit de		58 345 81
Id 19 mai 1845, <i>Moniteur</i> n° 141, un crédit de fr 62,169 77 c ^t , applicable au paiement de créances qui restent à liquider sur des exercices clos et (Cette allocation forme le chapitre X, article unique)		62 169 77
TOTAL	fr	29,021,951 86

FINANCES. — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DEPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
Traitement du Ministre	I.	1	21,000 "	21,000 "	"	
— des fonctionnaires et employés . .	"	2	452,400 "	452,255 52	166 08	
Frais de tournée du Ministre et des fonctionnaires supérieurs.	"	3	8,000 "	8,000 "	"	
Matériel	"	4	40,000 "	59,906 64	5 56	
Service de la monnaie	"	5	7,200 "	6,701 60	498 40	
Multiplication des coins et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies, et frais de comptage	"	6	50,000 "	569 65	29,650 57	
Magasin général des papiers pour l'administration centrale et les provinces	"	7	117,000 "	116,255 01	746 99	
Frais de rédaction et de publication de documents statistiques	"	8	25,000 "	24,079 72	920 28	
Frais de voyage et de séjour, sur déclarations relatives à un exercice clôturé, et particulièrement à l'exercice 1842, dont le crédit est insuffisant	"	9	(a) 622 50	285 "	357 50	a et b) Ces crédits ont été ouverts par la loi du 23 mars 1844, n° 47.
Administration du Trésor dans les provinces.						
Traitements des directeurs	II.	1	36,550 "	36,550 "	"	
Caisse générale de l'État	"	2	220,000 "	"	220,000 "	
Dépenses du service de la caisse générale de l'État, pendant les années 1858, 1859 et 1840	"	5	(b) 765,887 75	"	765,887 75	
Administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises, de la garantie des matières d'or et d'argent, etc.						
Traitements des employés du service sédentaire.	III.	1	865,400 "	848,050 97	15,569 05	
Remises et indemnités des comptables . . .	"	2	1,710,000 "	1,549,208 97	160,791 05	
Traitements des employés du service actif . .	"	5 (c)	5,018,500 "	4,801,156 71	217,565 29	c) Par la loi du 15 avril 1843, n° 177, le chap. III, art. 3, a été majoré de 40,000 fr. pour le service de surveillance des fabriques de sucres.
— — de la garantie	"	4	45,860 "	42,870 02	989 98	
— des vérificateurs des poids et mesures	"	5	52,100 "	50,916 66	1,185 54	
— des avocats de l'administration	"	6	55,670 "	55,670 "	"	
Frais de bureau et de tournée.	"	7	186,650 "	185,120 97	5,529 05	
Indemnités	"	8	241,800 "	216,295 57	25,506 65	
A REPORTER.			9,925,640 03	8,482,716 59	1,442,925 44	

FINANCES (SUITE). — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations
REPORT.	9,023,640 03	8,482,716 59	1,442,923 44	
Administration des contributions, etc. (suite).	III (suite).					
Matériel	"	9	140,000 "	157,900 76	2,000 24	
Crédit pour les opérations cadastrales dans le Limbourg et le Luxembourg	"	10	500,000 "	299,999 74	" 26	
Indemnités pour transcriptions de muta- tions, etc., dans les bureaux de la conserva- tion au chef-lieu des sept provinces entière- ment cadastrées	"	11	25,000 "	24,999 10	" 90	
Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers, entretien des bâtiments, etc. . .	"	12	51,000 "	26,303 77	4,696 25	
Administration de l'enregistrement, des domaines et forêts.	IV.					
Traitements des employés de l'enregistrement.	"	1	356,200 "	353,905 81	2,584 19	
— — du timbre.	"	2	51,200 "	50,971 83	228 15	
— — du domaine	"	3	55,400 "	54,842 08	557 92	
— des agents forestiers	"	4	225,000 "	219,824 07	5,175 95	
Remises des receveurs (<i>Frais de perception</i>) . .	"	5	848,861 25	815,491 45	53,369 80	
— des greffiers	"	6	41,000 "	40,999 13	" 87	
Frais de bureau des directeurs	"	7	20,000 "	20,000 "	"	
Matériel	"	8	28,000 "	27,988 06	11 94	
Frais de poursuites et d'instances.	"	9	53,000 "	54,197 59	802 41	
Dépenses du domaine	"	10	61,500 "	50,539 75	10,760 25	
A REPORTER.	12,165,691 28	10,658,679 75	1,505,011 53	

FINANCES (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	12,165,691 28	10,658,679 75	1,505,011 53	
<i>Secours à des employés, veuves ou enfants d'employés, qui, n'ayant pas de droits à la pension de retraite, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.</i>	V.	Uniq.	5,000 "	4,250 "	770 "	
<i>Dépenses imprévues</i>	VI.	1	14,000 "	15,818 68	181 52	
<i>Travail extraordinaire</i>	"	2	4,000 "	4,000 "	"	
<i>Pour faire face aux dépenses résultant de l'exécution de l'art. 64 du traité du 5 novembre 1842</i>	"	5 (a)	21,525 "	21,481 02	45 98	a et b) Ces crédits ont été ouverts par la loi du 23 mars 1844, n° 47
<i>Paiement des dépenses relatives à des exercices clôturés, et particulièrement de celles qui se rapportent à des termes antérieurs au 1^{er} octobre 1850</i>	"	4 (b)	15,000 "	6,058 87	8,961 15	
<i>Paiement des intérêts judiciaires et des frais dus en vertu d'un jugement rendu le 29 mai 1845, au profit des sieurs J. Van Daehne et C^s, à La Haye</i>	VII.	Uniq. (c)	11,178 "	11,178 "	"	c) Ce crédit a été ouvert par la loi du 14 février 1844, n° 27.
<i>Dépenses arriérées de l'administration de l'enregistrement des domaines et des eaux et forêts sur les exercices 1858 à 1845 et antérieurs</i>	VIII.	Id. (d)	269,409 19	950 "	268,459 19	d, e et f) Ces crédits ont été ouverts par deux lois du 17 avril 1845, <i>Moniteur</i> n° 109
<i>Dépenses arriérées sur les exercices 1842 et antérieurs, relatives à l'administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises</i>	IX.	Id. (e)	115,047 75	11,035 25	104,012 50	
<i>Paiement des sommes qui restent dues à d'anciens employés du cadastre rentrés en Hollande, du chef de travaux exécutés par eux dans les provinces belges avant les événements politiques de 1850</i>	X.	Id. (f)	77,024 54	"	77,024 54	
TOTAL.	12,695,875 54	10,751,411 55	1,964,465 99	Le Budget des Finances a été fixé, par la loi du 31 décemb. 1842, n° 1111, à la somme de fr. 11,380,181 25 c.

REMBOURSEMENTS ET NON-VALEURS. — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Non-valeurs.						
	I.					
Non-valeurs sur le foncier	"	1	300,000 "	127,480 06	172,519 94	
— sur l'impôt personnel	"	2	370,000 "	6,551 51	363,448 69	
— sur les patentes	"	3	80,000 "	8,552 90	71,467 10	
Décharge ou remise aux bateliers en non-activité	"	4	50,000 "	265 42	29,736 58	
Non-valeurs sur les redevances des mines	"	5	16,000 "	4,711 41	11,288 59	
Remboursements.						
	II.					
Restitution de droits et amendes et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façons d'ouvrages brisés.	"	1	50,000 "	22,561 55	7,458 47	
Restitution d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements, amendes et paiement d'intérêts; frais d'adjudication et charges des successions vacantes ou en dés-hérence, etc.	"	2	200,000 "	199,777 26	222 74	
Remboursement des postes aux offices étrangers	"	3	100,000 "	85,563 55	14,457 67	
Attributions d'amendes forestières	"	4	12,000 "	12,000 "	"	
Déficit des comptables (anciens et nouveaux), pour mémoire	"	5	"	"	"	
Péages.						
	III.					
Remboursement du péage sur l'Escaut	"	Uniq.	(a) 650,000 "	860,925 17	"	a) Le crédit de cet article est dépassé par la dépense de 210,925 fr. 17 c ^a .
Régularisation de dépenses arriérées	IV.	Id.	(b) 960,977 48	4,098 55	956,879 15	
A déduire des sommes disponibles l'excédant de la dépense sur le crédit alloué au chap. 3, article unique.			"	"	1,627,458 95 210,025 17	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 17 avril 1845. <i>Moniteur</i> n° 109.
TOTAUX.			2,748,977 48	1,552,465 72	1,416,515 76	Le Budget des Remboursements a été fixé par la loi du 31 décembre 1842, n° 1111, à la somme de fr. 1,738,000.

RÉCAPITULATION. — EXERCICE 1843.

MINISTÈRES ET SERVICES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Dette publique	57,752,657 57	56,740,085 70	1,012,551 78	
Dotations	3,503,458 05	3,225,126 15	78,532 80	
Ministère de la Justice	10,852,500 41	10,153,282 69	699,017 72	
— des Affaires Étrangères	1,116,236 26	1,079,734 14	36,502 12	
— de la Marine	1,156,550 69	1,129,213 15	7,317 54	
— des Travaux Publics	16,566,471 25	11,951,450 15	4,615,041 10	
— de l'Intérieur	4,890,885 71	4,713,808 67	177,077 04	
— de la Guerre	29,021,951 86	28,850,177 01	191,754 85	
— des Finances	12,695,875 54	10,751,411 55	1,964,463 99	
Remboursements et non-valeurs	2,748,977 48	1,532,465 72	1,416,513 76	
TOTAUX.	120,085,505 72	109,886,755 02	10,198,572 70	

ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT,

PAR CHAPITRES ET ARTICLES,

DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1844,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1845.



DETTE PUBLIQUE. — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Service de la dette.	I.					
Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans désignation de capital, portée, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	°	1	300,000 "	300,000 "	"	
Arrérages de l'inscription de (400,000 florins) 846,560 francs au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842	"	2	846,560 "	846,560 "	"	
Intérêts des capitaux inscrits au grand livre de la Dette publique, à 2 $\frac{1}{2}$ p. %, en exécution du même traité	"	3	9,735,440 78	9,118,157 44	617,285 34	
Intérêts de l'emprunt belge de 100,800,000 fr., à 5 p. %, autorisé par la loi du 16 décembre 1831 5,040,000 "	"	4	6,048,000 "	5,528,766 67	2,519,235 55	
Dotations de l'amortissement de cet emprunt 1,008,000 "	"					
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt, et arriérés pour les exercices 1842 et 1843	"	5	140,000 "	48,999 95	91,000 05	
Intérêts de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1836 1,200,000 "	"	6	1,500,000 "	1,075,260 "	426,740 "	
Dotations de l'amortissement de cet emprunt 500,000 "	"					
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt	"	7	4,500 "	165 80	4,334 20	
Int. de l'emp. de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1838 1,525,524 "	"	8	2,054,052 "	1,580,322 50	655,709 50	
Dotations de l'amortissement de cet emprunt 508,508 "	"					
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt	"	9	34,000 "	13,805 25	20,196 77	
A REPORTER.			20,642,532 78	16,310,035 59	4,332,497 19	

DETTTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Revert.			20,642,532 78	16,510,055 59	4,532,497 19	
Service de la dette (suite).	I					
	(suite).					
Intér. de l'emp. de 86,940,000 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 26 juin 1840			4,547,000 "			
Dotation de l'amortissement de cet emprunt		10	5,216,400 "	4,547,000 "	869,400 "	
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt, et arriérés pour les exercices 1842 et 1845		11	150,000 "	56,751 25	75,268 77	
Intérêts de l'emprunt de francs 28.621,718 40 c, autorisé par la loi du 29 septembre 1842			1,451,085 92			
Dotation de l'amortissement de cet emprunt		12	1,717,503 10	1,451,085 92	286,217 18	
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt, et arriérés pour l'exercice 1845.		15	45,000 "	14,310 84	50,689 16	
Intérêts de l'emprunt de francs 1,481,481 48 c, à 5 p. %, autorisé par arrêté royal du 21 mai 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers			74,074 07			
Dotation de l'amortissement de cet emprunt		14	86,888 88	68,725 60	20,165 28	
Frais relatifs au même emprunt		15	200 "	19 80	180 20	
Indemnité pour pertes causées par les événements de guerre de la révolution (en numéraire)			250,000 "			
Intér. à 5 p. %, sur 7,000,000 de francs, montant approximatif des obligations à créer.		16	460,000 "	"	460,000 "	
Frais relatifs à l'émission et au paiement des intérêts des mêmes obligations		17	5,000 "	"	5,000 "	
Intérêts et frais présumés de la dette flottante, sur une émission éventuelle de 10 millions de francs		18	500,000 "	75,841 57	426,158 65	
A REPORTER.			28,865,324 76	22,501,750 55	6,503,574 41	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			28,805,524 70	22,501,750 55	6,503,574 41	
Service de la dette (suite).	I (suite).					
Intérêts de la dette viagère.	»	19	5,500 »	4,007 44	502 50	
— à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée	»	20	12,500 »	12,500 »	»	
Indemnité de reprise à payer à la société concessionnaire du canal de Bruxelles à Charle- roy, aux termes de l'art. 26 de la convention du 6 novembre 1854, entre cette société et le Gouvernement	»	21	661,575 66	661,575 66	»	
Indemnité annuelle pour travaux à exécuter au canal de Terneuzen (art. 20, § 6, et art. 25 du traité du 5 novembre 1842), 25,000 flor.	»	22	52,910 05	52,910 05	»	
Paiement à faire au Gouvernement des Pays- Bas, pour le rachat des droits de canal men- tionnés au § 2 de l'article 18 du traité du 5 novembre 1842 (10,000 florins)	»	25	21,164 02	21,164 02	»	
Intérêts, du 1 ^{er} novembre au 31 décembre 1844, du capital nominal de 95,722,000 fr., converti en rentes à 4½ p. %, 1 ^{re} série, avec jouissance du 1 ^{er} novembre 1844, en vertu de la loi du 21 mars 1844 (Bulletin n° 42), ci.					717,915 »	
Dotations de l'amortissement du dit fonds pendant la période du 1 ^{er} novembre au 31 dé- cembre 1844, 1 p. % du ca- pital nominal, pour deux mois, ci					159,550 66	
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'a- mortissement du même fonds, pendant les mois de novembre et de décembre 1844, à 15,000 francs l'an	»	25	2,500 »	»	2,500 »	
A REPORTER.			30,458,526 15	23,054,607 52	7,383,918 65	

a) Les crédits
des art. 24 à 29
ont été ouverts
par la loi du 17
déc. 1844, n° 208,
Bulletin n° 61, et
s'élèvent ensem-
ble à 3,860,865 fr.
29 c.

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Report.			50,438,526 15	23,054,607 52	7,385,018 63	
Service de la dette (suite).	I (suite).					
Intérêts, du 1 ^{er} mai au 31 décembre 1844, du capital nominal de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, créé en vertu de la loi du 22 mars 1844 (<i>Bull. offi.</i> , n° 44), ci. 2,559,680 "						
Dotation de l'amortissement de cet emprunt pendant la période du 1 ^{er} mai au 31 décembre 1844, à $\frac{1}{2}$ p. % du capital nominal, pour huit mois 282,186 67	"	26	2.821,866 67	"	2,821,866 67	
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du susdit emprunt, pendant les mois de mai à décembre 1844, à 15,000 francs l'an.	"	27	8,666 67	"	8,666 67	
Bonification de $\frac{1}{4}$ p. % de commission accordée aux banquiers, courtiers, agents de change ou d'affaires, qui ont souscrit à cet emprunt.	"	28	124.925 29	124,829 66	95 63	
Escompte accordé à la banque de Belgique, sur le paiement par anticipation de 1.500 titres de 1.000 francs chacun, appartenant à la caisse d'épargne	"	29	25,455 "	25,455 "	"	
Frais de matériel et de confection des titres pour la conversion de l'emprunt de 100,800,000 francs de l'année 1832, et de l'emprunt de fr. 1,481,148 48 c ^e de l'année 1829.	"	"	(a) 80,000 "	75,000 "	5,000 "	a) Ce crédit a été ouvert par l'article 10 de la loi du 21 mars 1844, n° 42, <i>Bull.</i> n° 13.
Frais de matériel et de confection des titres de l'emprunt de 84,656,000 francs	"	"	(b) 70,000 "	60,065 "	9,935 "	b) Idem, par l'art. 4 de la loi du 22 mars 1844, n° 44, <i>Bulletin</i> n° 13.
A REPORTER.			53,569,439 78	25,559,955 18	10,229,484 60	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	- -	. . .	55,560,450 78	25,530,955 18	10,220,484 60	
Rémunérations.	II.					
Pensions ecclésiastiques 550,000 »						
— civiles 515,000 »						
— civiques 187,000 »						
— militaires 2,100,000 »	»	1	3,160,000 »	2,953,132 90	206,867 10	
— de l'ordre Léopold 25,000 »						
Arriérés de pensions de toute nature pour les exercices clôturés 5,000 »						
Remboursement à faire au Trésor néerlandais, en exécution du § 7 de l'art. 68 du traité du 5 novembre 1842, pour arrérages de pensions, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1844	»	2	44,867 72	44,867 72	»	
Traitements d'attente (<i>wacht-gelden</i>). 50,000 »						
Traitements ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>). 45,500 »	»	3	80,000 »	82,757 02	6,242 98	
Secours annuels (<i>jaerlyksche onderstanden</i>) 6,500 »						
Subvention à la caisse de retraite.	»	4	944,000 »	»	944,000 »	
Fonds de dépôt.	III.					
Intérêts des cautionnements versés en numéraire pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, des courtiers, etc., et par des contribuables, etc., pour sûreté du paiement des droits de douanes, accises, etc. 500,000 »						
Arriérés d'intérêts sur des exercices clôturés 50,000 »	»	1	(a) 550,000 »	551,095 80	18,906 20	a) Par la loi du 13 mars 1845, <i>Mo-niteur</i> n° 75, le crédit de l'art. ter a été majoré de 20,000 francs.
Intérêts de cautionnements, tant de l'exercice 1844 que des exercices antérieurs 20,000 »						
Intérêts des consignations faites dans les caisses du Trésor public de l'État	»	2	70,000 »	»	70,000 »	
Intérêts et remboursements des consignations antérieures au 1 ^{er} octobre 1850	»	3	20,000 »	822 19	19,177 81	
Intérêts des consignations faites dans les caisses de l'État, et qui restent à liquider sur les exercices 1842 et 1843	IV.	Uniq-	(b) 21,211 57	»	21,211 57	b) Ce crédit a été ouvert par la loi citée ci-dessus.
TOTAUX.			58,268,519 07	26,752,628 81	11,515,890 26	Le Budget de la Dette Publique a été fixé, par la loi du 30 déc. 1843, n° 921, à la somme de 34,216,442 fr. 21 c.

DOTATIONS. — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Liste civile	I.	Uniq.	2,751,522 75	2,751,522 75	"	
Sénat	II.	Uniq.	24,000 "	25,880 80	119 20	
Chambre des Représentants	III.	Uniq.	(a 471,550 "	450,769 65	11,580 55	a) Ce crédit a été majoré de 65,000 francs, par la loi du 11 déc. 1841, n° 205.
Cour des Comptes.	IV.					
Membres de la Cour	"	1	45,586 20	45,586 20	"	
Personnel des bureaux	"	2	71,000 "	71,000 "	"	
Matériel et dépenses diverses	"	3	16,000 "	15,000 "	1,900 "	
TOTAUX.			3,377,958 95	3,364,359 40	15,599 55	Le Budget des Dotations a été fixé, par la loi du 30 déc. 1843, n° 921, à la somme de fr. 3,312,958 95 c.

JUSTICE. — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
Traitement du Ministre	I	1	21,000 "	21,000 "	"	
— des fonctionnaires, employés et gens de service	"	2	159,000 "	158,995 24	4 76	
Matériel	"	3	a) 58,000 "	57,979 82	20 18	a) Ce crédit a été augmenté de 18,000 francs par la loi du 31 déc 1844, n° 227, Bulletin n° 65
Frais d'impression des recueils statistiques	"	4	5,500 "	5,051 58	448 42	
Frais de route et de séjour	"	5	6,000 "	5,991 65	8 35	
Ordre judiciaire						
Cour de cassation (<i>Personnel</i>)	"	1	255,800 "	251,158 55	2,641 67	
— (<i>Matériel</i>)	"	2	10,500 "	10,499 57	" 65	
Cour d'appel (<i>Personnel</i>)	"	3	542,720 "	539,578 50	3,541 70	
— (<i>Matériel</i>)	"	4	18,000 "	17,656 "	564 "	
Tribunaux de 1 ^{re} instance et de commerce	"	5	850,850 "	850,772 45	9,057 57	
Justice de paix et tribunaux de police	"	6	282,120 "	278,159 99	3,960 01	
Justice militaire.						
Haute Cour militaire (<i>Personnel</i>)	"	1	65,520 "	58,028 20	5,291 80	
— (<i>Matériel</i>)	"	2	5,000 "	5,000 "	"	
Auditeurs militaires et prévôts	"	3	41,255 "	57,556 "	3,917 "	
Frais de justice.						
Frais d'instruction et d'exécution	IV	1	679,000 "	558,204 22	520,795 78	
Indemnité pour le greffier de la Cour de Cassation, à charge de délivrer <i>gratis</i> toutes les expéditions ou écritures réclamées par le procureur général et les administrations publiques	"	2	1,000 "	1 000 "	"	
Palais de justice.						
Constructions, réparations et loyer de locaux	V	1	65,000 "	20,760 08	44,259 92	
Supplément de subside à verser dans la caisse communale de Gand, à cause de la construction du palais de justice, à charge par la province de fournir pareille somme	"	2	50,000 "	"	50,000 "	
A REPORTER			5,050,045 "	2,614,951 21	444,091 79	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			3,059,045 »	2,614,051 21	444,091 79	
Bulletin Officiel et Moniteur.	VI.					
Impression du <i>Bulletin officiel</i>	»	1	25,500 »	25,296 75	203 27	
— <i>Moniteur</i>	»	2	(a 86,555 60	80,253 76	6,519 84	a) Ce crédit a été majoré de francs 16,553 60 et, par la loi du 30 mai 1845, <i>Moniteur</i> n° 152.
Abonnements au <i>Bulletin des Arrêts</i> de la Cour de Cassation	»	5	2,800 »	2,464 »	556 »	
Pensions et secours.	VII.					
Pensions	»	1	10,000 »	2,920 91	7,079 09	
Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.	»	2	12,000 »	12,000 »	»	
Secours à des employés ou à des veuves et enfants mineurs d'employés dépendant du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.	»	5	3,000 »	3,000 »	»	
Cultes.	VIII.					
Culte catholique.	»	1	4,006,047 »	5,996,776 55	9,270 45	
— protestant.	»	2	57,900 »	55,296 21	2,605 79	
— israélite	»	5	11,000 »	8,900 »	2,100 »	
Secours aux membres des anciennes corporations religieuses et aux ministres de divers cultes	»	4	100,000 »	99,957 82	42 18	
Établissements de bienfaisance.	IX.					
Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu	»	1	20,000 »	19,992 87	7 15	
A REPORTER.			7,591,845 60	6,919,790 06	472,055 54	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			7,391,843 60	6,919,790 06	472,053 54	
Établissements de bienfaisance. (suite).	IX (suite)					
Subsides à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés	"	2	120,000 "	119,998 58	1 62	
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	"	5	175,000 "	144,970 87	30,029 15	
Prisons.	X.					
<i>SECTION 1^{re}. — Service domestique.</i>						
Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus; frais d'habillement et de couchage des gardiens, et gratification aux détenus	"	1	1,155,000 "	1,065,977 76	69,022 24	
Traitements des employés attachés au service domestique	"	2	550,825 "	550,811 01	15 99	
Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement.	"	5	5,000 "	5,000 "	"	
Frais d'impressions et de bureau	"	4	15,000 "	11,086 18	1,913 82	
Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments et du mobilier	"	5	550,000 "	580,567 64	169,432 56	
Réparations d'entretien (n° 5 de l'article 69 de la loi provinciale) dont le Gouvernement se charge par suite d'abonnement contracté par les provinces	"	6	19,608 "	"	19,608 "	
A REPORTER.			9,758,276 60	8,996,201 90	762,074 70	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			9,758,276 60	8,996,201 90	762,074 70	
Prisons (suite). }	X					
	(suite).					
SECTION 2. — Service des travaux.						
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	"	7	900,000 "	785,499 48	116,500 52	
Gratifications aux détenus	"	8	170,000 "	141,753 60	28,264 40	
Frais d'impressions et de bureau	"	9	8,000 "	4,855 99	3,146 01	
Traitements et tantièmes des employés	"	10	87,500 "	67,556 75	19,965 27	
Frais de police.	XI.					
Service des passe-ports.	"	1	20,000 "	20,000 "	"	
Autres mesures de sûreté publique	"	2	48,000 "	48,000 "	"	
<i>Dépenses imprévues</i>	XII.	Uniq.	6,500 "	6,029 49	470 51	
<i>Solde de dépenses arriérées, concernant des exercices dont les Budgets sont clos.</i>	XIII.	Id.	20,000 "	17,566 59	2,433 41	
TOTAUX.			11,018,276 60	10,085,425 78	952,852 82	Le Budget de la Justice a été fixé, par la loi du 12 février 1844, n° 19, à la somme de 10,983,723 fr.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I					
Traitement du Ministre.	"	1	21,000 "	21,000 "	"	
Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	"	2	62,000 "	62,000 "	"	
Frais des commissions d'examen	"	3	2,000 "	"	2,000 "	
Pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service	"	4	2,000 "	"	2,000 "	
Matériel	"	5	32,000 "	32,000 "	"	
Achat de décorations de l'ordre Léopold.	"	6	10,000 "	10,000 "	"	
Traitements des agents politiques.	II.					
Autriche	"	1	40,000 "	40,000 "	"	
Confédération Germanique	"	2	40,000 "	40,000 "	"	
France	"	3	60,000 "	58,955 55	1,044 45	
Grande-Bretagne	"	4	80,000 "	80,000 "	"	
Pays-Bas	"	5	50,000 "	50,000 "	"	
Italie	"	6	40,000 "	55,007 56	4,992 64	
Prusse.	"	7	50,000 "	50,000 "	"	
Turquie	"	8	40,000 "	40,000 "	"	
Brésil	"	9	21,000 "	21,000 "	"	
Danemarck	"	10	15,000 "	15,000 "	"	
Espagne	"	11	15,000 "	15,000 "	"	
États-Unis	"	12	25,500 "	25,500 "	"	
Grèce	"	13	15,000 "	15,000 "	"	
Hanovre, villes libres et hanséatiques de Hambourg, Brême et Lubeck	"	14	15,000 "	15,000 "	"	
Portugal	"	15	15,000 "	15,000 "	"	
Sardaigne	"	16	15,000 "	15,000 "	"	
Suède	"	17	15,000 "	15,000 "	"	
A REPORTER.			680,500 "	670,462 91	10,037 09	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	680,500 »	670,462 91	10,037 09	
<i>Traitements des agents consulaires, et indemnités à quelques agents non rétribués .</i>	III.	Uniq.	110,000 »	110,000 »	»	
<i>Frais de voyage des agents du service extérieur et d'administration centrale, frais de courriers, estafettes et courses diverses .</i>	IV.	Id.	70,000 »	69,409 85	590 17	
<i>Frais à rembourser aux agents du service extérieur</i>	V.	Id.	75,000 »	74,996 55	3 67	
<i>Missions extraordinaires, traitements des agents politiques et consulaires en inactivité, et dépenses imprévues</i>	VI.	Id.	50,000 »	47,162 51	2,837 49	
<i>Pour faire face aux dépenses qui résulteront du traité de paix avec les Pays-Bas . . .</i>	VII.	Id.	(a 89,263 74	89,263 74	»	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 29 juin 1844, n° 131.
TOTAUX.	1,074,763 74	1,061,295 32	13,468 42	Le Budget des Affaires Étrangères a été fixé par la loi du 30 déc. 1843, n° 923, à la somme de 985,500 fr.

MARINE. — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Personnel	"	1	6,050 "	6,049 88	" 12	
Matériel	"	2	3,500 "	3,405 78	6 22	
Bâtiments de guerre.	II.					
Personnel	"	1	297,471 "	162,262 "	135,209 "	
Vivres	"	2	148,000 "	140,489 28	7,510 72	
Feu, lumière et entretien	"	3	68,321 "	64,422 88	3,898 12	
Équipement partiel du brick	"	4	53,000 "	52,445 65	556 35	
<i>Magasin de la marine.</i>	III.	Uniq.	11,200 "	10,598 21	801 79	
<i>Pilotage</i>	IV.	Id.	542,000 "	256,982 58	85,017 62	
<i>Service des bateaux à vapeur de l'Escaut.</i>	V.	Id.	48,758 "	45,142 10	3,615 90	
<i>British Queen</i>	VI.	Id.	(a) 14,000 "	11,484 01	2,515 99	a) Ce crédit a été majoré de 4,000 francs par la loi du 13 juillet 1844, n° 143.
<i>Police maritime</i>	VII.	Id.	30,000 "	22,645 69	7,356 51	
<i>Secours maritimes (sauvetage).</i>	VIII.	Id.	16,500 "	10,875 56	5,624 44	
<i>Secours aux marins blessés, frais d'hôpital et secours aux veuves d'officiers de marine qui, n'ayant pas de droits à la pension, se trouvent dans une position malheureuse.</i>	IX.	Id.	4,000 "	2,525 "	1,475 "	
<i>Construction de deux bateaux pilotes pour la station d'Ostende</i>	X.	Id.	42,000 "	27,000 "	15,000 "	
Crédits ouverts au Ministère de la Marine, pour le personnel et le matériel des bâtiments de guerre, etc., à charge d'en rendre compte, ci					268,587 58	
Liquidé définitivement					429,935 17	
Reste à justifier	"	"	"	255,027 12	255,927 12	
TOTAUX.			1,064,800 "	1,050,150 54	14,660 46	Le Budget de la Marine a été fixé par la loi du 30 décembre 1843, n° 932, à la somme de 1,060,800 francs.

TRAVAUX PUBLICS. --- EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	"	
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	145,650 "	145,658 95	11 07	
Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage et éclairage, etc.	"	3	51,600 "	51,547 57	52 45	
Ameublement de l'hôtel du Ministère	"	4	9,000 "	9,000 "	"	
Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administra- tion centrale	"	5	8,000 "	7,070 58	929 42	
Ponts et chaussées, canaux et rivières, polders, ports et côtes, bâtiments civils, personnel des ponts et chaus- sées.	II.					
SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.						
Entretien et amélioration des routes, construc- tion de routes nouvelles, salaire des préposés aux ponts à bascule, études de projets, im- pressions	"	1	2,697,400 "	2,429,109 29	268,290 71	
Plantations	"	2	50,000 "	40,868 98	9,151 02	
SECTION 2. — Canaux, rivières, polders.						
Service des canaux de Gand au Sas-de-Gand, de Maestricht à Bois-le-Duc, de Pommerœul à Antoing et de la Sambre canalisée	"	3	428,561 50	585,484 55	44,876 97	
Service du canal de Bruxelles à Charleroy . .	"	4	121,056 "	61,166 02	59,869 98	
— de l'Escaut	"	5	149,958 62	105,120 59	44,858 25	
— de la Lys	"	6	57,911 50	45,002 08	12,909 42	
— de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur	"	7	240,800 "	177,844 66	62,955 54	
À REPORTER.			3,058,717 62	3,454,855 05	505,864 59	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			5,058,717 62	3,454,855 05	503,864 59	
<i>Canaux, rivières, polders</i> (suite).	II	(suite).				
Service de la Meuse dans le Limbourg	"	8	150,000 "	108,590 "	41,610 "	
— de la Dendre	"	9	57,900 "	22,878 58	14,921 42	
— du Ruppel, de la Dyle et du Demer	"	10	5,900 "	1,282 25	4,617 75	
Travaux d'amélioration aux voies navigables de second ordre; frais d'étude et de levées de plans; achats et réparations d'instruments	"	11	60,000 "	41,525 37	18,474 65	
Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée de la Senne	"	12	52,123 19	26,691 66	5,451 55	
Troisième quart de la part de l'État dans les travaux d'amélioration de la navigation de Bruges vers Dunkerque, et de l'écoulement des eaux	"	15	72,060 "	24,589 65	47,670 57	
Service des canaux de Gand à Ostende	"	14	45,465 01	35,109 10	10,555 91	
— du canal de Mons à Condé	"	15	45,400 "	36,245 33	9,154 65	
Nouveau canal de la Campine	"	16	7,625 "	2,021 87	4,705 15	
Service des bacs et bateaux de passage	"	17	20,000 "	4,526 05	15,675 97	
— des polders	"	18	26,000 "	9,415 25	16,584 75	
SECTION 5. — Ports et côtes.						
Ports d'Ostende et de Nieuport, côte de Blan- kenberghe	"	19	206,682 55	165,979 65	41,402 90	
Phares et fanaux	"	20	2,897 57	2,544 36	353 01	
SECTION 4. — Bâtiments civils.						
Entretien et réparations	"	21	52,600 "	52,370 05	229 97	
Constructions nouvelles et travaux d'améliora- tion.	"	22	72,100 "	48,222 18	23,877 82	
SECTION 5. — Personnel des ponts et chaussées.						
Traitements des ingénieurs et conducteurs, frais de bureau et de déplacement, indem- nités et dépenses éventuelles, frais des jurys d'examen de l'école du génie civil, voyages des élèves	"	23	448,800 "	445,751 58	5,048 42	
A REPORTER.			5,244,168 74	4,480,195 02	765,972 82	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			5,244,168 74	4,480,105 92	765,072 82	
Chemin de fer et Postes.	III.					
CHEMIN DE FER.						
§ 1 ^{er} . <i>Administration générale.</i>						
Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service	"	1	106,505 "	194,507 37	2,197 65	
Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	"	2	129,000 "	119,654 48	9,545 52	
§ 2. <i>Service de l'entretien des routes et stations.</i>						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	"	3	142,510 "	110,665 74	31,644 26	
Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	"	4	1,115,500 "	782,655 75	550,644 27	
Renouvellement de billes et fers	"	5	205,000 "	196,514 44	8,685 56	
§ 3. <i>Service de locomotion et d'entretien du matériel.</i>						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	"	6	125,460 "	124,885 49	576 51	
Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	"	7	2,565,975 "	2,015,085 65	550,889 55	
§ 4. <i>Service des transports.</i>						
Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gardes-convois	"	8	581,560 "	560,128 54	21,431 46	
Main-d'œuvre, travaux, fournitures, indem- nités pour pertes et avaries.	"	9	575,580 "	548,895 08	226,486 92	
§ 5. <i>Frais de perception.</i>						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	"	10	222,010 "	168,514 08	55,495 92	
Loyer de locaux	"	11	5,500 "	5,269 84	50 16	
A REPORTER.			10,903,968 74	8,904,568 56	1,999,400 38	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			10,905,068 74	8,904,568 36	1,999,400 38	
Chemin de fer et Postes (suite).	III	(suite).				
POSTES.						
Personnel des postes	"	12	825,000 "	824,695 87	506 15	
Matériel	"	13	595,546 "	595,544 41	1 50	
Mines.	IV.					
Conseil des mines	"	1	45,600 "	45,406 90	193 10	
Traitements des ingénieurs et conducteurs, frais de bureau et de déplacement, et dé- penses éventuelles par suite de promotions ou d'admissions dans le corps	"	9	160,000 "	154,222 68	5,777 32	
Subsides aux caisses de prévoyance, secours et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement . . .	"	5	45,000 "	45,000 "	"	
Impressions, achats de livres et d'instruments, encouragements et subventions pour la pu- blication de plans et de mémoires, essais et expériences	"	4	10,000 "	740 "	9,260 "	
Jurys d'examen, voyage des élèves des mines.	"	5	6,000 "	5,319 51	680 49	
Secours.	V.					
Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pen- sion	"	Uniq.	5,000 "	2,475 "	525 "	
Dépenses imprévues	VI.	Id.	50,000 "	11,702 02	18,297 98	
Continuation des travaux du canal de la Campine, décrété par les lois du 29 sep- tembre 1842 et du 10 février 1845	VII.	Id.	(a 1,110,000 "	1,067,155 89	42,844 11	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 24 juillet 1844, n° 160.
A REPORTER.			13,534,114 74	11,456,828 64	2,077,286 10	

TRAVAUX PUBLICS (suite). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			13,534,114 74	11,436,828 64	2,077,286 10	
Dépenses concernant des exercices antérieurs à celui de 1844 (a).						a) Par la loi du 30 mars 1844, n° 57, il a été ouvert un crédit supplémentaire de fr. 510,985 10 c., réparti comme c'est indiqué ci-contre.
<i>Exercice 1840 et années antérieures.</i>						
Pour le paiement de diverses créances arriérées.			11,873 14	11,229 65	643 49	
<i>Exercice 1841.</i>						
Chemin de fer (Entretien)	III.	1	11,581 15	10,542 75	1,238 40	
— (Dépenses de perception)	"	5	116,415 51	1,832 85	114,580 46	
Dépenses imprévues	VIII.	Uniq.	69 25	69 25	"	
<i>Exercice 1842.</i>						
Canaux et rivières	II.	5	9,612 59	9,575 28	37 11	
Service de l'Escaut	"	5	8,174 72	4,777 95	3,596 77	
Ports et côtes	"	15	2,179 75	2,019 74	160 01	
Personnel des ponts et chaussées	"	19	1,925 42	1,925 42	"	
Chemin de fer	III.	1	260,527 08	184,811 16	75,515 92	
<i>Exercice 1843.</i>						
(Canaux et rivières, etc.)						
Pour indemnité à accorder au sieur Delbroeck, du chef des travaux exécutés en 1836, à l'écluse de Hocht du canal de Maestricht à Bois-le-Duc	II.	5	10,000 "	10,000 "	"	
Service de la Lys	"	6	58,828 89	26,559 91	12,288 98	
Bâtiments civils	"	19	40,000 "	39,982 72	17 28	
À REPORTER.			14,045,099 84	11,759,935 32	2,285,164 52	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DEPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			14,043,099 84	11,759,935 32	2,285,164 52	
Dépenses concernant les exercices 1839 à 1844 inclus (a).						a) Les crédits qui figurent sous ce titre ont été ouverts par la loi du 7 juillet 1844, n° 139, et s'éle- vent ensemble à fr. 195,128 84 c.
<i>Exercice 1839.</i>						
Dépenses imprévues	IX.	Uniq.	120 60	120 60	"	
<i>Exercice 1840.</i>						
Routes.	II.	1	22,091 15	22,091 15	"	
Rivière l'Escaut	III.	4	590 "	590 "	"	
Dépenses imprévues	XII.	Uniq.	286 80	286 80	"	
<i>Exercice 1841.</i>						
Routes.	II.	1	900 "	900 "	"	
Personnel des ponts et chaussées	"	19	252 "	212 "	20 "	
Postes.	III.	7	100 "	100 "	"	
Dépenses imprévues	VII.	Uniq.	156 80	156 80	"	
<i>Exercice 1842.</i>						
Routes	II.	1	651 51	551 51	80 "	
Rivière l'Escaut	"	5	154 55	154 55	"	
Postes.	III.	Uniq.	2,724 85	2,688 55	56 50	
Mines.	IV.	4	129 60	129 60	"	
<i>Exercice 1845.</i>						
Chemin de fer (Administration générale)	III.	1	15,755 12	8,419 46	7,315 66	
— (Service de locomotion et entre- tien du matériel	III.	5	92,292 76	78,218 15	14,074 61	
Postes (Personnel)	"	5	5,378 85	5,569 85	9 "	
— (Matériel)	"	6	50,816 99	50,791 14	25 85	
<i>Exercice 1844.</i>						
Postes (Personnel)	III.	12	12,500 "	9,056 63	5,445 57	
— (Matériel)	"	15	12,500 "	8,618 56	5,881 64	
Crédits ouverts au Ministère des Travaux publics, pour dé- penses relatives au chemin de fer, aux canaux et riviè- res, etc., à charger d'en rendre compte 3,052,495 92					2,514,049 15	
Liquidations définitives 1,701,675 08						
Reste à justifier 1,550,822 84				1,550,822 84	1,550,822 84	Le Budget des Travaux publics a été fixé, par la loi du 9 avril 1844, n° 69, à la somme de 12,424,114 fr. 74 c.
TOTAUX.			14,240,228 18	15,257,001 87	985,226 51	

INTÉRIEUR. — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
Traitement du Ministre	I.	1	21,000 "	21,000 "	"	
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	137,000 "	156,811 50	188 70	
Fournitures de bureau, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses	"	3	24,000 "	23,995 91	4 09	
Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires	"	4	4,000 "	3,535 56	444 44	
Pensions et secours.						
Pensions à accorder à des fonctionnaires et employés	II.	1	5,000 "	5,151 41	1,848 59	
Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves.	"	2	7,570 80	4,907 54	2,665 46	
Secours à des fonctionnaires ou veuves de fonctionnaires, à des employés ou veuves d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison d'une position malheureuse	"	3	7,000 "	7,000 "	"	
Statistique générale.						
Frais de publication des travaux de la direction de la statistique générale et de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales	III	Uniq.	25,000 "	24,948 78	51 22	
Frais d'administration dans les provinces.						
Province d'Anvers	IV.	1	121,477 "	121,476 "	1 "	
— de Brabant	"	2	124,275 "	124,205 "	10 "	
— de la Flandre occidentale	"	3	150,757 "	150,738 67	18 35	
— — orientale	"	4	155,448 "	155,381 77	66 23	
— de Hainaut	"	5	140,958 "	140,957 65	" 35	
A REPORTER.			881,465 80	876,169 59	5,296 41	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			881,405 80	876,169 59	5,296 41	
Frais d'administration dans les provinces (suite).	IV (suite)					
Province de Liège.	»	6	125,550 »	125,550 »	»	
— de Limbourg	»	7	104,545 40	104,006 92	538 48	
— de Luxembourg	»	8	110,091 »	109,257 01	1,455 99	
— de Namur	»	9	104,265 »	100,905 61	5,557 59	
Frais de route et de tournée des commissaires d'arrondissement.	»	10	18,500 »	18,255 35	246 65	
<i>Frais de milice.</i>						
Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils; frais d'impressions et de voyage pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers; vacations; primes pour arrestations de réfractaires.	»	11	58,540 »	58,185 95	156 07	
Subsides.	V.					
Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale.	»	1	100,000 »	54,037 05	45,962 95	
Complément des frais de confection des plans généraux de délimitation des chemins vicinaux	»	2	50,000 »	50,000 »	»	
Service de santé.	VI.					
Service de santé	»	1	27,000 »	21,105 82	5,896 18	
Académie royale de médecine.	»	2	18,000 »	18,000 »	»	
À REPORTER.			1,597,935 20	1,535,227 08	62,708 12	

INTÉRIEUR (suite). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES	Observations.
REPORT.			1,597,935 20	1,535,927 08	62,708 12	
Fêtes nationales.	VII.					
Frais de célébration des fêtes nationales.	»	Uniq.	30,000 »	29,942 22	57 78	
Eaux de Spa.	VIII.					
Traitement du contrôleur des jeux et autres dépenses	»	1	2,220 »	2,220 »	»	
Frais de réparation des monuments de la commune de Spa	»	2	20,000 »	20,000 »	»	
<i>Subsidés aux provinces de Luxembourg et de Limbourg, pour la construction de deux nouvelles casernes de gendarmerie, l'une à S-Hubert et l'autre à Tongres</i>	IX.	Uniq.	20,000 »	10,000 »	10,000 »	
<i>École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État. — Jury d'examen</i>	X.	1	155,500 »	146,614 58	6,885 62	
Subside à la société d'horticulture de Bruxelles.	»	2	24,000 »	24,000 »	»	
Fonds d'agriculture.	XI.					
Encouragements à l'agriculture	»	Uniq.	595,000 »	592,901 75	98 27	
Milice.	XII.					
Frais d'impression des listes alphabétiques	»	Id.	1,600 »	1,587 50	12 50	
Garde civique.	XIII.					
Frais de voyage de l'inspecteur général de la garde civique, des aides-de-camp qui l'accompagnent, et frais de bureau de l'état-major; achat, réparation et entretien des armes et équipement de la garde civique.	»	Id.	20,000 »	17,551 55	2.668 65	
Récompenses honorifiques et pécuniaires.	XIV.					
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage	»	Id.	5,000 »	4,981 »	19 »	
A REPORTER.			2,267,255 20	2,184,805 26	82,449 94	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			2,267,235 20	2,184,805 26	82,449 94	
Légion d'honneur et croix de fer.	XV.					
Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune, et pensions de 100 francs par personne aux décorés de la croix de fer, non pensionnés d'autre chef, et qui sont dans le besoin . . .	"	Uniq.	80,000 "	79,885 51	116 49	
Commerce.	XVI.					
École de navigation.	"	1	16,000 "	15,770 "	230 "	
Chambres de commerce.	"	2	12,000 "	10,650 82	1,369 18	
Portion, imputable sur l'exercice 1844, de la garantie accordée par le Gouvernement pour l'exportation des produits de l'industrie cotonnière.	"	3	65,000 "	"	65,000 "	
Frais de rédaction et de publication de la statistique industrielle et agricole; frais divers.	"	4	45,500 "	45,450 62	49 38	
Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voile, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour l'année 1844, et sans que les subsides puissent excéder 40,000 francs par service	"	5	115,000 "	76,815 "	38,185 "	
Primes pour construction de navires.	"	6	40,000 "	"	40,000 "	
Pêche nationale.	"	7	95,000 "	94,396 59	603 61	
Industrie.	XVII					
Encouragements à l'industrie.	"	1	210,000 "	206,958 41	3,061 59	
Musée de l'industrie nationale	"	2	40,000 "	34,521 92	5,678 08	
À REPORTER.			2,985,755 90	2,749,011 95	236,743 27	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			2,985,755 20	2,749,011 93	236,743 27	
Industrie (suite).	XVII					
<i>(suite).</i>						
Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets et tous frais d'administration et de délivrance des brevets (<i>Personnel et matériel</i>)	»	5	55,000 »	52,614 55	385 68	
Instruction publique.	XVIII					
<i>Enseignement supérieur.</i>						
Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État, bourses, médailles et subsides pour le matériel.	»	1	621,800 »	615,885 18	5,914 82	
Frais des jurys d'examen pour les grades académiques et dépenses du concours universitaire	»	2	79,100 »	77,175 21	1,926 79	
<i>Enseignement moyen.</i>						
Frais d'inspection des athénées et collèges.	»	5	7,500 »	6,885 84	416 16	
Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen et industriel (écoles de Gand et de Verviers), autres que les écoles d'art et métiers et les ateliers d'apprentissage	»	4	167,100 »	167,090 »	10 »	
Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et collèges	»	5	5,000 »	5,000 »	»	
<i>Enseignement primaire.</i>						
Frais d'inspection, frais des écoles normales et des écoles primaires supérieures, dépenses des cours normaux, encouragements, subsides aux communes et secours	»	6	651,000 »	645,042 15	5,957 85	
Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles	»	7	20,000 »	10,509 55	9,690 65	
SECTION 1 ^{re} . — <i>Lettres et sciences</i>	XIX.	1	217,000 »	212,952 11	4,047 89	
SECTION 2. — <i>Archives du royaume.</i>						
Frais d'administration (<i>Personnel</i>)	»	2	21,550 »	21,544 72	5 28	
— — (<i>Matériel</i>)	»	5	2,600 »	2,600 »	»	
— de publication des inventaires des archives	»	4	4,000 »	1,450 »	2,550 »	
A REPORTER.			4,815,005 20	4,547,556 84	267,648 36	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Report.			4,815,005 20	4,547,556 84	267,648 36	
SECTION 2. — <i>Archives du royaume</i> (suite).	XIX.	(suite).				
Archives de l'État dans les provinces; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale	"	5	15,000 "	14,996 57	3 43	
Frais de classement et d'inventaire des archives de la secrétairerie d'Etat allemande	"	6	2,400 "	2,400 "	"	
Location de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'État	"	7	3,500 "	3,500 "	"	
SECTION 3. — <i>Beaux-arts</i>	"	8	227,000 "	224,592 57	2,407 43	
Monument de la place des Martyrs	"	9	10,000 "	7,996 93	2,003 07	
Deuxième septième pour l'exécution de la statue équestre de Godefroid de Bouillon	"	10	12,500 "	12,500 "	"	
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	"	11	10,000 "	1,600 "	8,400 "	
Subsides aux villes et communes dont les ressources sont insuffisantes pour la conservation des monuments, et commission royale des monuments	"	12	36,000 "	26,569 50	9,650 50	
<i>Dépenses imprévues et travail extraordinaire</i>	XX.	Uniq.	18,000 "	17,985 18	16 82	
A REPORTER.			5,149,405 20	4,830,295 59	290,109 61	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	5,140,405 20	4,859,295 59	290,109 61	
<i>Frais de confection des tables décennales des actes de l'état civil pour la période de 1835 à 1842, en exécution du décret du 20 juillet 1807 et des articles 69 et 70 de la loi provinciale</i>	XXI.	Uniq. (a)	50,000 "	50,000 "	"	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 27 mai 1844, n° 102.
<i>Frais de confection des médailles de la vaccine accordées pour l'exercice 1840</i>			12,550 "			
<i>Pour payer la part due au Gouvernement dans l'expertise des musées acquis, en 1842, de la ville de Bruxelles.</i>	XXII.	Uniq. (b)	18,550 "	18,491 48	58 52	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 27 mai susmentionnée.
<i>Pour subvenir, pendant l'année 1844, aux dépenses que nécessite l'exécution de la loi du 1^{er} mai 1842, relative aux indemnités à accorder pour pertes causées par les événements de guerre</i>	XXIII	Uniq. (c)	50,950 "	44,599 92	6,550 08	c) Ce crédit a été ouvert par la loi du 29 juin 1844, n° 130.
Frais de milice.						
<i>Frais de milice excédant le crédit alloué à l'art. 11 du chap. IV du Budget de 1845 .</i>	XXIV	Uniq. (d)	3,764 47	"	3,764 47	d) Les crédits des chap. XXIV à XXVIII, s'élevant ensemble à fr. 402,487 67 c., ont été ouverts par la loi du 20 mai 1845, <i>Moniteur</i> n° 143.
Service de santé et académie de médecine.	XXV.					
Dépenses excédant le crédit alloué au chapitre VI, article unique, du Budget de 1845 .	"	1	25,475 20	5,017 07	18,456 15	
Augmentation du crédit alloué, pour le service de santé, à l'art. 1 du chap. VI du Budget de 1844	"	2	14,000 "	"	14,000 "	
Fonds d'agriculture.	XXVI					
Dépenses excédant le crédit alloué à l'art 5. chap. X, du Budget de 1845	"	1	112,000 "	105,575 46	6,424 54	
Supplément de crédit au chap. XI, article unique, du Budget de 1844.	"	2	217,250 "	189,225 10	28,024 90	
Jurys d'examen.	XXVII.					
Supplément de crédit au chap. XVIII, art. 2, du Budget de 1844	"	Uniq.	29,000 "	28,959 "	41 "	
Gouvernement provincial de Luxembourg.	XXVIII.					
Dépenses arriérées et dépenses à faire pour l'aménagement et l'entretien de l'hôtel du gouvernement de Luxembourg	"	Uniq.	3,000 "	"	3,000 "	
TOTAUX	5,851,572 87	5,280,965 62	570,409 25	Le Budget de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 13 février 1844, n° 22, à la somme de 5,149,405 fr. 20 c.

GUERRE. — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.						
Traitement du Ministre	»	»	1	»	21,000	»	
— des employés et gens de service	»	»	2	»	160,000	»	
Supplément aux officiers et autres militaires attachés au Département de la Guerre	»	»	3	»	1,545 30	»	
Matériel du Ministère	»	»	4	»	40,000	»	
Dépôt de la guerre	»	»	5	»	18,921 24	»	
Secours à d'anciens militaires et employés, à des veuves et enfants mineurs	»	»	6	»	6,235	»	
Soldes et masses de l'armée. — Frais divers des corps.	II.						
<i>Soldes de l'état-major.</i>		I					
État-major général	»	»	1	»	167,627 33	»	
— des places	»	»	2	»	71,387 84	»	
Intendance militaire	»	»	3	»	37,644 54	»	
Service de santé	»	»	4	»	89,949 56	»	
Indemnités aux généraux, aux commandants des corps et officiers dans une position spé- ciale	»	»	5	»	»	»	
<i>Soldes et habillement des diverses armes.</i>		2					
Infanterie	»	»	1	»	5,326,596	»	
Cavalerie	»	»	2	»	1,104,482 95	»	
Artillerie	»	»	3	»	956,828 74	»	
Génie	»	»	4	»	228,743 96	»	
Gendarmerie	»	»	5	»	618,869	»	
<i>Masses des corps, frais divers et indemnités.</i>		3					
Masse de pain	»	»	1	»	717,696 85	»	
— de fourrages	»	»	2	»	2,323,650 12	»	
— d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux	»	»	3	»	9,859 15	»	
À REPORTER.				»	9,881,035 54	»	

GUERRE (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	»	9,881,053 54	»	
<i>Masses des corps, frais divers et indemnités (suite).</i>	II (suite)	3 (suite).					
Masse de renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	»	»	4	»	7,871 36	»	
— de casernement des chevaux	»	»	5	»	10,605 36	»	
— — des hommes	»	»	6	»	470,472 20	»	
Frais de route et de séjour des officiers	»	»	7	»	18,506 37	»	
Transports généraux et autres	»	»	8	»	24,693 78	»	
Primes de rengagement	»	»	9	»	»	»	
Chauffage et éclairage des corps-de-garde.	»	»	10	»	45,474 44	»	
Vivres de campagne au camp, logement et nourriture en route	»	»	11	»	259,409 42	»	
Remonte	»	»	12	»	289,067 40	»	
Frais de bureau et d'administration des corps	»	»	15	»	80,062 46	»	
École militaire.	III.						
Traitements et indemnités	»	»	1	»	15,551 95	»	
Enseignement	»	»	2	»	27,699 19	»	
Solde des élèves	»	»	3	»	10,158 15	»	
Dépenses d'administration	»	»	4	»	20,855 84	»	
Matériel du service de santé et hôpitaux.	IV.						
Pharmacie centrale	»	»	1	»	92,640 96	»	
Solde, supplément de solde et pain des mili- taires malades	»	»	2	»	155,547 01	»	
Loyer des bâtiments et réparations	»	»	3	»	15,461 86	»	
Matériel de l'artillerie et du génie.	V.						
Matériel de l'artillerie	»	»	1	»	442,851 41	»	
— du génie	»	»	2	»	1,058,981 09	»	
A REPORTER.	»	12,906,741 84	»	

GUERRE (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			"	12,900,741 84	"	
Traitements divers.	VI.					
Traitements temporaires de non-activité et de réforme, etc.	"	1	"	99,432 75	"	
Traitements des aumôniers	"	2	"	8,650 "	"	
— d'employés temporaires	"	3	"	1,050 02	"	
Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement, et secours sur le fonds de Waterloo	"	4	"	5,558 48	"	
<i>Dépenses imprévues</i>	VII.	Uniq.	"	40,557 96	"	
Crédits ouverts au Ministère de la Guerre, pour dépenses à faire au fur et à mesure des besoins de l'armée, à charge d'en rendre compte. 20,480,000 "						
Liquidations définitives				6,947,176 61		
Reste à justifier			"	15,552,825 50	"	
TOTAUX.			28,150,000 "	26,595,404 42	1,554,505 58	

Crédits alloués au Ministère de la Guerre pour l'exercice 1844.

Par la loi du 30 décembre 1845, n° 927	fr.	4,000,000 "
Id. 18 février 1844, n° 29		5,000,000 "
Id. 29 mai 1844, n° 105		5,000,000 "
Id. 30 juin 1844, n° 152		10,000,000 "
Id. 9 décembre 1844, n° 201		4,150,000 "
TOTAL.	fr.	<u>28,150,000 "</u>

FINANCES. — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	»	
— des fonctionnaires et employés . .	»	2	452,400 »	446,450 98	5,069 02	
Frais de tournée	»	3	8,000 »	7,968 57	31 65	
Matériel	»	4	40,000 »	59,990 45	» 55	
Service de la monnaie	»	5	7,200 »	6,740 40	459 60	
Multiplication des coins et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies, et frais de comptage	»	6	50,000 »	15,864 54	14,155 46	
Achats de matières et frais de fabrication de pièces de 1 et 2 centimes	»	7	210,000 »	157,557 56	72,442 64	
Magasin général des papiers pour l'administration centrale et les provinces	»	8	117,000 »	116,957 27	42 75	
Frais de rédaction et de publication de documents statistiques	»	9	25,000 »	21,600 62	1,599 58	
Administration du Trésor dans les provinces.						
	II.					
Traitements des directeurs	»	1	86,550 »	86,550 »	»	
Caisse générale de l'État	»	2	250,000 »	»	250,000 »	
Administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises, de la garantie des matières d'or et d'argent, etc.						
	III.					
Traitements des employés du service sédentaire.	»	1	863,400 »	586,107 69	277,252 51	
Remises proportionnelles des receveurs et indemnités accordées par les litt. B, C et D de l'arrêté royal du 18 novembre 1822, n ^o 157.	»	2	1,710,000 »	3,067 87	1,706,952 15	
Service actif. — Traitements	»	3	448,400 »	295,620 61	154,779 59	
Douane et recherche maritime. — Traitements.	»	4	3,950,200 »	2,503,048 13	1,447,151 87	
Accises. — Traitements	»	5	759,900 »	478,820 15	281,070 87	
A REPORTER.			8,977,050 »	4,765,402 42	4,211,647 58	

FINANCES (suite). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			8,977,050 "	4,765,402 42	4,211,647 58	
Administration des contributions, etc. (suite).	III (suite).					
Traitements des employés de la garantie . . .	"	6	45,860 "	27,406 70	16,453 30	
— des vérificateurs des poids et mesures	"	7	52,100 "	33,800 01	18,299 99	
— des avocats de l'administration	"	8	35,670 "	34,030 "	1,640 "	
Frais de bureau et de tournée.	"	9	186,650 "	181,634 16	5,015 84	
Indemnités	"	10	266,800 "	178,977 36	87,822 64	
Matériel	"	11	140,000 "	121,939 54	18,040 46	
Crédit pour les opérations cadastrales dans le Limbourg et le Luxembourg	"	12	209,371 32	209,143 37	227 95	
Indemnités pour les transcriptions de muta- tions, etc., dans le bureau de la conserva- tion du chef-lieu des sept provinces entière- ment cadastrées	"	13	25,000 "	24,975 84	24 16	
Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers, entretien des bâtiments, etc. . .	"	14	31,000 "	25,078 91	5,921 09	
Administration de l'enregistrement, des domaines et forêts.	IV.					
Traitements du personnel de l'enregistrement.	"	1	356,290 "	354,595 89	1,694 11	
— — du timbre.	"	2	51,200 "	51,073 34	126 66	
— — des domaines	"	5	76,500 "	68,872 85	7,427 15	
— des agents forestiers	"	4	245,600 "	199,027 03	44,572 97	
Remises des receveurs	"	5	848,861 25	749 02	848,112 23	
— des greffiers	"	6	41,000 "	32,537 31	8,662 69	
Frais de bureau des directeurs	"	7	20,000 "	20,000 "	"	
Matériel	"	8	32,000 "	31,998 88	1 12	
Frais de poursuites et d'instances.	"	9	55,000 "	54,989 24	10 76	
Dépenses des domaines	"	10	(a) 128,300 "	34,109 89	94,190 11	
Palais de Bruxelles et de Tervueren	"	11	25,800 "	20,648 81	3,151 19	
A REPORTER.			11,843,852 57	6,470,810 57	5,373,042 "	

a) Par la loi du 14 juillet 1844, n° 144, il a été ouvert au chap. IV, art. 10, un crédit de 50,000 francs, pour payer la part contributive du domaine national dans les frais de construction de la route projetée de Dolhain à la forêt de s'Hertogenwald.

FINANCES (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	11,845,852 57	6,470,810 57	5,375,042 »	
<i>Secours à des employés, veuves ou enfants d'employés, qui, n'ayant pas de droits à la pension de retraite, ont néanmoins des ti- tres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse</i>	V.	Uniq.	5,000 »	5,815 »	1,185 »	
<i>Dépenses imprévues</i>	VI.	1	14,000 »	14,000 »	»	
<i>Travail extraordinaire</i>	»	2	4,000 »	2,125 »	1,875 »	
<i>Pour faire face aux dépenses résultant de l'exé- cution de l'art. 64 du traité du 5 novembre 1842</i>	»	5	(a) 26,725 »	26,425 25	299 75	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 23 mars 1844, n° 47.
<i>Remboursement de capitaux et paiement d'arrérages et d'intérêts judiciaires, dus, par suite de condamnations en garantie, aux communes de Petit-Rechain et Dison, du chef d'emprunts, relatifs à la construc- tion de chaussées reprises par les ci-devant états provinciaux, aux droits desquels l'État se trouve placé aujourd'hui</i>	VII.	Uniq.	(b) 42,554 25	»	42,554 25	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 13 mars 1845, Moniteur n° 75.
TOTAUX.	11,956,151 80	6,517,175 82	5,418,955 98	Le Budget des Finances a été fixé, par la loi du 3 fé- vrier 1844, n° 11, à la somme de fr. 11,916,852 57 c.

REMBOURSEMENTS ET NON-VALEURS. --- EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Non-valeurs.						
	I.					
Non-valeurs sur le foncier	»	1	500,000 »	99,921 »	200,079 »	
— sur l'impôt personnel	»	2	570,000 »	»	370,000 »	
— sur les patentes	»	3	80,000 »	»	80,000 »	
Décharge ou remise aux bateliers en non-activité	»	4	50,000 »	»	50,000 »	
Non-valeurs sur les redevances des mines	»	5	16,000 »	60 »	15,940 »	
Remboursements.						
	II.					
Restitution de droits et amendes et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façons d'ouvrages brisés	»	1	50,000 »	42,775 60	»	L'excédant de la dépense sur l'allocation de cet article est de fr. 12,773 60 c., et se trouve déduit du total des sommes disponibles.
Restitution d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements, amendes et paiement d'intérêts; frais d'adjudication et charges des successions vacantes ou en dés-heréance, etc.	»	2	250,000 »	159,830 07	90,169 95	
Remboursement des postes aux offices étrangers	»	3	150,000 »	81,695 86	68,506 14	
Attributions d'amendes forestières	»	4	18,000 »	»	18,000 »	
Déficit des comptables (anciens et nouveaux), pour mémoire	»	»	»	»	»	
Péages.						
	III.					
Remboursement du péage sur l'Escaut	»	Uniq.	800,000 »	475,414 19	524,585 81	
					1,197,080 88	
Excédant de la dépense sur le crédit alloué au chapitre II, art. 1			»	»	12,775 60	
TOTAUX.			2,044,000 »	859,692 72	1,184,507 28	* Le Budget des Remboursements a été fixé, par la loi du 3 février 1844, n° 11, à la somme indiquée ci - contre.

RÉCAPITULATION. — EXERCICE 1844.

MINISTÈRES ET SERVICES.	ALLOCATIONS	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Dette publique	38,268,510 07	26,752,628 81	11,515,890 26	
Dotations	5,577,958 95	5,564,559 40	15,509 55	
Ministère de la Justice	11,018,276 00	10,085,425 78	952,852 82	
— des Affaires Étrangères	1,074,765 74	1,061,295 52	15,468 42	
— de la Marine	1,064,800 »	1,050,159 54	14,660 46	
— des Travaux Publics	14,240,228 18	15,257,001 87	985,226 51	
— de l'Intérieur	5,651,572 87	5,280,965 62	570,409 25	
— de la Guerre	28,150,000 »	26,595,494 42	1,551,505 58	
— des Finances	11,956,151 80	6,517,175 82	5,418,955 98	
Remboursements et non-valeurs	2,044,000 »	859,602 72	1,184,507 28	
Totaux	116,806,051 21	94,824,175 50	21,981,875 91	

124

ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT,

PAR CHAPITRES ET ARTICLES,

DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1845,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1845.



DETTE PUBLIQUE. — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Service de la dette.	I.					
Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans désignation de capital, portée, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	"	1	300,000 "	"	300,000 "	
Annuité de l'inscription portée au même grand-livre au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842	"	2	846,560 "	"	846,560 "	
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique, à 2½ p. %, en exécution des § 2 à 6 inclus de l'art. 63 du même traité.	"		5,502,640 78			
Intérêts du restant de l'inscription portée à ce grand-livre, en exécution du § 7 dudit art. 63	"	3	5,043,557 45	440,916 06	5,502,640 79	
Frais relatifs à cette dette	"	4	3,000 "	"	3,000 "	
Intérêts de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1836	"		1,200,000 "			
Dotation de l'amortissement de cet emprunt	"	5	1,500,000 "	"	1,500,000 "	
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt	"	6	3,400 "	"	3,400 "	
Int. de l'emp. de 50,850,800 francs, à 3 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1838	"		1,525,524 "			
Dotation de l'amortissement de cet emprunt	"	7	2,034,032 "	114,107 50	1,019,924 50	
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt	"	8	34,000 "	1,141 07	52,858 95	
À REPORTER.			10,664,540 45	556,165 23	10,108,384 22	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	10,664,549 45	556,165 23	10,108,384 22	
Service de la dette (suite).	I (suite).					
Intér. de l'emp. de 86,940,000 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 26 juin 1840	4,547,000 »	9	5,216,400 »	1,449,000 »	3,767,400 »	
Dotation de l'amortissement de cet emprunt	869,400 »					
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'a- mortissement de cet emprunt		10	150,000 »	14,490 »	115,510 »	
Intérêts de l'emprunt de francs 28,621,718 40 c., à 5 p. %, au- torisé par la loi du 29 sep- tembre 1842	1,451,083 92	11	1,717,503 10	477,028 64	1,240,274 46	
Dotation de l'amortissement de cet emprunt	286,217 18					
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt		12	45,000 »	4,770 28	40,229 72	
Intérêts à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, sur un ca- pital de 95,722,000 francs, montant approximatif des obligations dont l'émission est autorisée par la loi du 21 mars 1844 (<i>Bull. offic.</i> n° 2).	4,507,400 »	15	5,264,710 »	»	5,264,710 »	
Dotation de l'amortissement de cette dette	957,220 »					
Frais relatifs au paiement des intérêts et l'amor- tissement de la même dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844)		14	15,000 »	»	15,000 »	
Intérêts de l'emprunt de francs 84,656,000, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, au- torisé par la loi du 22 mars 1844 (<i>Bull. offic.</i> n° 44), ci.	3,809,520 »	15	4,252,800 »	»	4,252,800 »	
Dotation de l'amortissement de cet emprunt	425,280 »					
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'a- mortissement du même emprunt		16	15,000 »	»	15,000 »	
Intér. à 5 p. %, sur 7,000,000 de francs, mon- tant approximatif des obligations à créer pour le paiement des indemnités pour pertes cau- sées par les événements de guerre de la révo- lution		17	210,000 »	»	210,000 »	
A REPORTER.			27,508,762 55	2,501,454 15	25,007,308 40	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			27,508,762 55	2,501,454 15	25,007,308 40	
Service de la dette (suite).	I (suite)					
Frais relatifs à l'émission et au paiement des intérêts des mêmes obligations	"	18	5,000 "	"	5,000 "	
Intérêts et frais présumés de la dette flottante, sur une émission éventuelle de 5 millions de francs	"	19	150,000 "	5,226 55	146,773 65	
Intérêts de la dette viagère.	"	20	5,714 50	"	5,714 50	
— à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée	"	21	12,500 "	"	12,500 "	
Indemnité de reprise à payer à la société concessionnaire du canal de Bruxelles à Charle-roy, aux termes de l'art. 26 de la convention du 6 novembre 1854, entre cette société et le Gouvernement	"	22	661,375 66	550,687 82	550,687 84	
Indemnité annuelle pour travaux à exécuter au canal de Terneuzen (art. 20, § 6, et art. 25 du traité du 5 novembre 1842), 25,000 flor.	"	23	52,010 05	26,455 02	26,455 05	
Rachat des droits de canal mentionnés au § 2 de l'article 18 du traité du 5 novembre 1842 (10,000 florins)	"	24	21,164 02	"	21,164 02	
A REPORTER.			28,417,426 58	2,861,825 54	25,555,605 24	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			28,417,426 58	2,861,823 34	25,555,603 24	
Rémunérations.	II.					
Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées			270,000 "			
Pensions civiles et autres accordées avant 1850			150,000 "			
— civiles			184,000 "			
— militaires			1,940,000 "			
— de l'ordre Léopold			25,000 "			
— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite			530,000 "			
Arriérés de pensions de toute nature pour les exercices clôturés			5,000 "			
Suppléments de pensions aux officiers belges qui ont fait partie de l'armée des Pays-Bas aux Indes Orientales (a.		1	3,099,640 "	1,506,585 02	1,593,254 98	
Remboursement à faire au Trésor néerlandais, en exécution du § 7 de l'art. 68 du traité du 5 novembre 1842, pour arrérages de pensions, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1844		2	56,402 12	"	56,402 12	a) Ce crédit a été ouvert par l'art. 8 de la loi du 19 mai 1845, <i>Moniteur</i> n° 141.
Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>).			39,000 "			
Traitements ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>).		5	85,500 "	38,891 75	46,408 25	
Secours annuels (<i>jaerlyksche onderstanden</i>)			5,600 "			
Arriéré des suppléments de pension aux officiers belges qui ont fait partie de l'armée des Pays-Bas aux Indes Orientales.		4 (b)	55,400 "	"	55,400 "	b) Même loi.
Fonds de dépôt.	III.					
Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses de l'État, pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, des courtiers, etc., et par des contribuables, etc., pour sûreté du paiement des droits de douanes, accises, etc.			340,000 "			
Arriérés des intérêts sur des exercices clôturés.			5,000 "			
Intérêts des consignations faites dans les caisses du Trésor public de l'État		2	70,000 "	"	70,000 "	
Intérêts et remboursements des consignations antérieures au 1 ^{er} octobre 1850		5	15,000 "	"	15,000 "	
TOTAUX.			52,104,168 70	4,575,598 05	27,528,570 65	Le Budget de la Dette Publique a été fixé, par la loi du 17 décembre 1844, n° 207, à la somme de francs 32,057,128 70 cr.

DOTATIONS. — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Liste civile</i>	I.	Uniq.	2,751,322 75	1,854,215 12	917,107 63	
<i>Sénat</i>	II.	Uniq.	24,000 "	14,000 "	10,000 "	
<i>Chambre des Représentants</i>	III.	Uniq.	595,450 "	249,691 87	145,758 15	
Cour des Comptes.	IV.					
Membres de la Cour	"	1	45,586 20	50,055 62	15,552 58	
Personnel des bureaux	"	2	71,000 "	46,951 08	24,068 92	
Matériel et dépenses diverses	"	5	16,900 "	8,000 "	8,900 "	
Pensions	"	4	1,200 "	"	1,200 "	
TOTAUX			5,301,258 95	2,182,871 60	1,118,587 26	Le Budget des Dotations a été fixé, par la loi du 17 déc. 1844, n° 207, à la somme indiquée ci-contre.

JUSTICE. — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
Traitement du Ministre	I.	1	21,000 "	14,000 "	7,000 "	
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	166,000 "	107,189 21	58,810 79	
Matériel	"	3	20,000 "	16,565 06	3,634 04	
Frais d'impression des recueils statistiques.	"	4	3,500 "	904 83	2,595 17	
Frais de route et de séjour.	"	5	6,000 "	1,998 05	4,001 95	
Ordre judiciaire.						
Cour de cassation (<i>Personnel</i>)	II.	1	254,900 "	116,075 "	118,825 "	
— (<i>Matériel</i>)	"	2	4,500 "	2,001 20	1,598 80	
Cour d'appel (<i>Personnel</i>)	"	3	545,000 "	270,925 "	272,075 "	
— (<i>Matériel</i>)	"	4	47,000 "	14,100 "	52,900 "	
Tribunaux de 1 ^{re} instance et de commerce	"	5	852,946 66	412,178 30	420,768 36	
Justice de paix et tribunaux de police	"	6	282,120 "	158,856 66	143,263 54	
Justice militaire.						
Haute Cour militaire (<i>Personnel</i>)	III.	1	65,520 "	27,691 15	55,628 85	
— (<i>Matériel</i>)	"	2	5,000 "	3,750 "	1,250 "	
Auditeurs militaires et prévôts	"	3	41,255 "	18,668 "	22,585 "	
Frais de justice.						
Frais d'instruction et d'exécution	IV.	1	679,000 "	67,565 97	611,434 03	
Indemnité pour le greffier de la Cour de Cassation, à charge de délivrer <i>gratis</i> toutes les expéditions ou écritures réclamées par le procureur général et les administrations publiques.	"	2	1,000 "	500 "	500 "	
Palais de justice.						
Constructions, réparations et loyer de locaux	V.	1	75,000 "	9,284 "	65,716 "	
Supplément de subside à verser dans la caisse communale de Gand, à cause de la construction du palais de justice, à charge par la province de fournir pareille somme	"	2	50,000 "	"	50,000 "	
A REPORTER.			3,075,559 66	1,222,933 33	1,852,586 33	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	3,075,559 06	1,222,953 53	1,852,586 53	
Bulletin officiel et Moniteur.	VI.					
Impression du <i>Bulletin officiel</i>	"	1	23,500 "	1,992 50	21,507 50	
— <i>Moniteur</i>	"	2	70,000 "	61,062 26	8,937 74	
Abonnements au <i>Bulletin des Arrêts de la Cour de Cassation</i>	"	3	2,800 "	2,464 "	356 "	
Pensions et secours.	VII.					
Pensions	"	1	180,000 "	79,558 65	100,461 57	
Secours à des magistrats ou à des veuves et familles de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.	"	2	12,000 "	12,000 "	"	
Secours à des employés ou à des veuves et familles d'employés dépendant du Ministère de la Justice, se trouvant dans ce cas. . .	"	3	5,000 "	1,500 "	1,700 "	
Cultes.	VIII.					
Clergé supérieur du culte catholique et professeurs des séminaires, bourses et demi-bourses affectées aux séminaires . . .	"	1	403,822 59	202,874 14	200,948 25	
— inférieur du culte catholique	"	2	5,252,224 61	1,591,956 59	1,660,288 22	
Subsides pour les édifices servant aux cultes	"	3	444,000 "	510,855 53	153,164 47	
Culte protestant	"	4	57,900 "	25,724 46	32,175 54	
— israélite	"	5	11,000 "	4,450 "	6,550 "	
Cultes divers, pensions et secours.	"	6	154,000 "	81,568 80	72,631 20	
Établissements de bienfaisance.	IX.					
Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu	"	1	20,000 "	4,885 04	15,116 96	
A REPORTER.	7,709,786 06	5,605,583 08	4,106,405 58	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			7,709,786 00	3,605,583 08	4,100,403 58	
Établissements de bienfaisance (suite).	IX (suite).					
Subsides à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés	"	2	120,000 "	44,576 40	75,423 60	
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	"	3	175,000 "	172 70	174,827 30	
Subsides : 1° pour l'organisation du patronage pour les condamnés libérés; 2° pour l'établissement et le soutien des maisons de refuge destinées aux condamnés libérés et aux personnes qui veulent abandonner la voie du vice et de l'immoralité; 3° pour venir en aide aux institutions qui forment des sujets propres au service des prisons, des dépôts de mendicité et d'autres établissements de bienfaisance	"	4	50,000 "	26,500 "	5,700 "	
Prisons.	X.					
SECTION 1^{re}. — Service domestique.						
Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus; frais d'habillement et de couchage des gardiens, et gratification aux détenus	"	1	1,155,000 "	459,973 94	695,026 06	
Traitements des employés attachés au service domestique	"	2	504,525 "	242,146 95	122,178 07	
Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement.	"	3	5,000 "	500 "	2,500 "	
Frais d'impressions et de bureau	"	4	23,000 "	20,557 68	2,462 32	
Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments et du mobilier	"	5	644,000 "	66,815 90	577,184 10	
A REPORTER.			10,204,111 66	4,444,406 63	5,759,705 03	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	10,204,111 66	4,444,406 65	5,759,705 05	
Prisons (suite).	X	(suite).				
<i>SECTION 2. — Service des travaux.</i>						
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	»	6	700,000 »	344,699 50	355,500 70	
Gratifications aux détenus	»	7	170,000 »	120,000 »	50,000 »	
Frais d'impressions et de bureau	»	8	8,000 »	5,129 85	2,870 17	
Traitements et tantièmes des employés	»	9	85,500 »	47,680 67	57,819 33	
Frais de police.	XI.					
Service des passe-ports.	»	1	20,000 »	15,000 »	5,000 »	
Autres mesures de sûreté publique	»	2	48,000 »	56,000 »	12,000 »	
Dépenses imprévues	XII.	Uniq.	6,500 »	3,854 57	2,665 43	
Solde de dépenses arriérées, concernant des exercices dont les Budgets sont clos.	XIII.	Id.	20,000 »	19,055 17	944 85	
TOTAUX.	11,262,111 66	5,055,806 17	6,226,505 49	Le Budget de la Justice a été fixé, par la loi du 28 décembre 1844, n°213, à la somme indiquée ci-con- tre.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	14,000 »	7,000 »	
Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	»	2	62,000 »	40,559 06	21,640 94	
Frais des commissions d'examen	»	3	2,000 »	»	2,000 »	
Pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service	»	4	12,800 »	6,559 »	6,441 »	
Matériel	»	5	52,000 »	25,275 15	6,724 87	
Achat de décorations de l'ordre Léopold.	»	6	10,000 »	10,000 »	»	
Traitements des agents politiques.	II.					
Autriche	»	1	40,000 »	29,117 97	10,882 05	
Confédération Germanique	»	2	40,000 »	29,945 75	10,054 25	
France	»	5	60,000 »	44,955 54	15,066 66	
Grande-Bretagne	»	4	80,000 »	54,574 12	25,625 88	
Pays-Bas	»	5	50,000 »	35,757 45	16,262 55	
Italie	»	6	40,000 »	27,515 74	12,684 26	
Prusse.	»	7	50,000 »	33,757 45	16,262 55	
Turquie	»	8	40,000 »	28,881 55	11,118 47	
Bésil	»	9	21,000 »	15,250 »	7,750 »	
Danemarck	»	10	15,000 »	15,675 »	1,525 »	
Espagne	»	11	15,000 »	11,004 35	3,995 65	
États-Unis	»	12	25,500 »	19,425 »	6,075 »	
Grèce	»	13	15,000 »	10,000 »	5,000 »	
Hanovre, villes libres et hanséatiques de Hambourg, Brême et Lubeck	»	14	15,000 »	15,675 »	1,525 »	
Portugal	»	15	15,000 »	15,675 »	1,525 »	
Sardaigne	»	16	15,000 »	11,225 »	3,775 »	
Suède	»	17	15,000 »	11,225 »	3,775 »	
A REPORTER.			691,500 »	495,190 89	196,109 11	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Report.	691,500 "	495,190 80	196,109 11	
<i>Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués .</i>	III.	Uniq.	110,000 "	74,819 15	35,180 85	
<i>Frais de voyage des agents du service extérieur et d'administration centrale, frais de courriers, estafettes et courses diverses .</i>	IV.	Id.	70,000 "	17,685 96	32,514 74	
<i>Frais à rembourser aux agents du service extérieur</i>	V.	Id.	75,000 "	56,675 19	18,526 81	
<i>Missions extraordinaires, traitements des agents politiques et consulaires en inactivité, et dépenses imprévues</i>	VI. §	Id.	40,000 "	15,572 22	26,427 78	
TOTAL.	986,500 "	657,940 71	528,559 29	Le Budget des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 21 décembre 1844, n° 212, à la somme indiquée ci-contre.

MARINE. — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Personnel	"	1	6,050 "	5,999 92	2,050 08	
Matériel	"	2	3,500 "	2,818 52	681 68	
Bâtiments de guerre.	II.					
Personnel	"	1	207,471 "	"	207,471 "	
Vivres	"	2	148,000 "	58,298 40	109,701 60	
Feu, lumière et entretien	"	3	62,320 "	15,780 54	48,539 66	
Équipement d'un brick	"	4	53,000 "	18,758 51	14,241 49	
<i>Magasin de la marine.</i>	III.	Uniq	11,200 "	5,925 87	5,276 15	
<i>Pilotage.</i>	IV.	Id.	550,520 "	17,664 93	532,855 08	
<i>Service des bateaux à vapeur de l'Escout.</i>	V.	Id.	58,758 "	24,759 42	34,018 58	
<i>Police maritime</i>	VI.	Id.	30,000 "	1,606 05	28,393 97	
<i>Secours maritimes (sauvetage).</i>	VII.	Id.	16,500 "	80 09	16,419 91	
<i>Pensions civiles et secours</i>	VIII.	Id.	14,400 "	1,157 50	13,262 50	
Crédits ouverts au Ministère de la Marine, pour le personnel et le matériel des bâtiments de guerre, etc., à charge d'en rendre compte.			"	510,000 "	902,911 68 510,000 "	
Totaux.			1,051,719 "	638,807 52	392,911 68	

Le Budget de la
Marine a été fixé,
par la loi du 11
fév. 1845, n° 12,
à la somme indi-
quée ci-contre.

TRAVAUX PUBLICS. — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	14,000 »	7,000 »	
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	»	2	173,650 »	106,715 64	66,934 36	
Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage et éclairage, etc.	»	3	22,000 »	15,595 14	6,406 86	
Annales des travaux publics	»	4	9,600 »	1,485 55	8,116 67	
Amueblement de l'hôtel du Ministère	»	5	6,400 »	599 01	5,800 99	
Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'adminis- tration centrale	»	6	8,000 »	598 50	7,401 70	
Ponts et chaussées, canaux et rivières, polders, ports et côtes, bâtiments civils, personnel des ponts et chaus- sées.	II.					
SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.						
Entretien et amélioration des routes, construc- tion de routes nouvelles, salaire des préposés aux ponts à bascule, études de projets, im- pressions	»	1	2,697,400 »	557,504 94	2,559,895 06	
Plantations	»	2	50,000 »	17,482 46	52,517 54	
SECTION 2. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des pol- ders.						
Canal de Gand au Sas-de-Gand.						
Travaux	»	3	59,595 »	1,981 25	57,611 75	
Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.						
Travaux	»	4	65,000 »	»	65,000 »	
Canal de Pommerœul à Antoing.						
Travaux	»	5	96,489 »	12,000 »	84,489 »	
Sambre canalisée.						
Travaux	»	6	120,412 »	»	120,412 »	
Personnel des services désignés aux art. 3, 4, 5 et 6	»	7	72,767 50	55,621 »	57,146 50	
A REPORTER.			3,382,511 50	1,545,579 07	2,838,732 45	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT	3,382,511 50	543,570 07	2,838,732 43	
SECTION 2. — Service des canaux et rivières, etc. (suite).						
<i>Canal de Bruxelles à Charleroy.</i>						
Travaux	»	8	97,800 »	11,276 53	86,523 67	
Personnel.	»	9	42,839 »	24,915 41	17,923 59	
<i>Service de l'Escaut.</i>						
Travaux	»	10	68,769 62	12,908 59	55,861 25	
Personnel.	»	11	13,472 50	7,197 50	8,275 »	
<i>Service de la Lys.</i>						
Travaux	»	12	57,900 »	»	57,900 »	
Personnel.	»	13	5,240 »	2,897 30	2,342 70	
<i>Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>						
Travaux	»	14	220,000 »	5,964 55	214,035 45	
Personnel.	»	15	20,800 »	9,475 »	11,325 »	
<i>Service de la Meuse dans le Limbourg.</i>						
Travaux	»	16	145,200 »	26,580 »	118,820 »	
Personnel.	»	17	4,800 »	1,630 »	3,150 »	
<i>Service de la Dendre.</i>						
Travaux	»	18	10,500 »	»	10,500 »	
Personnel.	»	19	8,750 »	4,175 »	4,575 »	
<i>Service du Rupel, de la Dyle et du Demer.</i>						
Travaux	»	20	125,950 »	»	125,950 »	
Personnel.	»	21	1,500 »	600 »	700 »	
Travaux aux voies navigables de second ordre, frais d'étude et de levée de plans, achats et réparations d'instruments	»	22	40,000 »	14,446 17	25,553 83	
Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée du Demer	»	23	60,000 »	»	60,000 »	
Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée de la Senne	»	24	32,000 »	400 »	31,600 »	
Quatrième quart, de la part de l'État, dans les travaux d'amélioration de la navigation de Bruges vers Dunkerque, et de l'écoulement des eaux	»	25	72,060 »	13,920 79	58,139 21	
A REPORTER	4,409,692 62	679,785 51	3,729,907 11	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT	4,409,692 62	679,785 51	3,729,907 11	
SECTION 2. — Service des canaux, rivières, etc. (suite).						
<i>Service des canaux de Gand à Ostende.</i>						
Travaux	»	26	68,933 »	4,140 »	64,793 »	
Personnel.	»	27	6,604 51	2,754 76	3,849 75	
<i>Service du canal de Mons à Condé.</i>						
Travaux	»	28	28,284 »	570 »	27,714 »	
Personnel.	»	29	13,800 »	5,900 »	7,900 »	
<i>Service du canal de la Campine (1^{re} section).</i>						
Travaux d'entretien.	»	30	10,000 »	»	10,000 »	
Personnel.	»	31	4,200 »	2,100 »	2,100 »	
Service des bacs et bateaux de passage	»	32	20,000 »	»	20,000 »	
<i>Service des Polders.</i>						
Travaux	»	33	25,000 »	6,154 50	18,845 50	
Personnel.	»	34	1,000 »	»	1,000 »	
SECTION 3. — Ports d'Ostende et de Nieuport, côte de Blankenberghe.						
Port d'Ostende	»	35	57,564 67	»	57,564 67	
— de Nieuport	»	36	17,666 67	»	17,666 67	
<i>Côte de Blankenberghe.</i>						
Travaux	»	37	87,690 49	42,615 32	45,077 17	
Personnel des ports et côtes	»	38	16,917 82	8,115 45	8,802 59	
Phares et Fanaux. — Entretien	»	39	750 »	»	750 »	
SECTION 4. — Bâtiments civils.						
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments de l'État	»	40	52,600 »	1,404 84	51,195 16	
Constructions nouvelles et constructions d'une salle et dépendances pour la tenue des séances du sénat	»	41	70,000 »	»	70,000 »	
SECTION 5. — Personnel des ponts et chaussées.						
Traitements des ingénieurs et conducteurs, frais de bureau et de déplacement, indemnités et dépenses éventuelles. — Frais des jurys d'examen de l'école du génie civil. — Voyages des élèves	»	42	451,800 »	211,712 96	240,087 04	
A REPORTER	5,342,503 78	965,251 32	4,377,052 46	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			5,542,503 78	965,251 32	4,577,052 46	
Chemin de fer.—Postes.	III.					
SECTION 1 ^{re} . — CHEMIN DE FER.						
§ 1 ^{er} . Administration générale.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service	»	1	216,000 »	118,268 86	97,731 14	
Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	»	2	146,000 »	115,358 62	50,601 58	
§ 2. Service de l'entretien des routes et stations.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	»	3	122,125 »	72,985 87	49,141 15	
Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	»	4	1,097,000 »	7,496 71	1,089,503 29	
Renouvellement de billes et fers	»	5	560,000 »	192,605 29	167,594 71	
§ 3. Service de locomotion et d'entretien du matériel.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	»	6	127,000 »	77,203 15	49,796 87	
Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	»	7	2,785,000 »	789,548 95	1,995,651 05	
§ 4. Service des transports.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gardes-convois	»	8	578,500 »	226,660 66	151,839 54	
Main-d'œuvre, travaux, fournitures, indem- nités pour pertes et avaries.	»	9	575,000 »	5,700 25	569,299 77	
§ 5. Frais de perception.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	»	10	198,500 »	107,249 99	91,250 01	
Loyer de locaux	»	11	7,800 »	2,654 92	5,165 08	
A REPORTER.			11,555,228 78	2,678,742 55	8,674,486 25	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			11,353,228 78	2,678,742 55	8,674,486 23	
Chemin de fer et Postes (suite).	III					
SECTION 2. — POSTES.	(suite).					
Personnel des postes	»	12	900,000 »	556,050 11	343,949 89	
Matériel	»	15	420,546 »	194,234 90	226,311 10	
Subvention pour l'établissement de deux nouvelles communications par semaine entre Ostende et Douvres	»	14	40,000 »	»	40,000 »	
Frais de construction de voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer	»	15	20,000 »	2,800 »	17,200 »	
Mines.	IV.					
CONSEIL DES MINES.						
Traitements, frais de route et indemnités, mobilier, fournitures de bureau	»	1	45,600 »	27,716 68	17,885 32	
Traitements des ingénieurs et conducteurs, frais de bureau et de déplacement, jurys d'examen et voyages des élèves des mines	»	2	172,000 »	78,721 41	93,278 59	
Subsides aux caisses de prévoyance, secours et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement	»	5	45,000 »	625 40	44,376 60	
Impressions, achats de livres et d'instruments, encouragements et subventions pour la publication de plans et de mémoires, essais et expériences	»	4	10,000 »	»	10,000 »	
Pensions.	V.					
Pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux Publics, depuis le 1 ^{er} octobre 1850. 34,579 76	»	Uniq.	40,000 »	17,289 50	22,710 50	
Pensions à accorder éventuellement pendant l'année 1845 5,420 24						
Secours.	VI.					
Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension.	»	Uniq.	5,000 »	2,425 »	375 »	
A REPORTER.			13,040,374 78	3,558,603 55	9,490,771 23	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). -- EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT			13,040,374 78	5,558,003 55	9,400,771 23	
Dépenses imprévues	VII.	Uniq.	50,000 "	15,179 87	16.820 15	
Montant des paiements faits en déduction de la somme de 250,000 fr. qui restait encore due à la société concessionnaire de la canalisation de la Sambre sur le prix de rétrocession de sa concession (art. 10, § 2, de la transaction du 15 avril 1853, approuvée par la loi du 26 septembre 1853; et, pour les voies et moyens, art. 3, § 2, de la loi du 18 juin 1856, n° 527, autorisant un emprunt de 50 millions)	"	"	(a 114,682 66	(114,682 66	"	a) Les paiements ont eu lieu comme suit, savoir : le 13 février 1845 8,673 65 le 24 avril " 6,009 01 le 17 juillet " 100,000 "
Crédits ouverts au ministère des Travaux publics, pour dépenses relatives au chemin de fer, à l'entretien des routes, rivières, etc., à charge d'en rendre compte.	"	"	"	2,604,500 "	2,604,500 "	
TOTAUX			13,194,057 44	6,290,966 08	6,905,091 36	Le Budget des Travaux publics a été fixé, par la loi du 16 avril 1845, <i>Moniteur</i> n° 100, à la somme de 13,079,374 francs 78 c.
						TOTAL. fr. 114,682 66

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Fonds spéciaux.						
<p>Crédit ouvert par la loi du 7 mars 1845, <i>Moniteur</i> n° 67, à l'effet de rétablir, d'une manière sûre et permanente, la circulation sur la section du chemin de fer de Louvain à Tirlemont</p> <p>Cette dépense sera couverte au moyen d'une émission de bons du Trésor.</p>			500,000 "	"	300,000 "	
<p>Crédit ouvert par la loi du 6 avril 1845, <i>Moniteur</i> n° 100, pour construire, avec le concours des riverains, dans les termes des articles 2 et 7 de la loi du 10 février 1845, un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine</p> <p>Cette dépense sera provisoirement couverte au moyen de bons du Trésor, à émettre au fur et à mesure des paiements à effectuer pour les travaux qui seront exécutés.</p>			1,040,000 "	"	1,040,000 "	
<p>Crédit de fr. 7.960,000, ouvert par la loi du 15 avril 1845, <i>Moniteur</i> n° 106 ,</p> <p>1° Pour travaux aux chemins de fer de l'État 6,509,800</p> <p style="padding-left: 40px;">Savoir :</p> <p>Doubles voies 3,175,840</p> <p>Bâtiments et dépenses des stations 2,898,960</p> <p>Jonction de la station de Gand au canal de Terneuzen et à l'entrepôt, sans qu'en aucun cas la part contributive de l'État puisse excéder cette somme 255,000</p> <p style="padding-left: 100px;">—————</p> <p style="padding-left: 80px;">6,509,800</p> <p>2° Pour l'extension du matériel d'exploitation des chemins de fer. 1,650,200</p> <p style="padding-left: 100px;">—————</p> <p style="padding-left: 80px;">7,960,000</p> <p>Ces dépenses seront couvertes de la même manière que celle qui précède.</p>			7,960,000 "	"	7,960,000 "	
A REPORTER			9,500,000 "	"	9,500,000 "	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT	9,500,000 "	"	9,500,000 "	
Fonds spéciaux (suite).						
Crédit ouvert par la loi du 16 mai 1845, <i>Moni- teur</i> n° 140, pour la construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc	5,500,000 "	"	5,500,000 "	
Celle dépense sera provisoirement couverte au moyen d'une émission de bons du Trésor.						
Crédit ouvert par la loi du 9 juillet 1845, <i>Moni- teur</i> n° 196, pour l'acquisition de trois paque- bots, à l'effet d'établir entre la Belgique et l'Angleterre un service de paquebots à vapeur pour le transport des voyageurs et des dépê- ches.	1,000,000 "	"	1,000,000 "	
Celle dépense sera couverte au moyen d'une émission de bons du Trésor.						
TOTAUX	15,800,000 "	"	15,800,000 "	

INTÉRIEUR. — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
Traitement du Ministre	I.	1	21,000 "	12,250 "	8,750 "	
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	137,000 "	90,995 99	46,006 01	
Fournitures de bureau, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses	"	3	30,000 "	27,457 51	2,542 69	
Frais de route et de séjour, courriers extraor- dinaires	"	4	4,000 "	1,145 14	2,856 86	
Pensions et secours.						
Pensions à accorder à des fonctionnaires et employés	II.	1	150,000 "	72,350 66	77,669 34	
Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves.	"	2	5,000 "	2,455 67	2,546 33	
Secours à des fonctionnaires ou veuves de fonc- tionnaires, à des employés ou veuves d'em- ployés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison d'une position malheu- reuse	"	3	7,000 "	6,600 "	400 "	
Statistique générale.						
Frais de publication des travaux de la direc- tion de la statistique générale et de la com- mission centrale, ainsi que des commissions provinciales	III.	1	23,000 "	14,715 33	10,284 67	
Part contributive du Gouvernement dans les frais auxquels donnera lieu le recensement général de la population du royaume.	"	2	15,000 "	"	15,000 "	
Frais d'administration dans les provinces.						
Province d'Anvers	IV.	1	118,677 "	56,556 20	62,140 80	
— de Brabant	"	2	126,275 "	70,425 36	55,849 64	
— de la Flandre occidentale	"	3	150,757 "	61,061 76	69,695 24	
— — orientale	"	4	133,448 "	72,123 85	61,324 15	
— de Hainaut	"	5	145,958 "	85,980 59	61,977 41	
A REPORTER.			1,049,095 "	572,071 86	477,023 14	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			1,040,095 °	572,071 86	477,023 14	
Frais d'administration dans les provinces (suite).	IV (suite).					
Province de Liège	»	6	161,550 °	103,937 04	57,592 06	
— de Limbourg.	»	7	104,545 40	56,006 30	48,559 10	
— de Luxembourg.	»	8	110,691 °	55,663 85	55,027 17	
— de Namur	»	9	104,263 °	52,014 47	52,248 55	
Frais de route et de tournée des commissaires d'arrondissement.	»	10	18,500 °	»	18,500 °	
Augmentation des traitements des 59 commissaires d'arrondissement, avec suppression de tous avantages autres que les frais de bureau, de commis et de tournée 29,558	»	11	59,558 °	»	59,558 °	
Augmentation des frais des commis et de bureau dans les commissariats d'arrondissement, où l'insuffisance de ces émoluments a été constatée . 10,000	»					
<i>Frais de milice.</i>						
Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils; frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers; vacations; primes pour arrestations de réfractaires	»	12	58,540 °	15,140 04	45,199 96	
Subsides.	V.					
Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale	»	1	500,000 °	14,155 57	285,866 65	
Complément des frais de confection des plans généraux de délimitation des chemins vicinaux	»	2	40,000 °	20,351 58	19,448 42	
Service de santé.	VI.					
Service de santé.	»	1	27,000 °	16,083 54	10,916 46	
Académie royale de médecine.	»	2	18,000 °	18,000 °	»	
A REPORTER.			2,050,922 40	921,602 05	1,109,520 57	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	2,050,922 40	921,602 03	1,100,320 37	
Fêtes nationales.	VII.					
Frais de célébration des fêtes nationales.	"	Uniq.	30,000 "	11,566 86	18,433 14	
Eaux de Spa.	VIII.					
Traitement du contrôleur des jeux et autres dépenses	"	1	2,220 "	"	2,220 "	
Frais de réparation des monuments de la commune de Spa	"	2	20,000 "	20,000 "	"	
<i>Premier quart d'une somme de 200,000 fr., pour la construction d'un hôtel à l'usage de l'administration provinciale de Luxembourg, à Arlon</i>	IX.	Uniq.	50,000 "	27,500 "	22,500 "	
<i>École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État. — Jury d'examen (pour 10 mois).</i>	X.	1	124,580 "	85,201 90	39,378 10	
Subside à la société d'horticulture de Bruxelles.	"	2	24,000 "	"	24,000 "	
Agriculture.	XI.					
Fonds d'agriculture destiné au payement :						
1° Des indemnités pour chevaux ou bestiaux abattus pour cause de maladie contagieuse, à raison de $\frac{1}{2}$ de la valeur pour les bêtes à cornes, moutons et les chevaux employés à l'agriculture ; $\frac{1}{3}$ de la valeur pour les chevaux employés à tout autre service			180,000			
2° Des frais des commissions d'agriculture	"	1	250,000 "	54,634 55	195,345 45	
3° Des frais du service vétérinaire	"		50,000			
Haras et encouragements divers	"	2	313,000 "	227,519 49	85,480 51	
Milice.	XII.					
Frais d'impression des listes alphabétiques	"	Uniq.	1,600 "	1,587 50	12 50	
Garde civique.	XIII.					
Frais de voyage de l'inspecteur général de la garde civique, des aides-de-camp qui l'accompagnent, et frais de bureau de l'état-major ; achat, réparation et entretien des armes et équipement de la garde civique	"	Id.	20,000 "	7,609 88	12,390 12	
Récompenses honorifiques et pécuniaires.	XIV.					
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage	"	Id.	5,000 "	1,500 "	3,500 "	
A REPORTER.	2,871,322 40	1,558,742 21	1,512,580 19	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			2,871,522 40	1,558,742 21	1,512,580 19	
Légion d'honneur et croix de fer.	XV.					
Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune, et pensions de 100 francs par personne aux décorés de la croix de fer, non pensionnés d'autre chef, peu favorisés de la fortune; subsides à leurs veuves ou orphelins	"	1	90,000 "	42,792 26	47,207 74	
Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles, destiné à être employé à l'époque de l'épuisement de ce fonds.	"	2	10,000 "	10,000 "	"	
<i>Frais d'exécution de la loi du 1^{er} mai 1842, relative aux indemnités à accorder pour pertes causées par les événements de guerre.</i>	XVI.	Uniq.	45,000 "	25,587 46	19,612 54	
Commerce.	XVII					
École de navigation.	"	1	16,000 "	7,854 "	8,146 "	
Chambres de commerce	"	2	12,000 "	5,515 41	6,484 59	
Frais de rédaction et de publication de la statistique industrielle et agricole; frais divers	"	5	45,500 "	19,156 57	26,545 45	
Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voile, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour l'année 1844, et sans que les subsides puissent excéder 40,000 francs par service	"	4	115,000 "	5,225 "	111,775 "	
Primes pour construction de navires	"	5	40,000 "	"	40,000 "	
Pêche nationale	"	6	95,000 "	4,681 78	90,518 22	
Industrie.	XVIII					
Encouragements à l'industrie.	"	1	210,000 "	25,389 61	184,610 59	
Musée de l'industrie nationale	"	2	40,000 "	13,675 25	26,526 75	
À REPORTER.			5,589,822 40	1,516,417 55	2,075,404 85	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			5,589,822 40	1,510,417 55	2,073,404 85	
Industrie (suite).	XVIII					
	(suite).					
Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets, publications des brevets et frais d'administration (<i>Personnel et matériel</i>)	»	5	35,000 »	15,822 05	19,177 07	
Instruction publique.	XIX.					
<i>Enseignement supérieur.</i>						
Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État, bourses, médailles et subsides pour le matériel	»	1	621,800 »	510,086 42	511,715 58	
Frais des jurys d'examen pour les grades académiques	»	2	64,100 »	54,895 50.	29,206 50	
Dépenses du concours universitaire, y compris les frais d'impression des mémoires couronnés	»	3	15,000 »	6,780 »	8,220 »	
<i>Enseignement moyen.</i>						
Frais d'inspection des athénées et collèges.	»	4	7,500 »	567 50	6,753 50	
Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen et industriel (écoles de Gand et de Verviers), autres que les écoles d'art et métiers et les ateliers d'apprentissage.	»	5	190,000 »	186,275 »	5,725 »	
Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et collèges	»	6	5,000 »	4,900 »	100 »	
<i>Enseignement primaire.</i>						
Frais d'inspection, frais des écoles normales et des écoles primaires supérieures, dépenses des cours normaux, encouragements, subsides aux communes et secours; bourses pour les élèves-instituteurs des écoles normales adoptées	»	7	672,000 »	506,991 59	565,008 61	
Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles	»	8	20,000 »	6,000 »	14,000 »	
SECTION 1 ^{re} . — <i>Lettres et sciences</i>	XX.	1	201,000 »	109,226 61	91,775 39	
SECTION 2. — <i>Archives du royaume.</i>						
Frais d'administration (<i>Personnel</i>).	»	2	23,750 »	15,089 86	8,660 14	
— — (<i>Matériel</i>)	»	5	2,600 »	1,170 99	1,429 01	
— de publication des inventaires des archives	»	4	4,000 »	480 »	3,520 »	
A REPORTER.			5,449,372 40	2,512,700 85	2,956,671 55	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CRÉDITES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			5,449,372 40	2,512,700 85	2,936,671 55	
SECTION 3. — <i>Archives du royaume</i> (suite).	XX	(suite).				
Archives de l'État dans les provinces; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale	»	5	15,000 »	9,344 15	5,655 87	
Location de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'État	»	6	3,500 »	2,335 34	1,166 66	
SECTION 5. — <i>Beaux-arts</i>	»	7	251,000 »	121,202 82	109,797 18	
Exposition nationale et triennale des beaux-arts.	»	8	20,000 »	5,000 »	15,000 »	
Monument de la place des Martyrs	»	9	2,000 »	»	2,000 »	
Troisième septième pour l'exécution de la statue équestre de Godefroid de Bouillon.	»	10	12,500 »	»	12,500 »	
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	»	11	10,000 »	»	10,000 »	
Subsides aux villes et communes dont les ressources sont insuffisantes pour la conservation des monuments, et commission royale des monuments	»	12	56,000 »	9,116 50	26,885 50	
Complément des frais de confection des tables décennales des actes de l'état civil pour la période de 1835 à 1842, en exécution du décret du 20 juillet 1807 et des art. 69 et 70 de la loi provinciale.	XXI.	Uniq.	25,000 »	24,389 70	610 30	
Dépenses imprévues et travail extraordinaire	XXII.	Uniq.	18,000 »	13,064 25	4,935 75	
A REPORTER			5,822,372 40	2,607,151 59	3,125,220 81	

INTÉRIEUR (suite). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT			5,822,372 40	2,607,151 50	3,125,220 81	
Premier tiers d'une somme de 400,000 francs, nécessaire pour approprier le palais de Liège à un local destiné à remplacer l'hôtel incendié du gouvernement provincial de Liège			(a 153,000 »	»	153,000 »	a et b) Ces crédits ont été ouverts par la loi du 18 mai 1845, <i>Moniteur</i> n° 142.
Frais de reclassement des archives et de la réorganisation des bureaux de l'Administration provinciale de Liège			(b 10,000 »	2,500 »	7,500 »	
TOTALS			5,965,372 40	2,699,651 59	5,265,720 81	Le Budget de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 13 mars 1845, <i>Bull.</i> n° 2, à la somme de 5,822,372 fr. 40 ct.

GUERRE. — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.						
Traitement du Ministre	"	"	1	"	14,000 "	"	
— des employés et gens de service	"	"	2	"	102,944 49	"	
Supplément aux officiers et autres militaires attachés au Département de la Guerre	"	"	3	"	1,025 "	"	
Matériel du Ministère	"	"	4	"	21,240 55	"	
Dépôt de la guerre	"	"	5	"	1,594 52	"	
Secours à d'anciens militaires et employés, à des veuves et enfants mineurs	"	"	6	"	4,555 "	"	
Soldes et masses de l'armée. — Frais divers des corps.	II.						
<i>Soldes de l'état-major.</i>		1					
État-major général	"	"	1	"	"	"	
— des places	"	"	2	"	"	"	
Intendance militaire	"	"	3	"	"	"	
Service de santé	"	"	4	"	"	"	
Indemnités aux généraux, aux commandants des corps et officiers dans une position spé- ciale	"	"	5	"	"	"	
<i>Soldes et habillement des diverses armes.</i>		2					
Infanterie	"	"	1	"	54,211 26	"	
Cavalerie	"	"	2	"	13,141 56	"	
Artillerie	"	"	3	"	12,810 40	"	
Génie	"	"	4	"	1,654 24	"	
Gendarmerie	"	"	5	"	550 87	"	
<i>Masses des corps, frais divers et indemnités.</i>		3					
Masse de pain	"	"	1	"	119,048 24	"	
— de fourrages	"	"	2	"	1,199,720 57	"	
— d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux	"	"	3	"	"	"	
A REPORTER.				"	1,551,856 28	"	

GUERRE (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Report.	1,551,856 28	..	
<i>Masses des corps, frais divers et indemnités (suite).</i>	II (suite).	5 (suite).					
Masse de renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	4	
— de casernement des chevaux	5	
— — des hommes	6	..	225,454 94	..	
Frais de route et de séjour des officiers	7	
Transports généraux et autres	8	..	14,726 50	..	
Primes de rengagement	9	
Chauffage et éclairage des corps-de-garde	10	..	28,810 88	..	
Vivres de campagne au camp, logement et nourriture en route	11	..	63,229 10	..	
Remonte	12	
Frais de bureau et d'administration des corps	15	
École militaire.	III.						
Traitements et indemnités	1	
Enseignement	2	..	1,600	
Solde des élèves	3	
Dépenses d'administration	4	..	1,015	
Matériel du service de santé et des hôpitaux.	IV.						
Pharmacie centrale	1	..	75,512 57	..	
Solde, supplément de solde et pain des mili- taires malades	2	..	9,542 15	..	
Loyer des bâtiments et réparations	3	..	3,714 81	..	
Matériel de l'artillerie et du génie.	V.						
Matériel de l'artillerie	1	..	241,908 38	..	
— du génie	2	..	58,790 30	..	
A REPORTER.	2,271,940 97	..	

GUERRE (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REFORT.	»	2,271,940 97	»	
Traitements divers.	VI.					
Traitements temporaires de non-activité et de réforme, etc.	»	1	»	»	»	
Traitements des aumôniers	»	2	»	»	»	
— d'employés temporaires	»	3	»	»	»	
Pensions civiles	»	4	»	5,484 50	»	
Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement, et secours sur le fonds de Waterloo	»	5	»	»	»	
Dépenses imprévues	VII.	Uniq.	»	16,756 52	»	
Crédits ouverts au Ministère de la Guerre, pour dépenses à faire au fur et à mesure des besoins de l'armée, à charge d'en rendre compte.	»	15,515,000 »	»	
TOTAUX.	28,022,000 »	17,809,181 99	10,212,818 01	

Crédits alloués au Ministère de la Guerre pour l'exercice 1845.

Par la loi du 1^{er} janvier 1845, n° 2, *Bulletin* n° 1, un crédit provisoire de fr. 7,000,000 »

Id. 10 mai 1845, *Moniteur* n° 140, un crédit complémentaire de 21,022,000 . »

TOTAL. fr. 28,022,000 »

FINANCES. — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	14,000 »	7,000 »	
— des fonctionnaires et employés . .	»	2	458,400 »	501,285 30	157,114 70	
Frais de tournée	»	3	8,000 »	3,715 05	4,286 95	
Matériel	»	4	40,000 »	21,536 71	18,665 29	
Service de la monnaie	»	5	7,200 »	644 10	6,555 90	
Multiplication des coins et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies, et frais de comptage	»	6	20,000 »	»	20,000 »	
Magasin général des papiers pour l'administration centrale et les provinces	»	7	117,000 »	49,418 50	67,581 50	
Frais de rédaction et de publication de documents statistiques	»	8	25,000 »	7,506 27	15,493 73	
Administration du Trésor dans les provinces.	II.					
Traitements des directeurs	»	1	86,550 »	45,275 »	45,275 »	
Caisse générale de l'État	»	2	250,000 »	»	250,000 »	
Administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises, de la garantie des matières d'or et d'argent, etc.	III.					
Traitements des employés du service sédentaire.	»	1	873,500 »	7,100 72	865,399 28	
Remises et indemnités des comptables . . .	»	2	1,710,000 »	»	1,710,000 »	
Traitements des employés du service actif (contributions directes, cadastre et comptabilité)	»	3	501,200 »	1,128 »	500,072 »	
— des employés de la douane et recherche maritime.	»	4	3,950,200 »	100 »	3,950,100 »	
— — des accises.	»	5	759,900 »	147 50	759,752 50	
A REPORTER.			8,824,950 »	449,655 15	8,375,294 85	

FINANCES (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CRÉDITES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	8,821,050 »	440,055 15	8,575,204 85	
Administration des contributions, etc. (suite).	III (suite)					
Traitements des employés de la garantie . . .	»	6	45,860 »	»	45,860 »	
— des vérificateurs des poids et me- sures	»	7	52,100 »	»	52,100 »	
— des avocats de l'administration . . .	»	8	55,670 »	16,995 »	18,675 »	
Frais de bureau et de tournée.	»	9	189,850 »	102,678 59	87,171 61	
Indemnités	»	10	291,200 »	57,615 14	255,586 86	
Matériel	»	11	140,000 »	17,524 86	22,475 14	
Crédit pour les opérations cadastrales dans le Limbourg et le Luxembourg	»	12	150,000 »	40,116 14	89,883 86	
Indemnités pour les transcriptions de muta- tions, etc., dans les bureaux de conserva- tion du chef-lieu des provinces cadastrées .	»	13	52,000 »	4,153 58	27,866 62	
Traitements des agents du cadastre non re- placés	»	14	20,000 »	15,599 79	6,600 21	
Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers, entretien des bâtiments, etc. .	»	15	51,000 »	8,785 58	22,214 62	
Administration de l'enregistrement, des domaines et forêts.	IV.					
Traitement du personnel de l'enregistrement.	»	1	556,290 »	17,489 07	558,800 95	
— du timbre.	»	2	51,200 »	5,289 06	47,910 94	
— du domaine	»	5	76,500 »	1,725 31	74,576 69	
— forestier	»	4	245,600 »	2,524 97	341,275 03	
Remises des receveurs	»	5	849,000 »	»	849,000 »	
— des greffiers	»	6	41,000 »	»	41,000 »	
Frais de bureau des directeurs	»	7	20,000 »	15,000 »	5,000 »	
Matériel	»	8	52,000 »	7,960 59	24,039 41	
Frais de poursuites et d'instances.	»	9	55,000 »	19,509 52	55,490 48	
Dépenses du domaine	»	10	78,500 »	9,525 75	68,774 25	
Palais de Bruxelles et de Tervueren	»	11	25,800 »	695 29	25,106 71	
A REPORTER.	11,617,120 »	768,416 79	10,848,703 21	

FINANCES (suite). -- EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SONNES DISPONIBLES.	Observations.
Report			11,617,120 »	768,416 79	10,848,703 21	
Pensions et secours	V.	Uniq.	1,130,000 »	564,105 18	565,894 82	
Dépenses imprévues	VI.	1	14,000 »	6,048 76	7,951 24	
Travail extraordinaire	»	2	4,000 »	»	4,000 »	
Acquisition de certains biens pour le domaine de Tervueren	»	»	(a) 39,402 65	»	39,402 65	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 17 avril 1845, Moniteur n° 109.
Crédit destiné à terminer, par transaction, le procès existant entre le Gouvernement et les héritiers Dapsens	»	»	(b) 54,200 »	»	54,200 »	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 16 mai 1845, Monit. n° 138.
TOTAUX			12,858,722 65	1,358,570 73	11,520,151 92	Le Budget des Fi- nances a été fixé, par la loi du 19 dé- cembre 1844, n° 211, à la somme de 12,765,120 fr.

REMBOURSEMENTS ET NON-VALEURS. — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Non-valeurs.						
	I.					
Non-valeurs sur le foncier	"	1	500,000 "	24,905 "	275,007 "	
— sur l'impôt personnel	"	2	370,000 "	"	370,000 "	
— sur les patentes	"	3	80,000 "	"	80,000 "	
Décharge ou remise aux bateliers en non-activité	"	4	50,000 "	"	50,000 "	
Non-valeurs sur les redevances des mines	"	5	16,000 "	"	16,000 "	
Remboursements.						
	II.					
Restitution de droits et amendes et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façons d'ouvrages brisés.	"	1	30,000 "	29,460 91	539 09	
Restitution d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements, amendes et paiement d'intérêts; frais d'adjudication et charges des successions vacantes ou en dés-hérence, etc.	"	2	250,000 "	31,777 90	218,222 10	
Remboursement des postes aux offices étrangers	"	5	150,000 "	"	150,000 "	
Attributions d'amendes forestières	"	4	18,000 "	"	18,000 "	
Déficit des comptables (anciens et nouveaux) pour mémoire	"	0	"	"	"	
Péages.						
	III.					
Remboursement du péage sur l'Escaut	"	Uniq.	800,000 "	"	800,000 "	
TOTAUX			2,044,000 "	86,251 81	1,957,768 19	

Le Budget des Remboursements et Non-Valeurs a été fixé, par la loi du 19 décembre 1844, n° 211, à la somme indiquée ci - contre.

RÉCAPITULATION. — EXERCICE 1845.

MINISTÈRES ET SERVICES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Dette publique	52,104,168 70	4,575,598 05	27,528,570 05	
Dotations	5,501,258 95	2,182,871 60	1,118,587 26	
Ministère de la Justice	11,262,111 66	5,055,806 17	6,226,505 49	
— des Affaires Étrangères	986,500 »	657,940 71	528,559 29	
— de la Marine	1,051,719 »	658,807 52	592,911 68	
— des Travaux Publics	15,194,057 44	6,290,066 08	6,905,091 56	
— de l'Intérieur	5,965,572 40	2,699,651 59	5,265,720 81	
— de la Guerre	28,022,000 »	17,809,181 99	10,212,818 01	
— des Finances	12,858,722 65	1,558,570 75	11,520,151 92	
Remboursements et non-valeurs	2,044,000 »	86,251 81	1,957,768 19	
	110,769,710 80	41,515,626 14	69,454,084 66	
Fonds spéciaux. (Le développement s'en trouve à la suite du Budget des Travaux Publics, pages 144 et 145.) . . .	15,800,000 »	»	15,800,000 »	
TOTAUX	124,569,710 80	41,515,626 14	85,254,084 66	